Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12729 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — MERCREDI 1er JANVIER 1986

Jan.

Plus dur à douze

Magie des chiffres et des ambitions politiques, l'arithmétique communautaire a des caractéristiques qu'aucun mathématicien ne saurait maîtriser, et l'entrée officielle, mercredi 1er janvier 1986, de l'Espagne et du Portugal dans l'Europe ne peut être assimilée à la simple adjonction de deux pays et de 58,7 millions de nouveaux européens. L'enthousiasme et les ambiguïtés de l'élargissement ont par deux fois été vécus. Lors de l'entrée d'un pays aussi puissant et peu accommodant que la Grande-Bretagne, en janvier 1973, en même temps que l'Irlande et le Danemark, puis lors de l'adhésion, moins classique, de la Grèce, huit ans plus tard, première tentative de renforcement de la démocratie dans un pays qui avait connu la dictature et première ébauche de « rééquilibrage vers le Sud » pour une Communauté en quête d'assise internationale.

Les retombées positives de l'élargissement l'emporteront-elles, cette fois, sur les doutes, *voire le désenchantement*, qui transparaissent déjà dans les capitales des nouveaux venus comme chez leurs partenaires ? Officiellement, le consensus politique est total. L'arrivée de deux pays n'ayant en commun que leur appartenance à la *péninsule Ibérique a l'incontestable* avantage de sceller le sort de deux jeunes démocraties. Espagnols et Portugais ont le sentiment de ranger à tout jamais au magasin des souvenirs douloureux la période du franquisme et du salazarisme, *pour entrer définitivement dans* l'ère de la modernité.

Reste à savoir dans quelles conditions. Certains, dont les Allemands, ne voient pas sans inquiétude se dessiner une nouvelle Communauté où les clivages Nord-Sud entre pays hautement industriels et pays aux structures encore largement agricoles risquent de s'approfondir. Longtemps à l'abri de solides barrières douanières, les industries espagnoles et portugaises s'apprêtent à connaître un réveil brutal. *Même si à Lisbonne la crainte* d'une invasion de capitaux se mêle à l'espoir de nouveaux marchés, voire de nouvelles aides. Même si à Madrid les prémices d'une reconversion que chacun sait inéluctable limitent la menace d'un effondrement industriel d'autant plus préoccupant que le chômage touche près de 20 % de la population active.

Mais plus que de l'aggravation des dissensions entre partenaires de la CEE dans les domaines de l'industrie et de la pêche ou celui, encore plus sensible dans la communauté élargie, de l'agriculture, chacun se préoccupe des possibilités de sursaut d'une Europe à douze qui à dix a failli sombrer à plusieurs reprises, laissant la part belle aux Etats-Unis et au Japon.

Laborieuses, les discussions sur les réformes de la construction *communautaire avancent*. La conjoncture économique internationale paraît favorable à un renouveau.

Tout dépendra, en dernière analyse, de la volonté politique des Douze de faire progresser l'intégration européenne, de la capacité des anciens à *maintenir* leur cohésion et de la faculté des nouveaux venus à accepter les règles du jeu. L'expérience n'incite pas à un optimisme débordant.

(Lire notre dossier pages 16 et 17)

LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Washington souhaite que l'Europe fasse pression sur la Libye

La découverte, sur les terroristes de Vienne, de passeports tunisiens volés en Libye, renforce la thèse de la responsabilité de Tripoli dans les deux attentats contre El Al, qui ont fait dix-huit morts. Les Etats-Unis n'excluent plus une action militaire contre « les sources » du terrorisme mais souhaiteraient que l'Europe exerce des pressions diplomatiques et économiques sur la Libye.

Correspondance

Washington. – De peur d'être accusé de mollesse et même de s'opposer à d'éventuelles représailles israéliennes, Washington a changé de ton... Le porte-parole de la Maison Blanche qui accompagne le président Reagan dans ses vacances californiennes a en effet indiqué, lundi 30 décembre, que le gouvernement américain approuverait toute action militaire d'Israël contre les responsables des derniers attentats. En même temps, il a accusé la Libye de soutenir le groupe Abou Nidal auquel on attribue la responsabilité des deux derniers attentats terroristes. Aussi bien les Etats-Unis espèrent que les gouvernements européens répondront à son appel pour exercer une pression diplomatique et économique sur la Libye. Enfin, dans l'entourage du président, on ajoute que les Etats-Unis n'ont pas exclu l'option d'une action militaire américaine *dirigée contre les « sources »* du terrorisme.

Des déclarations et commentaires souvent contradictoires des officiels, il ressort que le gouvernement américain fait une distinction entre des mesures qui pourraient contribuer à *« aggraver le cycle des violences »* et auxquelles il s'oppose et une riposte militaire qui s'exercerait d'une manière *« appropriée, mesurée et concentrée sur l'objectif »*... En d'autres termes, le gouvernement américain, loin de s'opposer à une action de représailles, l'approuvera si cela frappe les responsables et non les civils.

Une attaque israélienne contre les camps de l'OLP en Jordanie ou ailleurs, pense-t-on, *compromettrait gravement le processus* de paix au Proche-Orient, et plus spécifiquement les efforts de la diplomatie américaine s'appuyant sur les Etats arabes modérés. On continue de penser ici qu'aucune preuve n'a été donnée qui établirait un lien entre l'OLP et les responsables des deux attentats de la semaine dernière. De même, on redoute que les Israéliens ne soient tentés d'éliminer militairement les missiles syriens installés au Liban, au risque de créer un affrontement ouvert avec la Syrie. Or, justement, la diplomatie américaine s'emploie à obtenir le retrait de ces missiles.

A dire vrai, le gouvernement américain est embarrassé. D'une part, il n'a pas renoncé à son action diplomatique, et, dans l'immédiat, il encourage le roi Hussein de Jordanie dans ses efforts pour amorcer un dialogue *entre Israël et les éléments* modérés de l'OLP dans le cadre d'une conférence internationale. Le département d'Etat estime, dans ce contexte, qu'il faut tenir compte de Yasser Arafat et plus encore du président syrien Assad.

En même temps, le gouvernement de Washington ne veut pas paraître, dans l'intérêt d'une action diplomatique, accepter sans réponse les actes terroristes. Ainsi, M. Oakley, chargé des problèmes du terrorisme au département d'Etat, soulignait, samedi, qu'il fallait empêcher les terroristes de bouleverser le processus de paix, mais qu'il était nécessaire de les combattre de préférence dans le cadre d'une action internationale associant la majorité des gouvernements, à commencer par ceux d'Europe occidentale. Aussi bien, considérant toujours la Libye comme le principal foyer du terrorisme, le gouvernement souhaite que des pays comme l'Autriche, l'Italie, la France, qui entretiennent des relations suivies avec le colonel Kadhafi, se joignent maintenant activement à une offensive économique et diplomatique contre la Libye.

HENRI PIERRE.

(Lire nos informations page 3.)

DÉFICITS PUBLICS LIMITÉS EN 1985

Les prélèvements obligatoires ont moins baissé que prévu

Le 15 septembre 1983, le président de la République annonçait, au cours de l'émission télévisée « L'enjeu », son intention de faire baisser les prélèvements obligatoires d'un point en 1985.

D'après les chiffres provisoires de l'INSEE, ils n'auront en réalité baissé que de 0,2 point, ce faible recul permettant de limiter les déficits publics.

Prenant au dépourvu la plupart *de ses* collaborateurs, ainsi que les hauts fonctionnaires de l'hôtel Matignon et du ministère de l'économie, M. Mitterrand justifiait sa décision par un raisonnement de bon sens : les impôts et les cotisations sociales ont atteint en France *« le seuil de l'insupportable »*, au-delà duquel l'initiative personnelle, le goût du travail, l'appétit de réussite sont découragés.

L'année 1985 se termine et tout laisse à penser que la promesse présidentielle ne sera pas tenue : les impôts et les cotisations sont rentrés en abondance dans les caisses de l'Etat et de la Sécurité sociale, compensant la baisse de 5 % de l'impôt sur le revenu, la réduction de la taxe professionnelle, et enfin la suppression du 1 % social. L'Etat, les collectivités locales et les organismes de protection sociale auront donc repris d'une main ce qui avait été accordé de l'autre à grand renfort de déclarations officielles sur le thème : « L'impôt baisse ».

Les choses ne se sont passées de façon aussi machiavélique. Il est certain que le gouvernement inquiet de la persistance d'importants déficits publics a cherché tout au long de l'année à limiter les dégâts. D'où les augmentations de cotisations au régime d'assurance-chômage et à ceux de la Sécurité sociale. D'où également une chasse à la fraude fiscale renforcée, qui s'est révélée très fructueuse, financièrement parlant.

Mais il serait tout à fait inexact de voir dans les fortes rentrées fiscales et sociales de 1985 le seul résultat d'une politique clandestine contredisant dans les faits les engagements officiels. La vérité est que le hasard a bien fait les choses.

Si les prélèvements obligatoires n'ont que très peu baissé cette année (de 0,2 point seulement selon les calculs provisoires de l'INSEE), c'est à cause notamment de fortes rentrées de TVA stimulées par le redémarrage des ventes d'automobiles qui supportent le taux majoré ; à cause aussi de la forte croissance de la consommation des ménages. On pourrait multiplier les exemples montrant que la relative abondance des recettes fiscales est beaucoup plus le résultat d'une heureuse conjoncture que d'une volonté déterminée de rattrapage.

ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 17.)

Le Monde

présente à ses lecteurs ses meilleurs vœux pour 1986

Le coup de théâtre de la « 5 »

Le gouvernement décide d'amender le contrat de concession.

PAGE 15

L'accord interlibanais

M. Nabih Berri ordonne le cessez-le-feu.

PAGE 4

Cette vérité qui sort enfin du Puy !

Les digressions de Bernard Frank.

PAGE 12

Paris-Alcool Tabac

Un point de vue de Francis Caballero.

PAGE 9

Comment réformer la Sécurité sociale ?

par Jean-Pierre Fourcade

PAGE 18

Médecines douces

L'évaluation de l'efficacité des thérapeutiques alternatives suscite de nombreuses réactions.

PAGE 11

Débats : Redéploiement intellectuel (2) ● Etranger (3 à 8) ● Société (9 et 10) ● Culture (12) ● Communication (14 et 15) ● Economie (16 à 19)

Programmes des spectacles (13) ● Radio-télévision (14) ● Informations services : Météorologie, Mots croisés (15) ● Carnet (10) ● Annonces classées (17)

LA FRANCE VUE D'AUSTRALIE

Passif nucléaire et clichés culturels

La découverte de munitions, par les douanes néo-zélandaises, à bord du cargo français *Ile-de-Lumière*, qui se rendait à Nouméa (*le Monde* du 31 décembre), intervenant après deux autres saisies du même ordre, cette année, en Australie, ne contribue guère à améliorer, dans le Pacifique, l'image de la France, déjà ternie par l'attentat contre le bateau de Greenpeace.

Correspondance

Sydney. – Dans l'histoire des relations franco-australiennes, 1985 restera comme une année plutôt sombre. Elle aura été marquée par l'exacerbation du sentiment complexe et ambigu qui caractérise les rapports entre les deux peuples depuis qu'ils entrèrent en contact pour la première fois aux abords des terres australes qu'ils convoitaient l'un et l'autre.

L'événement qui a ravivé ce sentiment est, bien entendu, le sabotage, en juillet dernier, du *Rainbow-Warrior*, le bateau de Greenpeace, dans le port d'Auckland par des agents de la DGSE, un événement que la grande majorité des Australiens qualifient d'*« acte de terrorisme »*. Et puis, la goutte qui fit déborder le vase fut la visite, en septembre, du président de la République française sur l'atoll de Mururoa, la réaffirmation des intérêts stratégiques de la France dans la région et l'assurance du caractère inoffensif des essais nucléaires. Cela fut *« le combie de l'arrogance »*, dit M. John Garret, secrétaire de la Firemer Deckhands Union (Syndicat des hommes de pont) de l'Etat du New-South-Wales. Ce syndicat a pour politique de harceler les cargos français qui accostent au port de Sydney depuis 1972. Mais, jusqu'ici, il refusait de s'en prendre à des bateaux de plaisance.

Or, cette année, le *Mermoz*, paquebot des Croisières Paquet, arrivé à Sydney le 19 novembre, fut retardé à quai pendant vingt-quatre heures. Pour beaucoup, M. Mitterrand a *« défié la volonté des peuples du Pacifique »* en accomplissant son voyage à Mururoa quelques semaines après que quatorze pays de la région – dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande – eurent signé à Rarotonga un traité, s'engageant à établir dans le Pacifique une zone dénucléarisée qui irait de l'équateur à l'Antarctique.

SYLVIE CROSSMAN.

(Lire la suite page 6.)

El Salvador : la guerre d'usure

La trêve de Noël proposée par la guérilla et acceptée par le gouvernement Duarte n'a pas été respectée par les forces armées, et les combats se poursuivent au Salvador, où la situation politique et militaire apparaît complètement bloquée.

De notre envoyé spécial

San-Salvador. – *« Bien sûr, ce n'est pas la campagne de Russie. Mais nous avançons. Nous progressons. Militairement, nous avons l'avantage... »* Le conseiller du président Duarte se veut optimiste. Avec un bémol. *« Ce que nous redoutons, maintenant, c'est une relance et une extension du terrorisme urbain. Nous avons des informations dans ce sens. La guérilla prépare son retour dans la capitale pour des actions spectaculaires. »* Pour le reste, il estime que la *« situation n'est pas si mauvaise que ça »*.

Le vaste mouvement de grèves qui a pratiquement paralysé le pays pendant plusieurs semaines ? *« C'étaient des grèves politiques. Les syndicalistes ont cédé. Ils ont obtenu des augmentations de salaires. »* Le malaise qu'a suscité dans l'armée et dans l'opinion la négociation engagée par le président Duarte avec la guérilla pour obtenir la libération de sa fille Inès, alors qu'il a refusé tout contact en faveur d'un colonel détenu lui aussi par le front Farabundo ?

« Nous avons fait un sondage, répond le conseiller : *65 % des gens jugent que le président a bien agi, et plus de la moitié des personnes interrogées approuvent sa politique en général. »*

A l'université, dans les milieux politiques, à l'archevêché, on est beaucoup moins catégorique. *« Grèves politiques ?* dit un évêque, *peut-être en partie, mais le salaire minimum est de 300 colones, moins de cent dollars par mois. Ils viennent d'obtenir 100 colones de mieux. Ce n'est pas gras, et la vie est de plus en plus dure pour les pauvres gens. »*

Amélioration de la situation militaire ? Possibilités d'une solution politique et négociée de la guerre ? Sur ces deux points, il y a unanimité. *« Tout est bloqué,* dit un professeur d'université. *L'armée est en progrès, c'est vrai, elle reçoit maintenant davantage de matériel des Etats-Unis, mais elle est hors d'état de vaincre la guérilla comme la guérilla est incapable de l'emporter sur le terrain. »*

MARCEL NIEDERGANG.

(Lire la suite page 4.)

débats

REDÉPLOIEMENT INTELLECTUEL

Adapter les connaissances aux exigences de la société est-il une tâche surhumaine ? Michel Crozier ne le pense pas, qui demande que la France secoue ses vieilles carcasses universitaires. Mokhtar Lakehal examine le cas des économistes face aux coups de boutoir des réalités.

Le prince et le gourou

Dans les périodes de rupture, les économistes tombent en disgrâce

par MOKHTAR LAKEHAL (*)

DEPUIS 1969 un prix Nobel de sciences économiques est décerné chaque année à celui qui, par son œuvre scientifique, aura *« rendu le plus grand service à l'humanité »*. Notre discipline accède donc au plus haut rang des distinctions honorifiques au moment même où les symptômes de la crise structurelle se manifestent. Mais depuis lors, et bien qu'elle demeure la science sociale qui a fait le plus de progrès, nombre de ses certitudes sont bousculées par la brutalité des réalités internationales et l'impertinence des mentalités nouvelles et anciennes.

Après deux siècles de débats en économie politique, le pragmatisme tend à regrouper le plus gros des troupes à mi-chemin de l'« économie pure » régie par les « lois de la mécanique », chère aux vieux néo-classiques, et l'économie politique « science des besoins de l'homme », comme l'entendent les économistes sociaux. Parce que l'opinion publique occidentale est traitée en adulte, elle exige à son tour du subjectif-concret, de l'efficace-rentable et de l'immédiat-satisfaisant.

Cela désarçonne les dévots de sainte rationalité, car les exigences rendent quasi obsessionnelle la précision dans l'action économique. Si les économistes prennent en considération, dans leurs stratégies, le système, la culture, le consensus, etc., ils sont bien conscients que l'état de leur savoir ne permet pas de déterminer avec précision le rôle respectif de chaque facteur, ni d'ailleurs de mesurer effectivement sa contribution réelle.

Les grains de sable

L'économiste libéral, par exemple, a la certitude intellectuelle que le capital crée de la valeur, c'est-à-dire du profit. D'un côté, il bannit le concept d'exploitation du travailleur, de l'autre côté, il admire la mentalité japonaise, donc l'irrationnel, et s'empresse d'en faire un facteur de réussite économique du Japon. Quant aux chevronnés du calcul matriciel, leurs modèles de croissance auraient dû faire décoller bon nombre des pays du tiers-monde. Au lieu de cela, les nations concernées se retrouvent soit endettées ou en restructuration de dettes, soit appauvries et en proie à des soulèvements populaires. Les sursitaires adoptent un profil bas en ce moment.

Le rôle des économistes se complique au fur et à mesure que les groupes d'intérêts leur commandent d'étudier les moyens de chaque fin. Pour être entendus des princes soucieux de la durée, les gourous déploient leur génie mathématique à mettre en matrice « vouloir », « savoir » et « pouvoir ». L'arbitrage entre les besoins et les intérêts est une responsabilité harassante devant l'opinion publique, laquelle s'intéresse plutôt au prince puisque c'est lui qui transige ou compose. Il est vrai que les économistes sont mieux armés que les sociologues pour suggérer les moyens de la continuité ; mais ils tombent en disgrâce dans les périodes de rupture, puisque la réussite du changement repose sur la bonne connaissance des mécanismes sociologiques.

Quand il faut proposer les moyens de la continuité ou ceux du changement, l'exactitude du discours est réglée par la fiabilité des instruments d'observation, de connaissance et d'intervention. En effet, avant le durcissement de la crise internationale, l'abondance des statistiques donnait l'illusion aux économistes de savoir beaucoup de choses sur le fonctionnement de l'économie mondiale. Or, en vérité, ni dans ce domaine ni dans celui de l'économie locale, les connaissances scientifiques ne sont suffisamment étoffées pour engager des programmes réussis de développement.

Devant ces nombreux grains de sable qui bloquent momentanément la machine économique, les uns n'hésitent plus à clamer tout haut que l'économie politique n'a jamais été une science, les autres accordent volontiers à cette discipline un statut particulier, puisqu'elle s'intéresse à la fois au physique et au vivant.

En effet, lorsqu'il s'agit de réaliser un objectif social à travers une politique économique, bien des États souverains ont fait l'amère expérience du décalage entre les idées positives et les mentalités établies. Le plan est corrigé par les politiques économiques, celles-ci sont fréquemment amendées par les politiques de régulation, lesquelles subissent obligatoirement, lors des conseils des ministres, les modifications de circonstance.

Certes, il existe très peu de pays qui utilisent régulièrement le baromètre du consensus. Mais si le talent du gourou influence le prestige du prince, les succès dépendent de la capacité à doser le rationnel et l'irrationnel, tandis que le trône ne tient pas seulement aux résultats apparents de l'économie.

(*) Professeur de sciences économiques et sociales, auteur de *Systèmes économiques et stratégies de développement*. Éditions L'Armise/Tiers-monde, 1985.

Libérer l'enseignement supérieur

La communauté scientifique a moins besoin d'argent que d'institutions capables de susciter un climat de création

par MICHEL CROZIER (*)

LE problème prioritaire de la société française auquel devraient s'attaquer les responsables politiques n'est pas celui du redéploiement industriel, c'est celui du redéploiement intellectuel.

Le redéploiement industriel serait naturellement souhaitable s'il était possible. Mais pour l'accomplir, il faudrait disposer d'une capacité de connaissance empirique et d'anticipation que ne pourra jamais réunir aucun gouvernement ou aucune administration. Les erreurs successives que la France a commises dans ce domaine étaient *inévitables*. Elles étaient les conséquences naturelles d'un système de décision archaïque.

Le rôle que la puissance publique pourrait et devrait jouer n'en est pas moins considérable. Ce que personne ne pourrait faire à sa place, c'est créer, maintenir et constamment revivifier les conditions extérieures et le climat moral et intellectuel qui permettent aux praticiens de faire de bons choix. Or ce rôle, la puissance publique française ne le remplit guère ou le remplit extrêmement mal ; elle a particulièrement failli à sa mission dans le domaine à terme le plus important qui est le domaine intellectuel.

Il est curieux, voire absurde et d'une certaine façon scandaleux, de constater que nos gouvernants, qui proclament à l'envi que le seul avenir de la société et de l'économie françaises réside dans la valorisation de nos qualités d'intelligence, s'occupent en fait si peu, si mal et avec une si profonde incompréhension des institutions universitaires et de recherche d'un part, du climat de connaissances et de stimulation intellectuelle dans lequel baignent nos élites administratives et politiques d'autre part.

Ils ont une vue quantitative, gestionnaire, ridiculement étroite de phénomènes qui sont essentiellement qualitatifs. Les ratios les intéressent plus que la réalité. Ainsi peut-on se glorifier sans complexe de l'effort de recherche accompli alors qu'on abandonne les universités et les institutions de recherche au pourrissement bureaucratico-corporatiste et qu'on laisse les grandes écoles et les grands corps de l'Etat s'isoler dans leur trop étroite supériorité ?

Rarement capital humain aussi précieux aura été aussi mal géré que le nôtre.

Nos gouvernants répondront qu'ils ont donné beaucoup d'argent à la recherche. Mais il faut le crier très fort : ce n'est pas avant tout d'argent qu'a besoin la communauté scientifique, c'est de liberté et de création institutionnelle. L'avenir ne se décide pas à coups de millions en achetant les plus gros équipements et en imposant des ratios abstraits ; il se prépare en développant avec tout le soin et tous les efforts possibles des institution libres capables d'offrir aux créateurs et à ceux, beaucoup plus nombreux, qui les soutiennent et qui répercutent leurs efforts, le climat de liberté et de coopération qui leur est indispensable. La recherche ne se commande ni par l'amont ni par l'aval ; elle se développe essentiellement du fait d'un bon climat institutionnel.

Redéploiement intellectuel signifie redéfinition du rôle et des pouvoirs de décision des institutions et de leurs responsables, déréglementation pratique libérant les animateurs de la vie scientifique de toutes les entraves qui continuent à les paralyser. Et surtout, création d'institutions nouvelles capables de rayonner et de susciter, grâce aux vertus de la concurrence, des modes nouvelles.

Point besoin tout de suite de réformes législatives : il est parfaitement possible à un gouvernement courageux de créer dès maintenant, par dérogation au carcan bureaucratique qui étouffe les innovateurs, quatre ou cinq universités libres dont les patrons responsables pourraient choisir leurs enseignants et les gérer contractuellement.

De libres contrats

De telles institutions, parce qu'elles seraient libres, seraient en mesure de réaliser par libres contrats avec les responsables concernés la coopération que l'on réclame et que l'on est incapable d'assurer avec l'industrie et l'ensemble des institutions de la vie professionnelle. C'est seulement ainsi que l'on donnera un nouvel élan à la recherche et à des formations nouvelles en prise avec la vie économique.

Qu'on ne nous dise pas que c'est impossible, que les mœurs s'y opposent, que les universitaires ou les chercheurs sont de mauvais gestionnaires, qu'il y aurait gaspillage, c'est en fait le contraire ; l'expérience a été tentée en France et elle a été un plein succès, par exemple à Compiègne. Enseignement supérieur et plus encore recherche sont affaire de qualité et comme telle plus sensibles encore que les entreprises de production de masse aux différences de qualité du management. C'est autour d'institutions et d'universités libres qui ont un management dynamique qu'on peut créer des Silicon Valley, ce n'est pas autour de grandes institutions bureaucratiques.

De la capacité de l'Etat et des hommes politiques à engager aujourd'hui enfin ce changement et à faire confiance aux praticiens pour le réaliser vont dépendre le développement d'un souffle nouveau chez nos jeunes élites et donc les chances de succès de notre économie dans quinze ou vingt ans. Cela importe énormément plus à terme que le énième plan de restructuration de la machine-outil ou le sauvetage temporaire d'emplois nécessairement condamnés.

(*) Sociologue.

LU

« CONTRE LES ANTI-TIERS-MONDISTES ET CONTRE CERTAINS TIERS-MONDISTES » d'Yves Lacoste

Un autre regard vers le Sud

UN livre courageux. L'année 1985 aura été marquée par la recrudescence du combat idéologique à propos du tiers-mondisme. Yves Lacoste fait beaucoup mieux que compter les coups dans le petit livre qu'il propose aujourd'hui. Il remet les choses à plat et les gens à leur place sans se préoccuper d'être « récupéré » par un camp ou par l'autre. Il était temps. On ne peut qu'être affligé, en effet, du ton pris par cette polémique entre des personnes toutes ébranlées par la misère du monde mais qui ne sont pas de la même paroisse, bataille de « riches » face aux pauvres de la planète.

Puisque la question n'est pas simple, craignons de la... simplifier par le recours aux solutions univoques fleurant bon le marxisme ou le libéralisme. *« C'est plus compliqué qu'une polémique gauche-droite »*, écrit fort justement Yves Lacoste, qui en a assez des « Il n'y a qu'à... » qui s'élève contre les représentations apocalyptiques de l'histoire et critique aussi bien ceux qui croient à la vertu salvatrice du marché que ceux qui proclament que les pays développés sont riches parce qu'ils exercent un véritable pillage de ressources des pays pauvres.

Yves Lacoste combat énergiquement les idées reçues. Des exemples ? Il n'a pas de corrélation entre la phase de multiplication des famines et celle de la forte croissance démographique. Au contraire. C'est dans les Etats dont la population s'est le plus fortement accrue dans les trente dernières années (Inde, Amérique latine, Afrique du Nord) que les famines ont été jugulées. La suppression de la propriété privée des moyens de production, présentée comme une panacée, fait disparaître l'un des moteurs puissants du développement économique.

La crise du communisme en Occident coïncide avec la révélation de Soljenitsyne sur le Goulag. La crise du tiers-monde remonte à 1978, avec les informations sur les atrocités des Khmers rouges. Jacques Julliard, qui n'a rien d'un boutefeu de droite, était alors beaucop plus sévère que Liberté sans frontières sur les illusions entretenues par la gauche, n'hésitant pas à écrire : *« Le droit des peuples est devenu le principal instrument d'étranglement des droits de l'homme. »* On se rend compte aujourd'hui, un peu partout, que les facteurs internes de décomposition du tiers-monde sont aussi importants que les facteurs externes.

Yves Lacoste, avec le souci constant d'élever le débat, cherche ce qui peut bien encore unir le tiers-monde, aux facettes si diverses : ce n'est ni le phénomène de dépendance ni le produit national brut par tête, car l'éventail est largement ouvert. La seule caractéristique commune est au fond la très rapide croissance démographique, phénomène apparu de façon relativement brusque.

Méditons la leçon de notre auteur, qui a su se désempêtrer des idéologies de droite et de gauche. Selon lui, les politiques d'aide doivent évoluer de façon qu'elles soient plus efficaces, c'est-à-dire moins favorables aux minorités privilégiées et plus utile aux peuples.

PIERRE DROUIN.

★ Editions La Découverte, 1, place Paul-Painlevé, 75005 Paris. 144 p., 65 F.

COURRIER DES LECTEURS

Inquiétudes fondées ?

A l'occasion de Noël, Jean-François Six et Jean Cardonnel font tous deux état de leurs déceptions (*le Monde* du 25 décembre). L'un redoute que les « croyants » n'en viennent à mépriser les « incroyants ». L'autre critique les résultats du récent synode à partir d'une sorte de théologie de la libération.

Ces inquiétudes sont-elles fondées ?

Pour m'en tenir à ce qu'écrit Jean-François Six, celui-ci constate-t-il vraiment la *« force inentamée »*, la *« force paisible »* de « l'incroyance contemporaine » ? N'aperçoit-il pas le désarroi de ceux qui se sont voués au « socialisme scientifique » ou, tout bonnement, au progrès et à ses succédanés ? Ce n'est pas une raison pour les accabler de mépris. C'en est une pour se demander si croyants et incroyants sont tous unis par une même foi en l'homme, le désir d'une *« plus grande humanité »*. Quelle humanité ? Quel homme ? Celui qui *« passe infiniment l'homme »* ? L'esclave des grands totalitarismes ? Le résidu d'une permissivité sans contours ?

Jean-François Six cite une parole de Paul VI, selon lequel *« nous avons nous aussi le culte de l'homme »*. Dans son discours à la fin du concile, Paul VI concluait : *« L'Eglise se penche sur l'homme et sur la terre, mais c'est vers le royaume de Dieu que son élan la porte. »* Je ne doute pas que Jean-François Six n'approuve ces paroles. Je ne suis pas sûr que cela ressorte clairement de son article.

JEAN LALOY,
de l'Institut.

Le synode et l'œcuménisme

J'ai été déçu par votre éditorial sur le synode extraordinaire qui vient de se terminer à Rome (*le Monde* du 10 décembre). On y attribue au pape Jean-Paul II *« un ralentissement des initiatives œcuméniques »*. Cela me semble tout à fait inexact. Je me permets de vous signaler le discours important que le pape a prononcé le 28 juin dernier devant la Curie romaine, discours entièrement consacré à l'engagement œcuménique de l'Eglise catholique. Je vous signale le fait que dix observateurs des autres Eglises et communions chrétiennes mondiales avec lesquelles l'Eglise catholique est en dialogue théologique ont été présents au synode. Ils ont adressé au synode un message très chaleureux et très positif.

Le pape a nommé comme un des trois présidents-délégués du synode le cardinal Jean Willebrands, président du secrétariat pour l'unité des chrétiens, montrant bien ainsi dans quel sens il espérait que le synode irait. Dans la relation finale, le passage sur l'œcuménisme est très riche, entièrement positif (...).

PIERRE DUPREY
(Rome.)

La remise en cause des écoles Diwan

Sont-ils vraiment respectés chez nous, ces droits de l'homme que la France défend avec tant d'éloquence... à l'étranger ? A Quimper, des gens ont fait une grève de la faim pour protester, au nom de leur communauté linguistique, contre l'intolérance manifestée par l'Etat contre l'usage de leur langue maternelle dans leurs propres écoles (...).

Les faits sont là : les écoles créées par Diwan (1) pour les petits bretonnants demandent depuis de longues années à être reconnues, c'est-à-dire intégrées par l'éducation nationale dans le respect de leur identité linguistique. Ce sont de bonnes écoles, dont le niveau est contrôlé régulièrement par l'inspection, qui n'a pas formulé de critiques sur la qualité de l'enseignement. Seulement voilà : pour des raisons pédagogiques évidentes, les petits bretonnants apprennent à lire et à écrire dans la langue qu'ils parlent tous les jours, c'est-à-dire le breton. Le français est introduit ensuite, dans le but de former les élèves à la maîtrise des deux langues (...).

Le ministère de l'éducation nationale remet en cause dans cette affaire une convention qu'il avait signée en 1983 avec les écoles Diwan et qui respectait leur pédagogie. Il faut savoir qu'il se sert de l'argent de nos impôts comme moyen de pression, en refusant à ces écoles une intégration qu'il voulait imposer à d'autres contre leur gré, pour ne pas avoir à reconnaître l'existence sur le sol national d'une communauté linguistique distincte, et pour ne pas avoir à respecter les droits qui en découlent pour ses membres (...).

(1) « Diwan » signifie « germe » en breton.

PIERRE DERVEAUX,
éditeur d'art à Saint-Malo.

Un choix de maquettes

Comme à beaucoup de Français, le déménagement global des maquettes du Musée de l'armée nous paraît une erreur. Mais, à notre connaissance, aucune proposition constructive n'a été avancée. N'y aurait-il pas cependant une solution susceptible de rallier les suffrages ?

En effet, il a été indiqué que, faute de place, le musée des Invalides ne pouvait exposer la totalité des plans en relief. Pourquoi ne pas envoyer à Lille tous ceux qui représentent les villes et ports qui assuraient la défense des frontières du nord de la France et de la Belgique ? Le rôle joué par les provinces de Flandre et d'Artois au cours de l'histoire justifierait amplement une telle mesure. (...)

J. DHOTEL
(Arras).

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
570 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

OJD 1984

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,50 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 120 pes. ; E.-U., 1,25 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,360 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

étranger

Les répercussions des attentats contre El Al

Le président du conseil italien, M. Bettino Craxi, a vivement réagi, lundi 30 décembre, au *communiqué de l'agence libyenne Jana qualifiant d'« héroïques »* les attentats commis vendredi à Rome et à Vienne. *« Il ne peut y avoir aucun héroïsme dans une entreprise qui a dégénéré en un massacre de civils innocents et désarmés, comme il ne peut y avoir d'héroïsme chez celui qui sacrifie sa propre vie, poussé par un fanatisme aveugle et destructeur, que rien, même la question la plus douloureuse et tragique, ne saurait justifier »*, a déclaré M. Craxi. Il a également souligné *« la responsabilité directe ou indirecte des Etats qui, par leur tolérance, voire leur soutien, permettent à des groupes terroristes d'organiser leurs entreprises sanguinaires »*. Cependant, a conclu le président du conseil, la lutte contre le terrorisme ne doit pas empêcher la recherche d'une solution juste et négociée du conflit du Proche-Orient.

Tandis que l'enquête menée à Vienne révélait que les passeports des membres du commando avaient été confisqués à des travailleurs tunisiens en Libye, ce pays était directement mis en cause pour son soutien au terrorisme par M. Larry Speakes, le porte-parole de la Maison Blanche, et par M. Shimon Pérès.

A New-York, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté à l'unanimité une motion condamnant avec fermeté *« les attaques terroristes criminelles et injustifiables »* survenues vendredi. Il a fallu plusieurs heures de consultation pour trouver un accord sur le texte définitif, qui comporte également un appel à la modération. La motion demande, en effet, à tous les Etats concernés de *« ne lancer aucune action »* de représailles *« contraire à la Charte des Nations unies et au droit international »*. Cette disposition a été prise à la demande des délégués des pays non alignés. Les Etats-Unis s'y sont ralliés, selon des sources diplomatiques, parce qu'elle concerne toutes les nations du Proche-Orient et *« ne montre pas du doigt Israël »*.

Les passeports utilisés par les terroristes à Vienne avaient été confisqués en Libye à des travailleurs tunisiens

De notre correspondant

Tunis. – En annonçant lundi 30 décembre que les passeports utilisés par les terroristes ayant participé à l'attaque de l'aéroport de Vienne avaient été confisqués à des *travailleurs tunisiens expulsés de* Libye, les autorités tunisiennes ont renforcé les soupçons qui pèsent sur Tripoli. *En fait*, a dit M. Tahar Fallous, porte-parole du ministre chargé de la Sûreté nationale, au cours d'une conférence de presse qu'il tenait en présence des détenteurs légitimes des passeports, désormais réinstallés dans leur pays, la Tunisie a tenu à faire cette *« mise au point à caractère directement technique »* pour démentir l'implication de ses ressortissants dans l'attentat et non pour porter des accusations contre la Libye.

Quoi qu'il en soit, les précisions apportées par le représentant du ministre de la Sûreté nationale risquent de faire rebondir la polémique entre Tunis et Tripoli née au mois d'août de la campagne d'expulsions des travailleurs tunisiens de Libye et qui avait cessé depuis dix jours, à la suite d'interventions de plusieurs capitales arabes. Dès dimanche déjà, la radio libyenne avait critiqué le ministre tunisien des affaires étrangères pour avoir envoyé ses condoléances à l'Italie et à l'Autriche.

Le terroriste tué à Vienne était en *possession du passeport numéro* 433-426 de M. Mongi Abdallah Saadaoui qui lui avait été retiré par les comités populaires libyens vingt-quatre heures avant son expulsion, le 5 septembre. Les deux membres du commando qui ont été blessés possédaient les identités de deux autres ouvriers tunisiens, MM. Abdelaziz Marzougui et Ben Ahmed Charouen. Le premier s'était vu enlever son passeport nº 56 082 le 6 août par les services de la Sûreté libyenne au moment de son expulsion, le second avait perdu le sien, nº 073 080 en 1977.

Sur les quelque 33 000 Tunisiens expulsés de Libye durant ces cinq derniers mois, quelques centaines, selon M. Fallous, sont arrivés en Tunisie démunis de leurs pièces d'identité. *Aussi, afin de prévenir de nouvelles* falsifications de passeports confisqués en Libye pour être utilisés *« à des fins illicites »*, le gouvernement tunisien a pris diverses mesures : au plan intérieur, les services de police ont pour mission d'arrêter toute personne en possession de ces documents ; au plan extérieur, les listes des passeports ont été communiquées à Interpol au fur et à mesure de l'annonce de leur confiscation, avec demande de procéder à l'arrestation de leurs porteurs ; enfin, depuis l'été, les services de la Sûreté ont entrepris de mettre en circulation un nouveau modèle de passeport qui sera plus difficilement falsifiable.

MICHEL DEURÉ.

Les révélations des survivants

De notre correspondante

Vienne. – Les autorités de Vienne *ont mis en* cause lundi 30 décembre le groupe palestinien extrémiste d'Abou Nidal dans l'attentat de Vienne. *« Les soupçons s'orientent de plus en plus vers le groupe d'Abou Nidal »*, a confirmé M. Karl Blecha, ministre de l'intérieur.

Les deux membres survivants du commando, blessés et hospitalisés à Vienne, ont avoué appartenir au groupe Al Assifah d'Abou Nidal. Interrogés séparément par la police, les deux terroristes ont révélé leur plan d'action mis en échec par l'intervention immédiate d'agents de sécurité d'El Al et des policiers autrichiens. Les deux hommes ont déclaré qu'ils avaient l'intention de prendre des otages parmi les passagers en attente devant le guichet des lignes aériennes El Al avec lesquels ils voulaient quitter l'Autriche par avion.

Pour ce qui est des modalités de leur arrivée à Vienne, il est probable, selon le ministre, que les trois terroristes – *le chef du commando a été* tué par la police – avaient quitté Beyrouth après le 20 décembre pour se rendre en avion à Athènes, d'où ils ont pris de nouveau l'avion séparément, l'un pour Genève, l'autre pour une destination non précisée en RFA. Ils auraient gagné ensuite l'Autriche par le train. La police ne possède cependant toujours pas de précisions sur l'origine des armes utilisées, des mitraillettes kalachnikov et des grenades soviétiques.

Les deux survivants ont déclaré qu'ils avaient reçu ces armes du chef du commando, mort dans l'attentat. Les passeports tunisiens utilisés par les terroristes appartenaient, selon l'enquête policière, à des ouvriers tunisiens travaillant en Libye *(voir ci-dessus)*. La Tunisie – particulièrement fréquentée par les touristes autrichiens – est le seul pays arabe avec lequel l'Autriche a supprimé les visas.

Le souvenir de plusieurs visites officielles et semi-officielles à Vienne du colonel Kadhafi, qui était un des interlocuteurs privilégiés de l'ancien chancelier Bruno Kreisky au Proche-Orient, provoque aujourd'hui un certain malaise dans les milieux gouvernementaux autrichiens. La politique pro-arabe et anti-israélienne de l'ancien chancelier – assez controversée pendant l'ère Kreisky – n'a pas été officiellement remise en cause par l'actuel gouvernement, même si le nouveau chancelier est en la matière plus modéré que son prédécesseur.

WALTRAUD BARYLI.

Le gouvernement grec a conclu un accord avec l'OLP « contre le terrorisme »

Athènes (*AFP, UPI*). – La Grèce et l'Organisation de libération de la Palestine *« coopéreront pour combattre les actions terroristes »* en territoire grec, a annoncé, lundi 30 décembre, le ministre de l'intérieur, M. Thanassis Tsouras, à l'issue d'une visite à Athènes d'un haut responsable de l'OLP, M. Hayel Abdel Hamid. Cet accord est le premier du genre entre l'OLP et le gouvernement d'un Etat. Il s'agit d'un accord verbal, dont le contenu n'a pas été précisé.

Selon M. Tsouras, le représentant de l'OLP, qui avait été invité par le gouvernement grec à venir discuter des activités terroristes menées en Grèce par *« de prétendus groupes palestiniens »*, a rappelé la déclaration du Caire faite en novembre dernier par M. Yasser Arafat. Le chef de l'OLP s'était alors engagé à faire cesser toute action armée en dehors des territoires occupés par Israël.

Outre les assassinats d'opposants arabes de diverses nationalités, qui étaient devenus assez courants en Grèce depuis 1980, des attaques terroristes qui avaient fait de nombreux blessés l'été dernier dans deux hôtels de la station balnéaire de Glyfada avaient été revendiquées par l'Organisation révolutionnaire des musulmans socialistes.

Le 13 juin dernier, un appareil de la TWA, avec de nombreux passagers grecs à son bord, était détourné au départ de l'aéroport d'Athènes par des intégristes libanais. Quelques mois plus tard, le 23 novembre, un appareil d'Egypt Air était détourné et devait finir son équipée d'une manière sanglante sur l'aéroport de Malte. Douze citoyens grecs étaient parmi les victimes.

Lors de ces deux dernières actions, les autorités grecques s'étaient efforcées avant tout de sauver leurs ressortissants. Dans l'affaire de la TWA, elles avaient même obtenu la libération des otages en échange de la libération d'un complice des terroristes qui avait été arrêté à l'aéroport d'Athènes. Cette négociation s'était faite sans consultation des alliés de la Grèce. Les Etats-Unis avaient incriminé le manque de sécurité à l'aéroport d'Athènes et appelé leurs concitoyens à un boycottage qui fut ensuite levé, mais qui a eu de lourdes répercussions sur le tourisme en Grèce l'été dernier. Lors du détournement de l'appareil d'Egypt Air, la Grèce avait également tenté d'ouvrir de façon autonome une négociation avec la Libye.

M. Hayel Abdel Hamid et ses deux accompagnateurs ont eu quelque difficulté à quitter Athènes après leurs entretiens. Selon la presse, le pilote de l'avion d'Olympic Airways qui devait les conduire au Caire, informé de leur présence à bord, a refusé de décoller, estimant que cette présence mettait l'appareil en danger. M. Tsouras a démenti cette version et déclaré que le vol avait été annulé en raison des menaces reçues par les autorités de l'aéroport.

Abou Nidal : un mercenaire du terrorisme

De notre correspondant

Jérusalem. – Qui est Abou Nidal ? *L'homme qui se cache sous* ce nom de guerre, synonyme de terreur et de sang, reste l'un des dirigeants *les plus énigmatiques du mouvement* palestinien. Cet adepte implacable de la *« violence révolutionnaire »*, condamné à mort par l'OLP et recherché par des dizaines de polices, a longtemps vécu dans la plus stricte clandestinité. Au point qu'on a même annoncé sa mort il y a un an.

Soucieux sans doute de détruire les rumeurs qui courent périodiquement sur sa santé fragile, Abou Nidal est sorti de l'ombre cette année en multipliant les interviews. Les 6 et 7 février, il eut deux entretiens, d'une durée de huit heures, avec M. Lucien Bitterlin, directeur de la revue mensuelle *France-Pays arabes* (*le Monde* du 23 février). Il y évoquait rapidement son passé et exposait longuement les objectifs et la stratégie du Fatah-Commandement révolutionnaire, groupuscule terroriste dont il est officiellement le secrétaire général adjoint. Depuis, il a accordé plusieurs interviews à la *presse arabe, notamment* au journal koweitien *Al Kabas*, dont l'authenticité est difficilement vérifiable.

Abou Nidal s'appelle Sabri Khalil Al Banna. Il est issu d'une riche famille palestinienne de Jaffa. Son père eut plusieurs épouses – dont la mère d'Abou Nidal, une Syrienne originaire d'Alexandrette – et de nombreux enfants. Après 1948, certains de ses frères se sont retrouvés en Cisjordanie. L'un d'eux est aujourd'hui gros commerçant à Naplouse. Le futur Abou Nidal, réfugié en Arabie saoudite, affirme avoir milité très jeune dans un mouvement hostile à la monarchie. Arrêté *puis expulsé du royaume, il se pré*sente aujourd'hui avec fierté comme *« un spécialiste de la famille saoudienne »*.

Dans les années 50, Sabri Al Banna fit des études grâce à une bourse de l'UNRWA, l'agence de l'ONU en charge des réfugiés palestiniens. Il travailla comme ouvrier spécialisé et lut beaucoup. *« Je suis un homme comme tout le monde*, déclarait-il dans l'interview précitée. *J'ai souffert d'une crise cardiaque et subi trois opérations. Je suis marié et j'ai trois enfants. »* Son fils aîné se prénommant Nidal, il prit tout naturellement le pseudonyme d'Abou Nidal (le père de Nidal).

La « carrière » d'Abou Nidal commença en Irak, où il représentait le Fatah. *Il* forma un groupe qui rompit avec l'OLP en 1972 puis opéra sous le nom de Juin noir. Entièrement à la dévotion de l'Irak jusqu'à la fin de 1980, il s'attaquait en priorité, à l'époque, aux intérêts syriens et jordaniens : attentats contre les hôtels Sémiramis et Intercontinental à Damas et à Amman, contre les ambassades syriennes en Italie et au Pakistan (septembre et novembre 1976).

En 1981, Abou Nidal se brouilla avec l'Irak, ouvrit une représentation en Syrie, puis se rabibocha avec Bagdad – servant même simultanément, pendant quelque temps, les deux régimes ennemis – avant d'être expulsé en douceur d'Irak en novembre 1983. Selon les Israéliens, le groupe d'Abou Nidal a conservé un dernier bureau à Bagdad.

Le nouveau suzerain libyen

A en juger par les plus récentes déclarations du terroriste, son idylle syrienne appartient au passé. Abou Nidal a trouvé en Libye un nouveau suzerain politiquement inflexible et financièrement généreux. Aujourd'hui, le QG du Fatah-Commandement révolutionnaire se trouve à Tripoli d'où Abou Nidal a accordé ses dernières interviews.

Le groupe compte quelques centaines d'hommes déterminés et bien entraînés. Il est vraisemblable que les membres du groupe, lorsqu'ils opèrent en Europe, reçoivent leurs instructions, leur argent et leurs armes par l'entremise des ambassades de la Jamahariya libyenne. L'organisation reste présente dans d'autres pays arabes, notamment en Syrie et au Liban.

La longue liste des attentats criminels attribués au groupe Abou Nidal, ou revendiqués par lui, montre que depuis l'assassinat en février 1978 de Yossef El Sibaah, rédacteur en chef d'*Al Ahram* et ami du président Sadate, la majorité de ses victimes sont arabes. On y trouve des diplomates jordaniens et koweitiens, représentants des régimes honnis, ou des responsables palestiniens accusés de trahison comme Issam Sartaoui, *« condamné à mort »* et assassiné parce qu'il avait noué un dialogue avec des personnalités de l'extrême gauche israélienne.

Abou Nidal assure que son organisation a condamné à mort *« tous ceux qui ont voulu négocier avec l'ennemi sioniste – le roi Hussein en tête – et a exécuté des dizaines de personnes »*. Les attaques contre les synagogues de Vienne en août 1981 et de Rome en octobre 1982, l'attentat contre l'ambassadeur israélien à Londres, qui servit de prétexte à Jérusalem pour envahir le Liban et, très vraisemblablement, l'attentat de la rue des Rosiers en août 1982 figurent parmi les crimes commis par Abou Nidal.

Des attentats identifiables

Le fait que son groupe n'ait pas hésité à abattre de nombreux Arabes persuada certains qu'il fut parfois *« manipulé »* ou *« infiltré »* par ses ennemis. Son chef s'en défend, en affirmant que *« la poursuite de son action »* est, au contraire, *« la meilleure preuve de l'efficacité d'une organisation très révolutionnaire, très stricte et très sévère »*. *« Abou Nidal est le seul groupe palestinien parrainé par la Syrie qui n'ait pas souffert de la guerre du Liban*, nous disait il y a quelques mois un haut responsable israélien de la lutte antiterroriste. *Son infrastructure et sa qualité opérationnelle sont excellentes. »*

Pour Interpol, les attentats d'Abou Nidal sont assez facilement identifiables. La sauvagerie de ses attaques, l'utilisation de grenades soviétiques et l'usage d'une arme favorite – le pistolet mitrailleur WZ-63 de fabrication polonaise – sont la « signature » du groupe, qui, en outre, revendique toujours de la même *manière* la responsabilité de ses actes (*le Monde* du 27 mars 1985).

Au fil des ans, sa violente hostilité à l'OLP l'a totalement marginalisé. Arafat, Habache, Hawatmeh : à ses yeux, tous des traîtres. Il a tenté en vain de nouer alliance avec Abou Moussa, chef des dissidents du Fatah et autre vassal de Damas. Il affirme ne coopérer aujourd'hui qu'avec le FPLP-Commandement général d'Ahmed Jibril. Mercenaire du terrorisme, prêtant ses services au plus offrant, Abou Nidal tient rancune aux émirats du Golfe de l'avoir « oublié » dans la distribution de leur aide financière aux divers fronts palestiniens.

Dans une interview publiée la semaine dernière par *Al Kabas* et dont la presse israélienne s'est fait l'écho, Abou Nidal laisse entendre qu'il était derrière le meurtre en août 1985 de l'attaché culturel israélien au Caire. *« Il existe là-bas*, dit-il, *une organisation de jeunes soldats instruits qui s'appellent eux-mêmes les Egyptiens révolutionnaires. Ils ont pour but d'annuler Camp David et de remettre l'Egypte à sa vraie place au cœur du monde arabe. Je suis politiquement et physiquement avec eux. »* Dans les milieux militaires israéliens, on met aussi sur le compte d'Abou Nidal le détournement du Boeing d'Egypt Air sur Malte le 23 novembre.

L'idéologie d'Abou Nidal, une fois dépouillée de son verbiage pseudo-marxiste, *se résume en quelques* phrases : détruire l'*« entité sioniste »* (il n'emploie jamais le mot Israël), mener une *« guerre populaire »* contre les *« réactionnaires »* arabes, éliminer tous ceux qui, Palestiniens ou Arabes, veulent négocier avec l'ennemi. Le chef du Fatah-Commandement révolutionnaire fustige à la fois les Palestiniens qui croient naïvement à une *« stratégie par étapes »* (*« La première étape*, dit-il, *prendra un siècle »*) et les *« sionistes »* de gauche qui se disent favorables à un Etat palestinien (*« Ils sont tous complices »*).

Quant au nationalisme d'Abou Nidal, il est plutôt douteux. Le terroriste ne se prononce jamais clairement pour un Etat palestinien indépendant. Au contraire. *« La Palestine appartient à la Syrie à tous points de vue. Comme le Liban, elle en sera partie intégrante »*, répétait-il au début de l'année. Rien ne prouve qu'il ait depuis changé d'avis.

J.-P. LANGELLIER.

UN ENTRETIEN AVEC LE PRÉSIDENT DU CRIF

« L'Europe devrait adopter une attitude offensive vis-à-vis des gouvernements qui soutiennent le terrorisme »

nous déclare M. Théo Klein

*M. Théo Klein, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), exprime, dans l'entretien qu'il nous a accordé, le point de vue de la communauté juive organisée après l'assassinat d'un juif libanais détenu en otage à Beyrouth (*le Monde *du 26 décembre) et après les attentats contre El Al, commis à Rome et à Vienne le 27 décembre.*

« Vous avez toujours mis en garde le gouvernement français contre le fait de considérer l'OLP comme un interlocuteur valable pour une négociation au Proche-Orient. La recrudescence du terrorisme vous apparaît sans doute comme une confirmation de votre point de vue ?

– L'OLP se présente comme le carrefour de l'ensemble des forces combattantes palestiniennes. Or on s'aperçoit aujourd'hui que, suivant les actions qui sont menées, M. Yasser Arafat et ses représentants – notamment son représentant en France – assurent certaines d'entre elles et n'en assument pas d'autres. Il y a une espèce de jeu, autour de M. Abou Nidal particulièrement, qui semble permettre à l'OLP de s'exonérer de la responsabilité des actions d'une partie de ses membres.

» Ce jeu n'est pas tolérable. Ou bien l'OLP assume ce que font les fractions qui la composent et qu'elle prétend représenter, ou bien elle n'exprime que le point de vue de ceux qui restent, de moins en moins nombreux, groupés autour de M. Arafat, et alors elle n'a pratiquement aucun caractère représentatif.

» Seuls des gouvernements extérieurs à cette région maintiennent la fiction de la représentativité de l'OLP, fiction que beaucoup de gouvernements arabes, me semble-t-il, sont en train d'abandonner. Nous souhaiterions que le gouvernement français veuille bien réévaluer sa position et cesser de considérer l'OLP comme le représentant des combattants palestiniens, ou même d'une des fractions combattantes palestiniennes.

» L'OLP a créé le terrorisme auquel nous assistons aujourd'hui. Les détournements d'avions ont été inventés par l'OLP, de même que les attaques dans les aérogares, et cela sous la direction de M. Arafat. Je trouve indécent que les médias français, dès qu'un événement de ce genre se produit, appellent le réprésentant de l'OLP à Paris pour qu'il vienne se pavanner devant les micros et les caméras et assurer que l'OLP est innocente d'actions qu'elle a inaugurées et qui empoisonnent la vie des Européens lorsque, pour des raisons professionnelles ou de loisirs, ils prennent l'avion. Je voudrais que cesse, de la part des médias et du gouvernement français, cette comédie qui nous paraît, aujourd'hui, avoir un caractère honteux.

– La réaction du gouvernement français après les attentats de Rome et de Vienne n'est-elle pas satisfaisante à vos yeux ?

– La réaction du gouvernement français est satisfaisante pour ce qui concerne l'Italie et l'Autriche. On peut s'étonner qu'il n'ait pas adressé un message au gouvernement d'Israël, dont la compagnie nationale était particulièrement visée. Ce n'est peut-être qu'un oubli ou une discrétion du Quai d'Orsay. Le Quai d'Orsay a parfois des discrétions que nous avons du mal à comprendre...

« En finir avec le système des otages »

– Vous incriminez l'OLP, mais la réalité n'est-elle pas celle d'un terrorisme multiple, dont les instigateurs et les buts ne sont pas faciles à démêler ? La France n'en fait-elle pas l'expérience avec l'échec de ses tentatives pour obtenir la libération de ses quatre ressortissants détenus en otage à Beyrouth ?

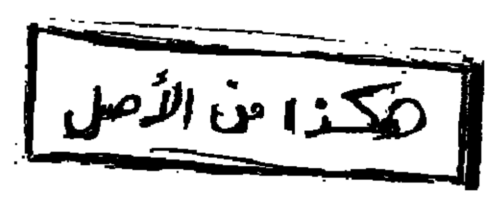
– Il ne faut pas confondre la situation créée par l'OLP et la situation libanaise. Nous sommes bien placés pour savoir le danger que présente l'absence de toute autorité au Liban, puisque, la semaine dernière, nous avons appris que l'un des six juifs libanais détenus en otage avait été purement et simplement assassiné. Je voudrais rappeler que ces otages libanais sont des juifs qui, nés et vivant au Liban, avaient décidé d'y rester, même après le retrait des troupes israéliennes, et de continuer à participer à la vie libanaise. Les otages libanais n'ont pas de gouvernement qui les défende, à la différence des otages américains ou soviétiques d'il y a quelques semaines, ou des otages français d'aujourd'hui.

» Mais, en réalité, c'est avec le système des otages qu'il faut en finir. Nous souhaiterions que les gouvernements, notamment en Europe, se mettent d'accord non seulement pour renforcer la défense de leur territoire contre le terrorisme, mais pour attaquer le terrorisme là où il a ses sources, là où sont ses camps d'entraînement, et pour s'en prendre ouvertement aux gouvernements qui apportent leur soutien aux mouvements terroristes et qui les financent. Ce sont des gouvernements avec lesquels les gouvernements européens ont des relations diplomatiques ; c'est là, peut-être, une chose à réviser.

» Les démocraties devraient adopter une attitude offensive, qui pourrait permettre, un jour, de sortir de cette situation dans laquelle aucun d'entre nous, juif ou non juif, n'est en sécurité. L'insécurité vient, avant tout, du terrorisme, beaucoup plus que d'autres causes dont on parle plus souvent dans la presse et qui sont, à mon avis – voir ce qui s'est passé à Nantes, – des retombées de l'action terroriste.

» Cette action, je ne soulignerai jamais assez qu'elle a été apportée en Europe et, dans une large mesure, inventée par l'OLP, qui en porte la responsabilité. Si elle n'est pas responsable de telle ou telle action terroriste, l'OLP porte la responsabilité morale d'avoir créé cette forme de combat, dont je crois qu'elle est incapable de sortir aujourd'hui pour entrer dans un jeu politique normal. »

Propos recueillis par
PATRICE JARREAU.



PROCHE-ORIENT

Liban

CHEF DE LA MILICE CHIITE AMAL

M. Nabih Berri a ordonné le cessez-le-feu à ses combattants

De notre correspondant

Beyrouth. — Décidé à mettre en œuvre sans tarder l'accord inter-milices libanaises conclu sous sa tutelle, le président syrien Hafez El Assad a invité le président libanais, M. Amine Gemayel, à Damas le 2 janvier. Ce sera la dixième rencontre depuis mars 1983 entre les deux chefs d'Etat.

Tenu à l'écart de la préparation de l'accord — où le camp chrétien auquel il appartient était représenté par sa milice, les forces libanaises, — puis de sa signature, s'en étant démarqué par le biais du Parti phalangiste qui n'était pas présent à Damas lors de la cérémonie, le président Gemayel y a néanmoins apporté son adhésion de principe, saisissant la première occasion, une audience des étudiants, pour le faire, en proclamant : *« L'accord tripartite* [inter-milices] *est un pas important sur la voie de l'unité du Liban et nous l'appuyons. Notre souci est qu'il en soit de même de la part de la quasi-totalité des parties. »*

La coopération du chef de l'Etat libanais est nécessaire sur plus d'un aspect en vue de l'application de l'accord inter-milices, si l'on veut respecter les formes légales. Pour commencer, elle est requise pour changer de gouvernement et former le cabinet de « vraie » union nationale de six « super-ministres », un conseil ministériel appelé à exercer rapidement certaines prérogatives du président, en attendant qu'une réforme constitutionnelle le dépouille d'autres.

Le président Gemayel n'a pratiquement pas d'autre choix que de jouer le jeu en s'appliquant à réduire au minimum les dégâts pour lui et la présidence (dévolue à un maronite pour cinq à treize ans encore).

Explicitant et justifiant l'accord qu'il a signé, le chef des forces libanaises, M. Eli Hobeika, a souligné, à ce propos, que le rôle du président était différent de celui du (super) ministre représentant les maronites au sein du conseil ministériel précité et que son organisation, appelée à se transformer en parti après la fin de la phase militaire, y tiendra le sien. M. Hobeika a également précisé que la réhabilitation de l'armée libanaise ne signifiait, en aucun cas, qu'elle sera sous la coupe de l'armée syrienne, mais qu'elle sera réunifiée sous les ordres effectifs de son commandement.

L'approbation de l'accord par le comité exécutif des forces libanaises a d'ailleurs été obtenue à l'arraché — 6 voix contre 6, celle de son président, M. Hobeika, ayant fait la différence — et l'un des opposants, M. Karim Pakradouni, a expliqué que cela était une preuve de démocratie, mais que, en même temps, il s'était rendu à Damas pour la cérémonie de signature afin de montrer l'unité de son organisation.

Bien que la proclamation officielle du cessez-le-feu se fasse encore attendre, — les lignes de démarcation, avec des tirs de routine, et les deux voies de passage à Beyrouth sont demeurées après la conclusion de l'accord exactement ce qu'elles étaient avant — le chef d'Amal, M. Nabih Berri, a donné l'ordre à ses hommes d'arrêter les combats. Sa milice entrera-t-elle en conflit à ce sujet avec le Hezbollah (parti de Dieu), qui partage avec elle des positions sur la ligne de démarcation à Beyrouth, mais n'est pas partie prenante de l'accord de Damas ? Si à l'échelle locale ce mouvement se montre prudent, l'Iran qui l'inspire a annoncé la couleur en estimant cet accord *« voué à l'échec »*.

Baromètre subtil de l'état d'esprit des Libanais, le taux de change du dollar n'a pratiquement pas varié à Beyrouth depuis l'accord. Les Libanais sont décidément toujours plus circonspects qu'optimistes.

LUCIEN GEORGE.

Six mille chrétiens du Sud ont regagné leurs villages

« Nous sommes dans les ténèbres. Il n'y a plus personne avec qui dialoguer. » Dans son foyer de la providence, en mars dernier, quelques jours après le début des combats de Saïda, au sud du Liban, le père Sélim Ghazal ne cachait pas son désespoir. Cet artisan du dialogue islamo-chrétien voyait brusquement s'écrouler tous ses espoirs, et un mois plus tard, tous les chrétiens des hauteurs de Saïda, chassés de leurs villages, devenaient des réfugiés. Cinquante-cinq mille personnes environ quittaient la région. Vingt mille sont restées au Sud dans le couloir chrétien entre Jezzine et Mar jayoun, trente mille sont parties vers Beyrouth-Est mais, et c'est le plus nouveau, six mille sont revenues dans leurs villages dont beaucoup sont occupés par des chiites.

A l'origine de ce retour, le père Ghazal qui, récemment nommé vicaire apostolique grec-catholique de Saïda, fait, avec l'association Pairs-Liban et les travailleurs sociaux de la région, un gros travail pour permettre le retour et le maintien de ces réfugiés dans leurs maisons souvent détruites ou pillées. C'est pour apporter leur soutien à ce travail que des représentants de quatre ONG françaises : Solidarités internationales, la CIMADE, le Comité catholique contre la faim et le sous-développement, Emmaüs international, ont été passer les fêtes de Noël à Saïda et dans les villages alentour où ils ont pu s'entretenir avec nombre de chrétiens qui ont pris le risque de revenir.

Ces associations, qui ont déjà donné une première aide d'urgence de 380 000 F à Pairs-Liban, souhaitent mettre en place des projets de développement agricole qui impliquent des villages chiites et chrétiens,et qui donnent à la population les moyens de rester sur place. Sans cacher la précarité de la situation des chrétiens qui ont choisi le retour, *« leur grand sentiment d'insécurité »*, ces organisations soulignent *« la volonté de ces hommes de vivre ensemble et de ne pas se replier dans l'attitude suicidaire du ghetto »*.

La visite de ces ONG à Saïda, qui ont eu des contacts avec toutes les forces politiques de la ville, chrétiennes et musulmanes, a été l'occasion de réunions intercommunautaires au cours desquelles chacun a réaffirmé la volonté de vivre ensemble. L'expérience tentée dans les environs de Saïda mérite d'autant plus d'être soulignée que, en choisissant le retour dans leurs villages, ces chrétiens souvent très démunis se sont coupés de l'aide internationale aux réfugiés.

LE SOUVERAIN JORDANIEN A DAMAS

Le roi Hussein et le président Assad se sont entretenus en tête à tête pendant quatre heures

De notre envoyé spécial

Damas. — Le roi Hussein et le président Hafez el Assad ont eu lieu lundi 30 décembre, premier jour de la visite du souverain jordanien en Syrie un tête-à-tête de quatre heures suivi d'un dîner officiel. Mais ce que l'on retiendra surtout de ce sommet c'est l'image de ces deux chefs d'Etat souriants et détendus se congratulant quelques heures plus tôt à l'aéroport de Damas comme s'ils s'étaient quittés la veille. Une image que l'on n'avait pas vue depuis six ans et qui a été abondamment reprise dans la soirée par les bulletins d'information de la télévision syrienne.

En dehors de cet accueil chaleureux, aucun signe extérieur (drapeaux, portraits ou banderoles) ne révélait dans la capitale syrienne l'importance de ce sommet si ce n'est les barrages de police aux abords du palais des hôtes où réside le roi Hussein. La presse syrienne avait elle-même été jusque-là on ne peut plus discrète sur cette visite. Il est vrai que l'accord inter-libanais, dont la signature samedi à Damas avait amené le roi Hussein et le président Assad à repousser leur rencontre de deux jours, faisait encore les gros titres et l'essentiel des éditoriaux des journaux syriens.

On ne s'attend pas à Damas à des résultats spectaculaires de ce sommet en ce qui concerne les questions qui font l'objet de divergences importantes — la guerre du Golfe, les relations de la Syrie avec l'Iran et celles de la Jordanie avec l'Irak, l'OLP dont Damas conteste l'actuelle leadership. Chacun connaît les limites qu'il ne peut pas franchir, faisait-on valoir lundi soir dans l'entourage de la délégation jordanienne, et il est vraisemblable que Syriens et Jordaniens aient mis une sourdine sur ce qui les sépare pour insister sur ce qui les rapproche, les relations bilatérales notamment.

L'événement est en fait que ce sommet Hussein-Assad ait eu lieu. Il marque avant tout le désir de la Jordanie et de la Syrie de tourner la page. Le souverain jordanien devait quitter Damas mardi après-midi pour Amman.

EMMANUEL JARRY.

AMÉRIQUES

EL SALVADOR : LA GUERRE D'USURE

(Suite de la première page.)

« Et la négociation, entreprise à La Palma le 15 octobre 1984, est dans une impasse totale en raison des positions opposées des uns et des autres. Cela peut durer longtemps... »

Même les militaires se gardent de tout triomphalisme. *« Il n'est pas possible d'obtenir une paix totale et véritable avec le seul succès des armes... »*, déclare le général Blandon, chef d'état-major, et l'un des officiers supérieurs les plus compétents et les plus respectés de l'armée salvadorienne. Le général admet que l'aide américaine est *« importante »*, puisqu'elle se monte à environ 120 millions de dollars, mais, dit-il, *« elle arrive au compte-gouttes »*. Il ajoute : *« Nous affrontons une guerre d'usure. Nous n'étions pas du tout préparés pour cela. Au début, nous n'avions qu'une armée de sept mille hommes face à douze mille guérilleros armés par les Nicaraguayens. Le rapport de forces s'est inversé. Les effectifs de la guérilla se sont réduits de moitié environ depuis un an. Et nous avons des atouts pour mener la guerre psychologique. »*

Présentant le dernier bilan des opérations, le colonel, porte-parole de l'état-major, fait état de *« 73 guérilleros tués, de 50 blessés, de plus de 300 prisonniers »* (parmi les prisonniers, il compte les personnes interpellées pour « sympathie » envers la guérilla). Il admet que les forces régulières ont eu pendant la même période *« une vingtaine de tués, près de 200 blessés »*, et il reconnaît que *« beaucoup d'armes ont été « perdues », dont des fusils américains M-16, des lance-grenades et des mitrailleuses »*. Perdues, volées ou simplement abandonnées ? Il ne précise pas. Mais il est certain que le niveau moyen de l'armée salvadorienne, en 1985, est bien supérieur à celui d'il y a seulement quatre ans.

La routine...

Discipline, tenue, esprit combatif, préparation : tout a progressé de manière spectaculaire, encore que l'on découvre parfois avec étonnement des failles surprenantes pour des troupes engagées dans une guerre aussi dure : convois militaires sans aucune protection, ponts gardés de façon symbolique, patrouilles avançant en file indienne rapprochées.

Pour l'essentiel, cependant, l'armée salvadorienne est devenue un corps professionnel qui inspire davantage confiance aux habitants. Mais les pertes restent lourdes. Chaque jour, les hélicoptères ramènent leur cargaison de blessés graves et de mutilés (la grande majorité sur explosion de mines) à l'hôpital militaire de la capitale.

La routine. La situation dans la capitale n'est pas particulièrement tendue. Des fusillades éclatent à l'occasion, dans un quartier ou dans un autre, mais elles n'impressionnent guère une population habituée au pire. On pourrait presque oublier que la guerre commence à 15 kilomètres, dans les faubourgs de San-Salvador. Pourtant, les habitudes ne se perdent pas facilement. L'ambassade des Etats-Unis est plus que jamais une véritable forteresse hérissée de nids de mitrailleuses, protégée par plusieurs barrages et des postes militaires surarmés aux quatre coins de sa haute muraille.

Pas un diplomate, pas un fonctionnaire important, pas un notable ou un politicien qui ne se hasarde hors de chez lui sans sa voiture blindée et aux vitres renforcées à l'épreuve théorique des balles.

Les sinistres escadrons de la mort n'ont pas baissé les bras. On croise encore dans San-Salvador les jeeps Cherokee aux vitres fumées appartenant à des milices « privées » ou à des organismes mal identifiés, emplies d'hommes chargés des basses œuvres ou des règlements de comptes. Globalement, le gouvernement affirme que les droits de l'homme sont beaucoup mieux respectés depuis un an. Pourtant, enlèvements, disparitions et exécutions continuent.

« Excès » et « bavures »

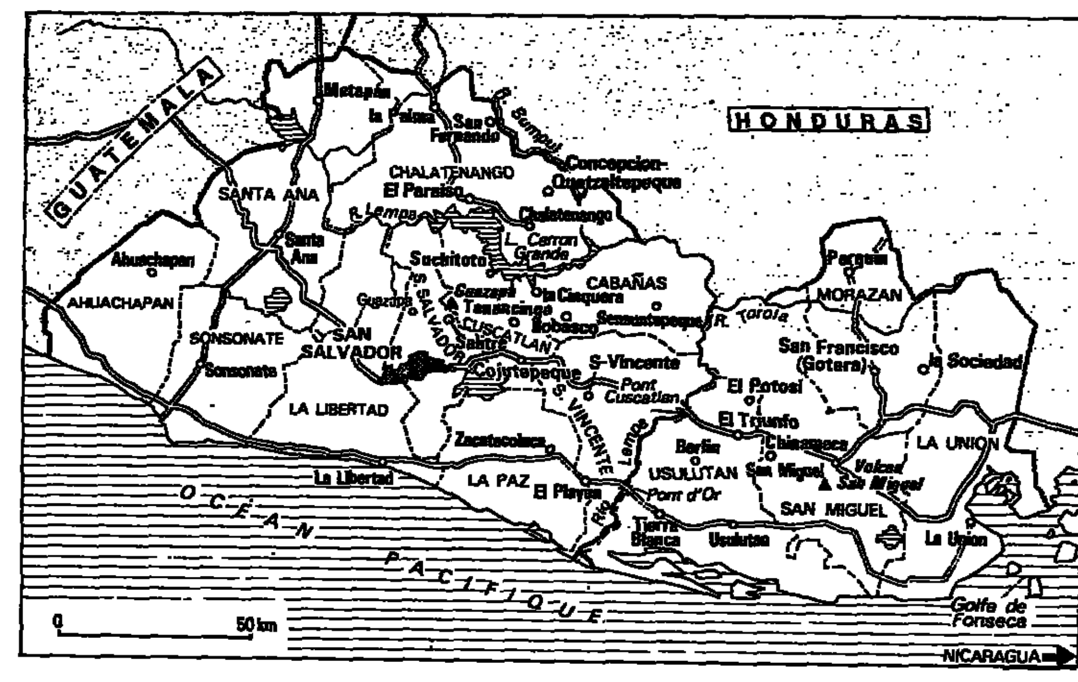
Derrière sa porte blindée, au quatrième étage de l'archevêché, la petite et souriante Maria Julia poursuit avec courage et patience sa tâche de comptable des « excès » et des « bavures » inexpliquées. *« Le premier semestre de 1985 comme le dernier semestre de 1984,* dit-elle, *ont été effectivement marqués par une nette amélioration des droits de l'homme. Mais, depuis juillet, la situation de ce point de vue tend à s'aggraver de nouveau. Des syndicalistes ont été enlevés pour avoir tenté de briser les grèves. L'intervention plus systématique de l'aviation dans les opérations militaires fait monter le nombre des victimes civiles. Et il est difficile pour nous maintenant d'aller vérifier sur place, car les barrages militaires sont très sévères. La torture, malheureusement, n'a pas disparu. »*

Elle étale sur son bureau les photos horribles des dernières victimes de la violence. Visages écrasés, ventres ouverts, testicules coupés. José-Maria Hernandez était un ouvrier âgé de vingt-quatre ans. On l'a retrouvé la tête éclatée par une balle de M-16 dans un dépôt d'ordures de Maxicanos, un faubourg pauvre de la capitale. Pourquoi ? *« Tout ce qu'on sait,* dit Maria Julia, *est qu'il était employé d'un patron dont le terrain avait servi à un groupuscule révolutionnaire pour l'attaque d'une prison. Il n'avait sans doute rien à voir là-dedans. »* La routine encore...

San-Salvador, traumatisé en juin par un attentat qui avait fait treize morts américains dans un restaurant de la Zona Rosa (le quartier chic), a été de nouveau tiré de sa somnolence relative par le bombardement du volcan Guazapa, à une vingtaine de kilomètres au nord de la capitale. Des bombes de 700 livres, trois matins de suite. *« Les vitres tremblaient »*, disent les Salvadoriens.

Les pentes du volcan sont occupées par la guérilla. Régulièrement, des opérations militaires tentent sans succès de les en déloger. Pourquoi, cette fois-ci, un tel pilonnage ? Réponse des militaires : *« Une information nous avait signalé une importante réunion de chefs de la guérilla dans ce secteur. Nous avons détruit plusieurs campements, récupéré des armes que les terroristes entreposent dans les grottes. »* En outre, une quinzaine de guérilleros auraient été tués. Les Salvadoriens trouvent que le rapport qualité-prix du bombardement de Guazapa est discutable.

Le secteur de Salitre, où a eu lieu l'opération, est celui où la fille du président a été détenue pendant quarante-quatre jours. Coïncidence ? *« L'enlèvement de la fille de Duarte,* affirme un évê-



Nicaragua

● *Plus de 6 000 personnes tuées lors de combats au Nicaragua en 1985.* — 6 032 personnes — membres de l'Armée populaire sandiniste (EPS), rebelles et civils, — ont été tuées en 1985 au cours des affrontements qui se sont déroulés dans les montagnes du nord, du centre et du sud du Nicaragua, a déclaré, lundi 30 décembre, le ministre nicaraguayen de la défense, le commandant Humberto Ortega. L'armée sandiniste a perdu 1 143 hommes en 1985, tandis que les groupes contre-révolutionnaires ont eu 4 608 morts, 500 hommes capturés et 541 blessés, a précisé le commandant Ortega. — *(AFP.)*

Dans le Chalatenango :

De notre envoyé spécial

La Palma. — *« Je dis aux muchachos pourquoi faites-vous autant de destructions ? Ce ne sont pas les Russes qui vous aideront à reconstruire le pays. Mais ils ne m'écoutent pas... »* Le vieux curé italien de La Palma est désabusé. Il frotte ses mains maigres sur sa robe de bure de franciscain. *« L'espoir d'une paix proche,* dit-il, *s'est envolé. »*

Dans son superbe cirque de montagnes, à une dizaine de kilomètres de la frontière du Honduras, La Palma somnole. L'église, sans grâce, est déserte : en octobre 1984, elle avait abrité la première réunion entre Duarte et les délégués de la guérilla. L'archevêque de San-Salvador, Mgr Rivera y Damas, était présent. Des milliers de Salvadoriens, dont beaucoup de guérilleros en civil, avaient envahi la place pelée, entre la rotonde en ciment et l'église. Un grand moment d'espérance et de joie. Il y a plus d'un an déjà. Et la guerre continue, plus rude que jamais. Un violent combat a éclaté l'autre semaine à San-Ignacio, à 2 kilomètres de La Palma. *« Il y a eu beaucoup de morts des deux côtés »*, soupire le curé.

La Palma a longtemps été occupée par les guérilleros des forces populaires de libération (FPL), l'une des cinq organisations du Front Farabundo-Marti (FMLN). Aujourd'hui, des soldats, le doigt sur la détente du fusil M-16, patrouillent dans les rues en pente de la petite bourgade, célèbre pour son artisanat. Le colonel Ochoa, qui commande dans le département septentrional de Chalatenango, tient beaucoup à une « présence » permanente de l'armée à La Palma, devenue un symbole. Mais la guérilla n'est pas loin.

Elle s'est simplement repliée dans les collines voisines plantées de pins odorants. Et elle pourrait de nouveau investir le village. Le curé hausse les épaules. *« Nous avions de bons rapports avec les muchachos. Nous sommes bien avec les militaires. Ce que veulent les gens, c'est la paix. La possibilité de se déplacer sans danger. Quand les guérilleros décident de bloquer la route, ils brûlent les bus, et tout s'arrête. Ils ne préviennent même pas. Et, surtout, ils posent de plus en plus de mines... »*

Théoriquement, l'armée contrôle les quelque 40 kilomètres de piste sinueuse et complètement défoncée par les pluies qui descendent de La Palma vers la vallée plus chaude de Chalatenango. On croise, de loin en loin, une patrouille de bidasses épuisés, aux aguets. Mais les nombreux drapeaux blancs qui hérissent les toits en palme des chaumières montrent bien que toute cette zone montagneuse coupée de ravins profonds, de gorges et de pitons couverts d'une dense végétation tropicale est en fait un *no man's land* propice aux embuscades et aux coups de main.

Pour accroître l'emprise de l'armée, le colonel Ochoa a tenté de former des milices d'autodé-

Le FMLN et les autres

Le Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN), organe de coordination de la guérilla, comprend cinq groupes armés distincts, et une branche politique, le FDR (Front démocratique révolutionnaire), présidé par Guillermo Ungo et Ruben Zamora.

Le premier des cinq groupes de guérilla est l'ERP (l'Armée révolutionnaire du peuple) dirigé par Joaquin Villalobos. C'est le groupe le plus important (environ la moitié des effectifs du FMLN), et son patron est considéré comme le plus efficace des commandants militaires de la guérilla.

Viennent ensuite : les FPL (Forces populaires de libération), très actives dans la région de Chalatenengo; les FARN (Forces armées de résistance nationale); le PTRC (Parti révolutionnaire des travailleurs d'Amérique centrale), plutôt spécialisé dans les actions de commandos urbains et qui est en particulier responsable de l'attentat contre un restaurant à San-Salvador qui avait provoqué la mort de treize personnes; et enfile les FAL (Forces armées de libération), liées au PC salvadorien.

Le président Duarte a tenté à deux reprises d'engager un processus de paix avec la guérilla. A La Palma le 15 octobre 1984, et un mois plus tard à Ayagualo. Ces négociations ont été très vite stoppées, les deux parties s'accusant mutuellement d'intransigeance. La troisième rencontre, pour la libération de la fille du président enlevée par la guérilla, n'a pas permis une reprise véritable du dialogue.



A TRAVERS LE MONDE

Quatorze mois après la rencontre de La Palma entre le président Duarte et les délégués du Front Farabundo Marti de libération nationale, la guerre d'usure continue au Salvador, et aucune perspective de paix ne se dessine à court terme. Militairement et politiquement, les adversaires campent sur leurs positions.

que, *a consacré la rupture amorcée en juin, avec l'attentat de la Zona Rosa, entre politiques et militaires du Front Farabundo. En juin, les dirigeants du FDR, Ungo et Zamora avaient condamné l'attentat.* »

Le même évêque estime que les négociations pour la libération d'Inès « *ont constitué le troisième round du dialogue entamé à La Palma en octobre 1984* ». « *A Guazapa, puis au Panama*, dit-il, *des représentants du gouvernement, de l'Eglise et de la guérilla se sont retrouvés pour mettre au point l'échange.* » « *La libération d'Inès Duarte a eu lieu à Tenancingo, village symbole et martyre, contrôlé par la guérilla.* » « *Inès avait refusé la mule qu'on lui avait proposée pour la route et s'est séparée avec chaleur de ses ravisseurs...* » Ce que Duarte appelle aujourd'hui « *le syndrome de Stockholm* ». La plupart des membres de la famille du président ont choisi par prudence de s'installer aux Etats-Unis.

Le dialogue bloqué

Il n'y aura pas de quatrième round, du moins à court terme. Le dialogue gouvernement-guérilla est bloqué. « *Les Etats-Unis et les militaires n'en veulent pas* », dit un universitaire de gauche. Certains ajoutent que le malaise provoqué dans l'armée par les tractations engagées pour la libération d'Inès Duarte a été si grand que « *le pays a frôlé le coup d'Etat* ». Significativement, l'anniversaire de la rencontre d'Ayagualo (deuxième rencontre guérilla-gouvernement après La Palma) est passé inaperçu. « *Personne n'y croit*, ajoute Mgr Rosa Chavez, le dynamique évêque auxiliaire de San-Salvador. *Et les guérilleros n'ont pas renoncé à leur plate-forme maximaliste d'Ayagualo. Ils réclament toujours le partage du pouvoir et la formation d'une armée dans laquelle leurs forces seraient intégrées. C'est inacceptable pour le gouvernement.* »

Pourtant, les chefs militaires du Front Farabundo ont pris récemment la peine d'écrire une longue lettre confidentielle à l'épiscopat pour justifier leur position. Et à Guazapa comme à Tenancingo, Mgr Rivera y Damas, archevêque de la capitale, a été acclamé par les muchachos. Décidément, l'Eglise compte au Salvador, mais ses appels en faveur de la concorde, de la paix et du dialogue se heurtent à trop d'obstacles.

La guérilla est peut-être moins nombreuse, moins active. Elle a éclaté en petites unités pour échapper aux bombardements, mais elle reste bien présente sur le terrain. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir le pays. Ses zones d'influence n'ont pas changé depuis un an. Dans le Morazan, le rio Torola reste la ligne de démarcation tacite entre muchachos et réguliers. Le colonel Mauricio Vargas, qui commande ce département depuis San-Francisco-Gotera, à une trentaine de kilomètres au nord de San-Miguel, en convient volontiers. « *Au nord du Torola*, dit-il, *nous faisons de la présence. Mais nous ne restons pas. Nous maintenons l'équilibre.* »

En clair, l'armée envoie des patrouilles, mais environ 20 000 personnes restent dans cette région sous le contrôle permanent du front Farabundo. « *Et nous n'allons pas asphyxier 20 000 paysans pour éliminer trois cents guérilleros* », ajoute le colonel, qui laisse la Croix-Rouge faire son travail, dans des conditions il est vrai de plus en plus dangereuses, au nord du Torola.

Contreforts du volcan San-Miguel, de San-Vicente, littoral d'Usulutan et de La Union, Guazapa, Nord-Chalatenango : la guérilla reste dans ces réduits traditionnels. Même chose dans le triangle Tenancingo-Cinquera-Suchitoto. « *Le triangle des Bermudes*, dit-on, *car on y disparaît sans laisser de traces.* » En outre, la guérilla multiplie coups de main et opérations à l'ouest de la capitale. Les départements de Santa-Ana, de la Libertad et de Sonsonate ne sont plus épargnés par l'insécurité. La route de Santa-Ana vers Metapan et la frontière du Guatemala est moins sûre. Des commandos du front Farabundo venus du Chalatenango ont à l'occasion dressé des barrages.

A l'est, la guérilla reste capable d'organiser des coups de main spectaculaires comme l'attaque de la garnison de La Union. Et Villa Lobos, le patron de l'ERP, qui se permet de tenir des meetings à Perquin, dans le Morazan, emploie la même formule que les colonels salvadoriens : « *Nous menons une guerre d'usure...* »

MARCEL NIEDERGANG.

La mort d'un espoir

De notre envoyé spécial

San-Salvador. – Elle avait l'air tranquille. Elle attendait son tour sagement, assise dans une antichambre au premier étage de l'archevêché. Elle feuilletait machinalement un magazine de tricot aux pages écornées, qu'elle avait sûrement déjà lu et relu pendant toutes ces attentes interminables. Elle avait une tête ronde et brune de paysanne sans âge, les pommettes un peu hautes, un sourire résigné. Puis elle a commencé à parler d'une voix douce, à raconter son drame qui tourne à l'obsession, et son visage s'est lentement décomposé comme si c'était arrivé hier. Elle n'a pas haussé le ton, mais elle s'est mise à frotter nerveusement ses mains l'une contre l'autre, et des larmes sont apparues dans ses yeux.

Un drame parmi des dizaines de milliers d'autres sans doute dans ce petit Salvador saigné à blanc et pourtant toujours debout, presque gai, courageux, fataliste et si combatif. Mais pour Juana Sanchez Reyes, âgée de trente-trois ans, c'est un cauchemar qu'elle n'arrive pas à chasser depuis cinq ans. Depuis que son compagnon a disparu, à sept heures du matin, en allant à son travail : « *Il ne faisait pas de politique* », dit-elle comme pour s'excuser. Depuis, elle cherche à savoir s'il est mort ou vivant. Rien. Pas un signe, pas un indice. Depuis cinq ans, elle est accrochée à cette idée : le retrouver, ou au moins avoir une preuve, identifier son cadavre. Elle ne pense qu'à ça.

Au début, elle a bien songé à faire une démarche auprès de l'organisme de l'archevêché qui s'occupe des disparitions, des enlèvements et des meurtres politiques. Mais sa belle-mère affolée l'en a dissuadée. C'était, il est vrai, la pire époque des escadrons de la mort. « *C'est beaucoup trop dangereux*, lui a-t-elle dit. *On viendra aussi nous chercher.* » Elle a cédé. Mais chaque fois qu'elle apprenait qu'on avait découvert des corps non identifiés, une fosse commune, des hommes massacrés par des inconnus, elle allait voir, elle se jetait dans l'un de ces petits bus bariolés et pétaradants, surchargés de grappes humaines, qui font le service de l'intérieur. En vain. Elle est allée plusieurs fois par la guérilla. Comment savoir ? A San-Salvador, elle vit avec sa mère, son père et ses enfants, âgés maintenant de quinze et cinq ans. Deux filles. « *Pour la petite, ça va. Elle n'a pas connu son père. Mais l'aînée est très traumatisée. Elle travaille très mal à l'école.* »

Juana est employée dans une boulangerie. Elle ne gagne pas deux dollars par jour. Pour améliorer le budget familial, elle fait de la broderie et du tricot. C'est pour cela qu'elle traîne partout son magazine usé et sali. Son logeur lui réclame des arriérés et une attestation de décès pour son mari. Impossible. Elle a aussi vu un avocat qui demande 2 000 colones de frais, environ 300 dollars, une fortune pour Juana. « *Nous souffrons beaucoup* », dit-elle sans amertume.

Elle ajoute : « *Les Salvadoriens souffrent beaucoup.* » C'est vrai. Il y a des milliers d'orphelins dans le pays, des dizaines de milliers d'enfants handicapés, un demi-million de réfugiés et autant d'exilés. Le problème de Juana est un petit drame, mais c'est son drame. Alors elle s'est décidée, après tant d'hésitations, à venir à l'archevêché. Quand elle est ressortie du bureau, ses yeux étaient secs et vides. Son visage dur et fermé. Un espoir de cinq ans venait de mourir, pour de bon.

M. N.

la guérilla aux aguets...

fense civile comme dans le reste du Chalatenango, mais sans grand succès, semble-t-il. « *Les gens ne sont pas chauds*, affirme le curé. *Ils préfèrent payer un petit impôt aux militaires, environ 5 colons, soit 1 dollar, pour être tranquilles. La population refuse de prendre ouvertement parti. Je les comprends. Je suis vénitien. Mais depuis le temps que je vis dans ce pays, je me sens salvadorien.* »

« Tout va mal... »

L'ambiance n'est pas très différente à Chalatenango, capitale du département, aux maisons en bois à arcades. Une jeep blindée, armée d'une mitrailleuse lourde de 50, est en position devant la caserne aux murs bariolés. Une section, retour de patrouille, a déposé ses tubes lance-grenades devant l'échoppe d'un commerçant qui fait la grimace. « *Tout va mal*, dit-il. *On ne vend plus rien. Seulement des Coca-Cola aux soldats.* » Derrière l'église, hermétiquement close, le petit marché d'où montent des effluves de tortillas n'est pas très animé. Les marchandes ont la mine morose. Militaires à tous les coins de rues, sous les arcades de la place centrale, en tenue de combat, bardés de cartouchières de mitrailleuse et de pistolets-mitrailleurs.

Chalatenango est une ville en guerre. Les ordres du colonel Ochoa sont respectés : il faut ratisser de jour comme de nuit, rechercher le contact avec la guérilla. A peine regroupés, les hommes, manifestement harassé, remontent dans les camions pour une autre opération, ou pour relever les campagnes des *retenes* (barrages routiers) installés tous les vingt kilomètres environ.

« *On ne peut avoir confiance en rien ni en personne* », dit le colonel Campos, qui commande le 1er détachement militaire, basé à Chalatenango. *Toutes les pistes sont minées. Les deux tiers de nos pertes sont provoquées par les mines.* » Il ajoute : « *Depuis deux ans, la guérilla dans le secteur a perdu la moitié de ses effectifs. Mais elle harcèle les paysans, cherche à les enrôler de force. Elle veut détruire l'économie du pays.* »

Autour de Chalatenango écrasée de chaleur, les champs de canne à sucre sont déserts. Aucune fumée ne monte des collines vertes à l'horizon. Dès que l'on quitte le chef-lieu pour les hameaux comme San-José-las Flores, Ojos-de-Auga ou Dulcenombre-de-Maria, l'impression d'isolement, de menace vague s'accroît. San-Fernando, à la frontière, a été complètement évacué. C'est un village fantôme. Pourtant, des milliers de paysans vivent encore dans ce secteur nord du département de Chalatenango, où l'armée s'efforce de montrer le bout du fusil et où la guérilla reste présente, à peu près inexpugnable. Comment, d'ailleurs, les quatre mille hommes dont dispose le colonel Ochoa pourraient-ils contrôler la totalité d'un département aussi montagneux et boisé ?

« *Nous n'avons malheureusement pas d'hélicoptères sur place*, avoue l'adjoint du colonel, à la caserne d'El Paraiso, quartier général de la 4e brigade d'infanterie. *En cas de besoin, pour une opération ou une évacuation de blessés graves, nous appelons l'état-major à San-Salvador en principe, il y a quinze minutes de vol.* » Peu de véhicules de transport de troupes, également, et l'on croise souvent des camions isolés, sans aucune jeep de reconnaissance ou de protection arrière, avec des grappes de soldats entassés, fusils emmêlés. Une cible idéale...

En décembre 1983, la caserne d'El Paraiso a été attaquée. Bilan : les bâtiments incendiés, un colonel et trois cents soldats tués. Un des désastres majeurs de l'armée salvadorienne depuis cinq ans. Près du barrage de Cerron-Grande, autre objectif de prédilection du Front Farabundo, la caserne d'El Paraiso a été rebâtie. Et surtout mieux protégée : champs de mines et barrages électrifiés. Dans sa cuvette surchauffée, elle ressemble pourtant encore à un fortin d'opérette avec sa muraille vert pistache. Des mitrailleuses sont en batterie sur les points d'appui, à l'extérieur.

« Maintenant, nous avons l'initiative »

Chapeau de brousse, tenue camouflée : les hommes de la 4e brigade, eux aussi, patrouillent sans cesse. « *Vingt-quatre heures sur vingt-quatre* », dit le colonel avec satisfaction. Il admet pourtant que la mise en place des unités de défense civile « *pose des problèmes* ».

« *Nous essayons*, affirme-t-il, *d'insuffler un esprit nouveau à la population, tout le monde doit se sentir concerné, et les paysans devraient défendre eux-mêmes leurs villages.* »

Apparemment, ce n'est pas le cas. Comme beaucoup d'autres officiers salvadoriens, le colonel a suivi à Taïwan un stage de trois mois de préparation à la guerre psychologique, et il en est revenu convaincu que l'armée devrait, comme il dit, « *changer de mentalité* ».

« *Maintenant*, ajoute-t-il, *nous avons l'initiative. Et nous recevons beaucoup plus d'informations sur les mouvements de la guérilla, qui a éclaté en petites unités pour tenter d'échapper à l'aviation et aux hélicoptères.* » Bien que se proclamant « *résolument apolitique* », le colonel – tout comme son chef direct, le colonel Ochoa – n'hésite pas à préciser que « *les militaires ont mal accepté les négociations entre le gouvernement Duarte et la guérilla pour la libération de la fille du président.* » Il ajoute : « *Les soldats nous demandent pourquoi nous ne pouvons pas envoyer nos blessés graves se faire soigner en Europe comme les guérilleros le font.* » Il conclut : « *Jamais l'armée ne négociera avec la guérilla. Quand un démocrate discute avec un communiste, c'est le démocrate qui perd. Les terroristes veulent partager le pouvoir et faire une seule armée, vous me voyez être le second de Villalobos ?* »

Entre Chalatenango et San-Salvador les villages d'Aguilares et de Guazapa sont au pied même du volcan, fief de la guérilla sévèrement bombardé pendant trois jours. Tout est calme ce matin. Mais les guérilleros viennent la nuit chercher des aliments et de l'argent. Et le curé de Guazapa, tout ridé, tout menu, tout chenu, a la même expression consternée que celui de La Palma pour dire : « *Quand donc tout cela va-t-il finir ?* »

M. N.

LA GUERRE DU GOLFE

Vingt-quatre civils tués en Irak par l'aviation iranienne

Bagdad. – Bagdad a annoncé, lundi 30 décembre, le premier bombardement de zones civiles irakiennes par l'aviation iranienne depuis l'arrêt de la « guerre des villes » en juin dernier. Vingt-quatre personnes ont été tuées lors de raids menés en fin de matinée par l'aviation iranienne contre des zones civiles irakiennes proches de la frontière, indique en effet un communiqué militaire irakien.

Selon ce communiqué, deux avions iraniens ont bombardé le quartier de Kareza, au sud de la ville de Suleimaniyeh (nord-est de l'Irak), et la localité de Chuwartah (nord-ouest de Suleymaniyeh), où vingt et un civils ont été tués tandis qu'un troisième avion attaquait une zone civile dans la région de Missane (sud), faisant trois morts.

L'agence iranienne Irna avait, pour sa part, fait état lundi de raids de l'aviation de Téhéran contre des « *concentrations de troupes irakiennes* » au nord du front, rappelle-t-on. Le communiqué irakien mentionne d'autre part, quatre-vingt-quinze raids lancés par l'aviation irakienne contre des concentrations de troupes iraniennes au sud du front pour empêcher une éventuelle nouvelle offensive de l'Iran qui, selon des informations de presse, serait imminente.

Enfin, le cardinal Etchegaray, émissaire spécial du pape Jean-Paul II, est arrivé à Bagdad, deuxième étape de la « mission humanitaire » qu'il effectue entre l'Iran et l'Irak. Le cardinal avait séjourné trois jours en Iran au moment de Noël. – *(AFP, AP.)*

CHINE

Tension sur la frontière avec le Vietnam

Pékin. – L'agence Chine nouvelle a accusé, mardi 31 décembre, les troupes vietnamiennes d'avoir récemment intensifié leurs actions militaires à la frontière sino-vietnamienne. L'agence officielle chinoise a indiqué par ailleurs que la Chine avait riposté à des attaques menées le weed-end dernier par le Vietnam le long de la frontière entre les deux pays, dans la province du Guangxi.

Elle a également accusé le Vietnam de s'être livré depuis le mois de septembre dernier à plus de cinq cents « *provocations armées* » le long de la frontière avec le Guangxi, tuant trente-huit paysans et détruisant plus de cent habitations. Toujours selon Chine nouvelle, les troupes vietnamiennes ont bombardé la région de Laoshan, dans la province du Yunnan, tuant au cours de ces deux derniers mois un grand nombre de civils et détruisant de nombreuses habitations. Le Vietnam avait affirmé lundi que ses troupes frontalières avaient tué, « *en ripostant* », « *des douzaines de soldats chinois* » samedi dernier, sans mentionner aucune perte du côté vietnamien. – *(AFP.)*

FINLANDE

Panique après une émission sur la guerre nucléaire

Helsinki. – Des appels terrifiés ont submergé les standards téléphoniques de la Compagnie de la radio finlandaise et des centres d'alerte du pays après la diffusion, dimanche 29 décembre, d'une pièce radiophonique sur le thème d'une future guerre nucléaire entre superpuissances. La pièce, intitulée *la Prochaine Guerre*, de Jan Hartman, faisait état de retombées radioactives sur la Finlande. Elle donnait d'horribles nouvelles de la ville de Hambourg, en RFA, plongée dans la mer sous l'effet des bombes. Elle décrivait les ravages produits par les armes nucléaires en Union soviétique, aux Etats-Unis et ailleurs.

Le personnel des hôpitaux a eu fort à faire pour convaincre les patients qu'une troisième guerre mondiale n'avait pas éclaté. La directrice des programmes théâtraux de la radio, Mme Mirjam Polkunen, a exprimé ses regrets d'avoir diffusé la pièce. Soulignant que des avertissements avaient été émis avant, pendant et après la diffusion pour faire savoir que la pièce était une fiction, elle a ajouté : « *Il était difficile d'imaginer que quelqu'un pourrait vous croire quand vous lui diriez que Paris était en ruine.* » – *(AFP.)*

HONGRIE

Un ancien policier nommé ministre de la défense

Budapest. – Le général Ferenc Karpati a été nommé ministre de la défense, pour succéder au général Istvan Olah, mort il y a quinze jours d'une crise cardiaque (*le Monde* du 18 décembre). Agé de cinquante-neuf ans, le général Karpati était jusqu'à présent chef de la direction politique de l'armée – et à ce titre vice-ministre de la défense. Il a commencé sa carrière dans la police. Nommé responsable, en 1951, de la police de Tatabanya, dans l'ouest de la Hongrie, il a ensuite exercé des fonctions au sein de la police politique (AVH), prenant, selon des sources occidentales, une part active à la répression de l'insurrection de 1956. – *(AFP, Reuter.)*

POLOGNE

La police politique de Cracovie « condamnée » pour mauvais traitements

Varsovie. – Selon des membres d'un comité pour la défense des droits de l'homme de Cracovie, un tribunal de cette ville a condamné la police politique locale pour des mauvais traitements infligés à deux jeunes gens pendant leur maintien en garde à vue. Les deux jeunes gens, Agata Michalek et son ami Ryszard Majdzik, avaient été appréhendés en mai dernier, à la sortie d'un tribunal où venaient d'être jugés des membres de Solidarité accusés d'avoir participé à des manifestations indépendantes à l'occasion du 1er mai. Ils avaient ensuite été brutalisés pendant une détention de quarante-huit heures et avaient porté plainte. Selon les membres du comité des droits de l'homme (une organisation considérée comme illégale par les autorités), c'est l'administration régionale de la SB (police politique) qui a été condamnée à verser des dommages et intérêts (d'un montant symbolique de 5 000 zlotys) aux victimes, ainsi qu'à la Croix-Rouge polonaise, et priée de présenter des excuses écrites aux victimes. C'est, semble-t-il, la première fois que la police politique se voit condamnée en tant qu'institution. Toujours à Cracovie, indique-t-on de même source, un militant de la Confédération pour une Pologne indépendante (KPN), M. Gawlikowski, a été brutalisé dans la rue par quatre inconnus, mais n'a reconnu aucun de ses agresseurs parmi les personnes auxquelles il a été confronté devant un tribunal de simple police, alors même que, étrangement, ces quatre personnes plaidaient « coupables ». – *(AFP, UPI.)*

ASIE

LA LEVÉE DE LA LOI MARTIALE AU PAKISTAN

Pas grand-chose à célébrer...

De notre correspondant en Asie du Sud

New-Delhi. — En annonçant la levée de la loi martiale (*le Monde* du 31 décembre), le général Zia Ul Haq a, cependant, laissé planer la menace d'un retour au régime militaire au cas où, selon sa formulé, le pays sombrerait de nouveau dans *« le désordre et l'anarchie »*. Le président Zia, qui demeure pour l'instant chef suprême des forces armées, a pris soin de faire entériner toutes les décisions prises depuis plus de huit ans, y compris le coup d'Etat de 1977, par le Parlement élu en février dernier.

Les amendements à la Constitution votés en 1985 par l'Assemblée législative vont tous dans le sens d'une présidentialisation sans précédent du régime. L'un des textes les plus controversés prévoit notamment que le président est libre de suspendre à son gré tout ou partie de la Constitution. Le droit d'association en syndicats pour les étudiants demeure ainsi ajourné jusqu'à nouvel ordre. Les punitions « islamiques » — coups de fouet et amputations pour les voleurs — restent inscrites dans la loi et, en matière fiscale, la Haute Cour de la Charia est la juridiction suprême. *« La loi martiale est levée, mais le système islamique continue »*, a dit le général Zia.

Pour le reste, à savoir les libertés politiques, la situation est encore confuse. Interdits en 1979 par la junte, les partis n'avaient participé ni au référendum controversé de décembre 1984 ni aux élections générales de février dernier. Le Mouvement pour la restauration de la démocratie (MRD), qui regroupe onze organisations d'opposition, dont le Parti du peuple pakistanais (PPP) de l'ancien premier ministre exécuté Ali Bhutto, avait donc appelé les électeurs à boycotter ces deux consultations et réclame aujourd'hui la dissolution de l'Assemblée et la tenue immédiate d'élections *« libres et honnêtes »*.

« Rien n'a changé »

Pour le moment, cependant, il n'en est pas question. Le premier ministre, M. Mohamed Khan Junejo, s'est déclaré en faveur du retour progressif des partis dans la vie parlementaire — et il s'apprête d'ailleurs lui-même à rattacher son groupe de députés *« apolitiques »* au Parti islamique fondamentaliste, dont il est en réalité issu. Mais il a aussi demandé la « coopération » des autres organisations politiques — légalement dissoutes mais bien vivantes — jusqu'aux prochaines élections générales. En principe, a-t-il rappelé, *« l'Assemblée a été élue pour cinq ans »*.

Pour sa part, fidèle à son projet de *« démocratie contrôlée »*, le président Zia a *« invité »* l'Assemblée à ne pas introduire les partis politiques en son sein avant que ces derniers ne soient eux-mêmes *« démocratisés »*. Homme d'ordre, il a aussi *« proposé »* que l'organisation de manifestations et de réunions politiques publiques *« soient évitée, car elle conduit souvent à des situations de confrontation »*.

De toute manière, d'après la nouvelle loi sur les partis, les organisations politiques dissoutes devront se faire enregistrer de nouveau auprès des autorités et attendre un an avant d'être autorisées à se manifester publiquement. En clair, la loi martiale est levée, mais elle laisse derrière elle de sombres souvenirs et deux avatars pour l'avenir : un président militaire issu d'un coup d'Etat et, jusqu'à nouvel ordre, non élu, et un Parlement « apolitique » élu, lui, dans des conditions hautement discutables. *« Au total, il s'agit simplement d'un changement d'habillage »*, a commenté le secrétaire général du PPP, en ajoutant : *« Pour l'essentiel, le régime continue comme avant. »* Un autre opposant, M. Khwaja Kharuddin, du MRD, a qualifié l'ensemble des mesures annoncées de *« fraude »*. *« C'est un paquet de mensonges*, a-t-il ajouté, *rien n'a changé. »*

Une chose est sûre : après avoir traversé non sans dommage la troisième et la plus longue période de loi martiale de sa courte histoire — les deux précédentes avaient été imposées pour quatre ans en 1958 et pour trois ans en 1969, — le Pakistan n'avait, à l'aube de 1986, pas grand-chose à célébrer.

PATRICE CLAUDE.

Sri-Lanka

AMNESTY INTERNATIONAL DÉNONCE LES SÉVICES DANS LES PRISONS

Amnesty International a adressé, lundi 30 décembre, un appel aux autorités de Sri-Lanka, leur demandant de prendre *« des dispositions urgentes »* pour que soit mis fin aux tortures pratiquées, selon l'organisation humanitaire, contre des détenus, notamment des opposants politiques. Elle a affirmé, dans un communiqué, avoir fourni des informations à Colombo depuis 1982, *« y compris concernant le cas de personnes qui seraient mortes sous la torture »*. Selon Amnesty, le gouvernement sri-lankais *« a nié à plusieurs reprises l'existence de la torture dans ce pays, mais n'a ordonné aucune enquête impartiale et n'a pris aucune mesure effective pour arrêter les actes de torture »*. Parmi les méthodes de torture utilisées, a ajouté Amnesty, figurent des pendaisons par les pieds, des passages à tabac, ou l'insertion de poivre dans les yeux, dans la bouche ou dans les parties génitales.

Sur place, sept séparatistes tamouls ont été tués et cent quarante-neuf militants séparatistes présumés ont été interpellés, dimanche, lors d'une opération de « nettoyage » menée par l'armée régulière dans le district de Trincomalee (nord-est de l'île), a-t-on appris de bonne source à Colombo. L'opération de l'armée, qui s'est poursuivie, lundi, dans la région de Nilavelli — une ancienne zone de villégiature où se concentrent désormais les activistes tamouls — avait été lancée à la suite d'informations selon lesquelles un responsable musulman du district avait été enlevé et gardé en otage par les séparatistes.

D'autre part, dans un rapport publié samedi, la commission multi-ethnique mise en place pour surveiller le cessez-le-feu entre l'armée et les guérilleros tamouls, a contesté la version officielle de deux incidents au cours desquels, en novembre, dix-sept personnes avaient trouvé la mort. Selon les forces de sécurité, au cours des fusillades avec des séparatistes tamouls qui les avaient attaquées, ces dix-sept personnes prises entre les belligérants ont été tuées dans la région de Batticaloa (est du pays). Mais le comité de surveillance du cessez-le-feu, signé le 21 octobre entre le gouvernement et les organisations séparatistes tamouls, a constaté que onze des dix-sept victimes portaient la marque d'une balle seulement, ce qu'il considère *« étrange »*, étant donné le nombre de coups de feu tirés. Tout en dénonçant les violations du cessez-le-feu perpétrées par les guérilleros tamouls, le comité de surveillance a ainsi jugé que la version officielle concernant ces décès était *« loin d'être convaincante »*. — *(AFP, AP.)*

Philippines

Plaidoyer de M. Marcos en faveur des bases américaines

Manille. — Le président Ferdinand Marcos s'est lancé, dimanche 29 décembre, au cours d'une réunion électorale, dans un plaidoyer en faveur du maintien des bases militaires américaines sur le sol philippin au-delà de 1991, date de renouvellement de leur baux.

D'autre part, Mme Corazon Aquino, rivale de M. Marcos dans l'élection présidentielle prévue le 7 février, a accusé le président de *« tracasseries politiques »* après la décision d'un magistrat de faire réquisitionner par le gouvernement une plantation appartenant à sa famille. L'opposition a également dénoncé les difficultés concernant l'inscription sur les listes électorales et fait état de fraudes, de mesures de dissuasion et d'intimidation dirigées par les autorités contre les opposants.

Enfin, le ministre de la défense a approuvé les recommandations de poursuites judiciaires à l'encontre d'un maire et de quarante-cinq soldats impliqués dans le meurtre d'une vingtaine de manifestants, en septembre dernier, à Escalante, dans l'île de Negros (*le Monde* daté 22-23 septembre). Les victimes, des ouvriers agricoles membres d'un syndicat de gauche, portaient des traces de balles dans le dos. Des témoins avaient affirmé que les forces de l'ordre les avaient fait allonger sur le sol avant d'ouvrir le feu. L'opposition s'est félicitée de cette décision, tout en soulignant son aspect *« manœuvre électorale »*. En effet, nombre de crimes semblables n'ont jamais fait l'objet de poursuites. — *(AP, AFP.)*

AFRIQUE

République sud-africaine

Winnie Mandela de nouveau arrêtée

De notre correspondant

Johannesburg. — Pour la deuxième fois en huit jours, Winnie Mandela a été arrêtée, lundi 30 décembre, pour infraction à une décision d'interdiction de séjour à Soweto. L'épouse du dirigeant noir Nelson Mandela, emprisonné depuis vingt-trois ans, a été interpellée à son retour du Cap, où elle avait rendu visite à son mari, à la centrale de Pollsmoor, à l'occasion des fêtes de Noël.

Peu de temps après avoir quitté l'aéroport de Johannesburg, la voiture de Winnie Mandela — laquelle était accompagnée de son avocat, de sa fille Zinzi et de cinq de ses petits-enfants — a été contrainte par la police de s'arrêter au bord de la route, alors qu'elle venait de rentrer dans la circonscription judiciaire de Johannesburg, d'où elle est bannie. Malgré ses protestations, elle a été obligée de monter dans un véhicule de la police qui l'a emmenée jusqu'au commissariat de Krugersdorp, ville située à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Johannesburg. Elle devait en principe comparaître mardi devant un tribunal de cette ville qui statuera sur son sort.

Lundi 23, la Cour suprême de Johannesburg avait ordonné sa libération sans conditions après une première violation, la veille, de son interdiction de séjourner à son domicile familial à Soweto (*le Monde* du 24 décembre). Pour cette affaire, elle doit être jugée le 22 janvier. Mais Winnie Mandela ayant décidé de contester la validité de cet ordre de bannissement pris par le ministre de la loi et de l'ordre, M. Louis Le Grange, un premier procès aura lieu le 7 janvier.

En attendant, Mme Mandela, qui a délibérément violé les nouvelles restrictions qui lui ont été imposées par le pouvoir, est de nouveau détenue. Le tribunal décidera-t-il, cette fois encore, de la libérer, obligeant une nouvelle fois la police à intervenir ? Nul doute, en tout cas, que celle qui est considérée comme l'incarnation du combat contre l'apartheid décidera de retourner chez elle, à Soweto.

Seule la justice peut trancher cette partie de bras de fer entre cette rebelle obstinée et le gouvernement, qui refuse de perdre la face. Décidément, le pouvoir ne sait comment régler le problème de cette femme qui ne veut pas baisser les bras, et que les autorités essayent de réduire au silence par des tracasseries maladroites.

MICHEL BOLE-RICHARD.

● *Pretoria condamné à l'unanimité par l'ONU.* — Le Conseil de sécurité des Nations unies a rendu, lundi 30 décembre, l'Afrique du Sud responsable du meurtre, le 21 décembre, de neuf personnes — dont six réfugiés sud-africains — à Maseru, la capitale du Lesotho, et a condamné *« énergiquement »* ces assassinats. L'Afrique du Sud avait nié toute responsabilité dans cette affaire et a réitéré cette position devant le Conseil de sécurité. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont soutenu la résolution du Conseil — adoptée à l'unanimité —, et qui prévoit des réparations financières par Pretoria pour les pertes humaines et matérielles provoquées, ainsi que l'envoi au Lesotho d'observateurs civils de l'ONU. — *(AFP.)*

Le Mali et le Burkina acceptent des observateurs militaires des pays du pacte de l'ANAD

Le Mali et le Burkina ont donné leur accord pour l'envoi dans la zone de litige frontalier d'une commission d'observateurs composée de deux officiers de chacun des Etats membres de l'ANAD (Accord de non-agression et d'assistance en matière de défense), ainsi que du Bénin, pour constater l'application du cessez-le-feu conclu sous l'égide de cette organisation.

Cet accord est contenu dans une déclaration gouvernementale conjointe soumise aux deux chefs d'Etat par une mission de médiation composée des ministres ivoiriens des affaires étrangères et de la défense, MM. Siméon Aké et Konan Banny. Il a été rendu public à l'issue du conseil des ministres extraordinaire de l'ANAD (qui regroupe, outre le Burkina et le Mali, la Côte-d'Ivoire, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Togo), qui s'est achevé, lundi 30 décembre, à Abidjan.

L'acceptation par Bamako et Ouagadougou de cet accord semble signifier que celui-ci a pris le pas sur l'accord rendu public lundi matin et conclu grâce à une médiation du Nigéria et de la Libye, qui prévoyait notamment l'envoi sur le terrain d'observateurs libyens et nigérians. Lors de la réunion de l'ANAD, les Etats membres — à l'exception du Burkina — se sont prononcés à l'unanimité contre la présence d'observateurs libyens.

Ce dernier texte prévoit que la commission d'observateurs devra constater l'effectivité du cessez-le-feu au plus tard le 31 décembre, à 9 heures GMT, et qu'elle devra *« procéder, dans les plus brefs délais, à la libération des prisonniers »*.

La proclamation de ces deux accords, à quelques heures d'intervalle, illustre la course de vitesse menée pour régler ce conflit, chacun des médiateurs cherchant à récupérer le bénéfice politique d'un succès diplomatique.

Sur le terrain, les combats semblent avoir été assez important et ce conflit de l'Agacher, qui ne portait initialement que sur une bande de terrain de 160 kilomètres de long, s'est étendu, au cours des derniers jours, sur près de 1 150 kilomètres de frontière commune. Selon les divers communiqués publiés par les deux capitales depuis le déclenchement du conflit, la guerre aurait fait environ une centaine de morts. Le Mali a, semble-t-il, mené l'attaque la plus meurtrière en bombardant, les 25 et 26 décembre, la ville burkinaise de Ouahigonya.

Six heures après l'annonce du cessez-le-feu, les autorités de Ouagadougou ont continué de lancer les appels « à la vigilance et à la mobilisation générale pour barrer la route aux apatrides, à tout contre-révolutionnaire et autre ennemi ayant l'intention de déstabiliser notre régime. »

Un communiqué du Conseil national de la révolution (CNR), évoquant ces *« apatrides »*, cite les noms des capitaines Kamboulé et Charles Lona. Le premier est réputé être l'instigateur du « complot » dirigé contre le régime du capitaine Sankara, l'été dernier. Les 21 et 31 mai, deux explosions s'étaient produites dans des soutes à munitions, à Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou, et une vingtaine de personnes avaient été arrêtées. Le capitaine Kamboulé est l'ancien commandant du groupement blindé qui, en 1983, avait procédé à l'arrestation du capitaine Sankara, alors premier ministre.

Enfin, ces derniers jours, les autorités de Ouagadougou avaient affirmé qu'un ancien officier de l'armée burkinaise guidait les troupes maliennes à l'intérieur de leur territoire. — *(AFP, Reuter, AP, UPI.)*

DIPLOMATIE

LA FRANCE VUE D'AUSTRALIE

Passif nucléaire et clichés culturels

(Suite de la première page.)

Le *Mermoz* est reparti, mais M. Garret, comme ses collègues de la Waterside Workers Fédération (Fédération des dockers) et du Building Workers Industrial Union of Australia (Syndicat des ouvriers du bâtiment), dont les membres sont de virulents militants antinucléaires, nous ont assuré qu'ils continueraient à harceler les compagnies françaises : leur but est de les amener à faire pression sur le gouvernement français pour qu'il cesse ses expériences nucléaires dans le Pacifique. *« La prochaine fois*, a précisé M. Garret, *ce ne sera peut-être pas le* Mermoz. *Pourquoi pas une autre compagnie française ? Nous faisons notre enquête. »*

Les syndicalistes australiens ne font pas dans la nuance (même s'ils insistent sur le fait qu'ils ne sont pas *« anti-Français »* mais *« anti-gouvernement français »*) : à leurs yeux, *« la France est la dernière puissance au monde à continuer de tester sa force de frappe dans notre « backyard »* (arrière-cour) ». Ce à quoi les Français et les Australiens francophiles répondent que l'arrière-cour est un peu vaste : Mururoa n'est-il pas à 6 700 kilomètres de Sydney, soit une distance légèrement plus grande que celle qui sépare Paris de New-York ?

Dans l'entourage de M. Hayden, ministre des affaires étrangères, la réponse est plus nuancée mais le sentiment persiste : ce sont les essais nucléaires qui donnent de la France, en Australie, une image très négative. Et à Canberra, on regrette que cette question jette le discrédit sur d'autres aspects de la politique française dans la région, *« l'effort louable et honnête »* de la France pour régler la question calédonienne, par exemple.

« Gallic contempt » : (mépris gaulois) : *la France devrait cesser de nous traiter comme des coloniaux faibles d'esprit dont la sensibilité n'est pas digne d'être prise en considération »*, écrivait *The Autralian*, un quotidien de Sydney, au lendemain du jugement des deux agents français détenus à Auckland. Encore une fois, la France choquait l'Australie, affirmant par la voix de M. Quilès, son nouveau ministre de la défense, qu'elle *« ferait ce qu'il faut »* pour régler rapidement l'affaire. N'était-ce pas sous-entendre que la décision des tribunaux néo-zélandais était quantité négligeable ?

L'éditorialiste de *The Australian* devait en conclure : *« Les vieilles démocraties européennes avec leurs économies sur le déclin, leur terrorisme et leurs violences raciales n'offrent plus l'exemple séduisant qu'elles offraient jadis aux jeunes nations de ce monde comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande. »*

Alors, en cette année 1985 (à un moindre degré toutefois qu'en 1972 et 1973, quand la brouille franco-australienne avait pris un tour plus violent), la communauté française d'Australie — quelque vingt mille personnes — souffre d'être mal-aimée. Se rappelant l'année 1973, quand les postiers australiens, pendant cinq mois, avaient refusé de distribuer le courrier en provenance de France, M. Jean Rosenberg, fondateur d'une maison d'édition à Melbourne, affirme : *« Aucune autre communauté étrangère en Australie n'a été victime d'une telle mesure en temps de paix. »*

Un journaliste australien, M. Eran Whitten, s'estime *« d'autant plus déçu que ces Français qui nous maltraitent sont un peu nos cousins. Quel Australien n'a pas un grand-père mort à Verdun ? »*. Soixante mille Australiens sont morts pour la France pendant la première guerre mondiale.

Présence culturelle

Il est étonnant, toutefois, malgré ce passif, de constater combien la France est présente en cette terre lointaine et anglo-saxonne. Par exemple, il y a dix-huit rues Joséphine et huit rues Napoléon à Sydney. Depuis 1892, la France a ici son journal, *le Courrier australien*. Jusqu'à cette année, la Banque nationale de Paris était la seule banque d'affaires étrangère autorisée sur le territoire australien. A la télévision, le héros d'un feuilleton grand spectacle est un Français archétypique : Emile, accent prononcé, amateur de femmes et de champagne.

Le professeur Ross Steele, chef du département de français de la célèbre « University of Sydney », est formel, comme l'est le professeur Jean Chaussivert, responsable du département de français à la « University of New South Wales » : la politique n'affecte pas une certaine image culturelle de la France, qui demeure aujourd'hui plutôt bonne.

Le français reste, de toutes les langues étrangères, la plus prisée et attire le plus grand nombre d'étudiants. La langue française est la *« langue universitaire »* par excellence par opposition aux *« langues des communautés » (Community languages)* comme l'italien et le grec, qui toutefois ont commencé à pénétrer dans les universités sous la pression de la jeune Australie multiculturelle. Beauté et culture, voilà ce que recouvre d'abord l'image de la France pour les étudiants.

M. Everard, directeur général de la chambre de commerce de Sydney, estime que la France a toujours eu et a encore une carte exceptionnelle à jouer sur le marché australien. Surtout dans l'Australie des années 80 qui se méfie plus que jamais de sa trop grande dépendance économique à l'égard du Japon.

L'histoire des relations franco-australiennes semble toujours avoir été une affaire passionnelle. Vieil atavisme qui remonterait à la rivalité légendaire entre ces deux puissances coloniales que furent la France et la Grande-Bretagne. Et si tout avait commencé quand La Pérouse aborda aux rivages australiens, cinq jours à peine après que l'Angleterre y eut fondé sa première colonie ?

L'histoire, au fil des siècles, témoigne que Français et Australiens n'ont cessé de se chercher, et, selon les circonstances, de se critiquer.

Mais l'histoire, parfois, change de cours. Certains s'interrogent : *« Tout changerait-il si la France cessait ses expériences nucléaires à Mururoa ? »*

Il ne faut pas sous-estimer l'importance du sentiment antinucléaire en Australie, surtout chez les nouvelles générations, infiniment moins concernées par les vieilles querelles de leurs aînés.

La rivalité franco-australienne résistera-t-elle à l'épreuve du temps ? L'Australie prépare fiévreusement son bicentenaire, en 1987, symbole de son émancipation. Alors, comme nous le disait M. Mike Coomer, homme d'affaires australien : *« Dans l'Australie de demain, les Français ont bien mieux à faire qu'à s'apitoyer sur leur sort. »*

SYLVIE CROSSMAN.



LA SAISIE D'ARMES A BORD DE L'« ILE-DE-LUMIÈRE »

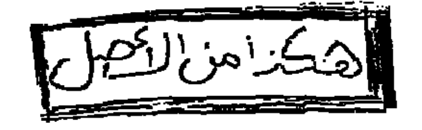
« Un fait divers », selon le propriétaire

Après la découverte, dimanche par les douanes néo-zélandaises, de munitions et, semble-t-il, de pièces détachées d'armes automatiques à bord du cargo français *Ile-de-Lumière*, de nouvelles perquisitions effectuées le lundi 30 décembre n'ont apporté aucun élément inédit dans cette affaire.

D'entrée de jeu, les autorités néo-zélandaises avaient présenté la chose comme une importante saisie d'armes, de munitions (8 000 cartouches) et de pièces détachées d'armes automatiques ; on avait parlé d'un stock suffisant pour *« déclencher une petite guerre »*, le vice-premier ministre, M. Geoffrey Palmer, avait laissé entendre que les armes et les munitions sont *« très demandées en Nouvelle-Calédonie, région de troubles et de violences »* (*le Monde* du 31 décembre).

Pour sa part, le propriétaire de l'*Ile-de-Lumière*, M. Michel Cordier, établi à Nouméa, avait jugé *« ahurissantes »* les accusations néo-zélandaises. Selon lui, il n'y aurait *« pas d'armes à bord »* du cargo, qui faisait un voyage d'Australie en Nouvelle-Calédonie. Il a reconnu que cinq mille cinq cents cartouches de différents calibres avaient bien été saisies mais a estimé qu'un membre de l'équipage pouvait les avoir achetées *« pour des amis ou des parents en Nouvelle-Calédonie, compte tenu du fait que la vente d'armes et de munitions est interdite sur le territoire »*.

Pour M. Cordier, il s'agirait d'un simple *« fait divers »* ayant pris une *« dimension exagérée »* du fait du *« climat d'hostilité à la France »* régnant en Nouvelle-Zélande depuis l'affaire Greenpeace.




"21 ans, c'est un peu vieux!"
Et pourtant 21 ans, c'est l'âge idéal pour un grand whisky.
C'est l'âge de Privilège de Glen Turner.
Glen Turner
21
Sachez apprécier et consommer avec modération. © 1985 Estate of Marylin Monroe. Exclusive Agent: R. Richman Productions, Inc. © 1985 Groucho Marx Productions, Inc.

DIPLOMATIE

Une note soviétique soutient M. M'Bow dans ses démêlés avec le personnel de l'UNESCO

La délégation permanente de l'URSS à l'UNESCO a récemment fait parvenir à l'ensemble des ambassadeurs accrédités auprès de l'Organisation une « note verbale » explicitant la position des pays de l'Est sur « *les questions relatives à la situation actuelle du secrétariat* ».

Cette note revient sur les récents remous suscités au sein du personnel de l'UNESCO par la façon dont ont été décidés les licenciements à la suite du départ américain de 1984 et britannique de 1985. Un arrêt de travail des fonctionnaires de l'Organisation avait contraint M. M'Bow à accepter la constitution d'un comité paritaire chargé de donner son avis sur ces licenciements (*le Monde* daté 15-16 décembre).

La délégation soviétique écrit à ce sujet : « *Il va de soi qu'en appliquant les décisions relatives à la compression du personnel, le directeur général a le droit de consulter les fonctionnaires de haut rang du secrétariat et le personnel. Cependant, il serait erroné de créer une procédure officielle selon laquelle le personnel participerait à la mise au point de recommandations concernant la façon de mettre en pratique les décisions des Etats membres.* » Le comité paritaire, ajoute la note soviétique, « *ne peut en aucune façon diminuer la responsabilité du directeur général, ni limiter ses prérogatives ou l'empêcher d'une façon ou d'une autre d'accomplir ses fonctions* ».

Plus sèchement encore à l'égard des fonctionnaires de l'UNESCO, le texte approuve par avance « *les mesures que le directeur général aura considéré nécessaires d'appliquer pour maintenir l'ordre au sein du secrétariat* » et ajoute que les grèves et autres manifestations de ce type « *ne peuvent être considérées autrement que faisant partie de la campagne de déstabilisation de la situation à l'UNESCO* ».

La divulgation de cette note a créé une certaine émotion parmi le personnel de l'UNESCO. Certains considèrent qu'elle a été « *inspirée* » par M. M'Bow lui-même, afin de revenir sur la décision d'associer le comité paritaire aux mesures de licenciement. D'autres s'interrogent sur les motifs des Soviétiques qui apparaissent maintenant à la pointe du combat antisyndical dans cette affaire, pour soutenir une direction générale avec laquelle ils avaient pris leurs distances à Sofia.

B. B.

M. PHILIPPE LOUET NOUVEL AMBASSADEUR DE FRANCE EN TURQUIE

M. Philippe Louet a été nommé ambassadeur de France en Turquie en remplacement de M. Fernand Rouillon, a-t-on annoncé lundi 30 décembre au Quai d'Orsay.

[Né en 1933, diplômé de l'Institut d'études politiques et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (promotion 1962), M. Louet a été en poste auprès des Communautés européennes à Bruxelles de 1965 à 1971, puis conseiller technique au cabinet du ministre du développement industriel et scientifique jusqu'en 1974. Il a travaillé ensuite à la direction des relations culturelles, scientifiques et techniques du Quai d'Orsay (comme sous-directeur de 1976 à 1981), puis à la direction politique, en tant que responsable des questions atomiques, jusqu'en mai 1981. Depuis cette date, il était représentant permanent adjoint auprès des Nations unies à New-York.]

L'AMBASSADEUR DE TURQUIE A PARIS M. ADNAN BULAK EST MORT

M. Adnan Bulak, ambassadeur de Turquie, est mort d'une crise cardiaque lundi 30 décembre à Paris, à l'âge de cinquante-huit ans.

[M. Adnan Bulak, diplômé de l'Ecole supérieure des sciences politiques d'Ankara, avait commencé sa carrière au ministère des affaires étrangères en 1949. Après un séjour à Vienne comme secrétaire d'ambassade, puis à Bruxelles comme premier secrétaire de la délégation permanente près l'OTAN, il rentre au ministère des affaires étrangères d'Ankara, où il occupe le poste de directeur général adjoint du département personnel (1966-1967) puis de directeur général du département Chypre-Grèce (1967-1970). Il est ambassadeur à Tunis de 1970 à 1974, puis à Pékin de 1974 à 1978. Il occupa ensuite les postes de secrétaire général adjoint pour les affaires administratives puis de conseiller supérieur du ministère des affaires étrangères à Ankara. Il était arrivé le 22 décembre 1981 à Paris.]



EUROPE

Grèce

Le projet de nouvelle Constitution renforce le pouvoir du premier ministre

Correspondance

Athènes. — Le rapport sur la révision de la constitution grecque vient d'être mis au point par la commission parlementaire spéciale et déposé auprès de la présidence du parlement. La discussion en séance plénière commencera aussitôt après les fêtes du Nouvel An.

L'événement a été accueilli dans l'indifférence générale, ce qui peut paraître paradoxal étant donné que la nécessité et l'urgence de la révision constitutionnelle avaient servi à justifier l'éviction de Constantin Caramanlis et l'organisation d'élections anticipées en juin 1985. En effet, M. Caramanlis a été l'artisan de la Constitution actuelle (adoptée en 1975), et le PASOK estimait que l'on ne pouvait pas décemment soutenir sa candidature pour un second mandat présidentiel au cours duquel les principes constitutionnels qu'il avait soutenus allaient être remis en cause. Les élections anticipées étaient nécessaires car la révision ne peut être définitivement adoptée que par un parlement élu immédiatement après celui qui en a décidé le principe.

L'indifférence tant de l'opinion que de la presse et des partis, y compris celui qui est au gouvernement, est probablement due au fait que les changements prévus ne marquent apparemment pas de rupture avec le système de 1975 : ni les droits et les libertés individuelles, ni l'Eglise et la religion d'Etat, ni l'intangibilité de la propriété privée, ni le droit des professeurs titulaires de l'université, ni le statut des pouvoirs locaux n'ont été touchés. La révision ne concerne que les pouvoirs du président de la République (toujours élu par le Parlement, mais cette fois par un vote public). Celui-ci ne pourra plus choisir le premier ministre en dehors d'un ordre strictement établi : le chef du parti majoritaire et, si celui-ci n'obtient pas la confiance, le chef du deuxième et du troisième parti.

Le président de la République ne pourra plus dissoudre le Parlement, sauf pour cause d'« *instabilité gouvernementale* », c'est-à-dire la mise en minorité d'au moins deux gouvernements successifs. Enfin, l'organisation d'un référendum, décidée auparavant par le gouvernement et le président de la République, sera désormais l'affaire du Parlement, qui pourra l'autoriser à une majorité des trois cinquièmes de ses membres. La même majorité sera requise pour la proclamation de l'état d'urgence.

Tout cela affaiblit le président de la République (dont les pouvoirs étaient considérés comme exorbitants par le PASOK et le PC orthodoxe), sans qu'il soit absolument certain que les pouvoirs du Parlement soient pour autant renforcés. Les spécialistes grecs de droit constitutionnel considèrent qu'en l'état actuel des choses (système électoral favorisant le parti majoritaire et les états-majors des grands partis, réductions des droits des députés, en particulier de ceux des petites formations et des non-inscrits), la révision constitutionnelle ne fait que renforcer les pouvoirs du premier ministre.

(Intérim.)

POLÉMIQUE AUTOUR DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

(Correspondance.)

Athènes. — L'« affaire Bohan », le diplomate soviétique en poste à Athènes qui s'est réfugié aux Etats-Unis il y a quelques mois, continue de troubler la vie politique grecque. Un journal de l'après-midi, proche du PASOK, *Eleftherotytia*, est, depuis vendredi 27 décembre, l'objet de poursuites judiciaires pour avoir publié des documents extraits de l'enquête menée aux Etats-Unis sur cette affaire par le chef des services secrets grecs. En même temps, un procureur athénien a interdit toute publication — nouvelles, documents ou photos — concernant l'affaire Bohan. Les révélations du transfuge sur l'activité des services de renseignement soviétiques en Grèce avaient entraîné trois arrestations à Athènes.

La loi permettant une telle interdiction, qui date de l'époque de la dictature de Metaxas (1936-1940), a déjà été utilisée dans le passé. Cela n'a pas empêché les protestations de l'Union des journalistes et de plusieurs personnalités politiques, y compris des députés élus sur les listes du PASOK.

L'intervention du procureur survient au moment où l'on discute de l'opportunité d'une nouvelle loi sur la presse ou de la suppression pure et simple de l'ancienne. Deux autres journaux athéniens sont actuellement poursuivis pour des publications jugées offensantes pour le président de la République.

(Intérim.)

Espagne

● *Enlèvement d'un dirigeant du club de football de Bilbao.* — Un membre de la direction du club de football Athletico de Bilbao, M. Juan Pedro Gutman Urribe, trente-quatre ans, a été enlevé par des inconnus dans la nuit du lundi 30 au mardi 31 décembre à Bilbao. Au moment où il allait chercher sa voiture dans un parking, M. Gutman a été abordé par trois jeunes gens qui, sous la menace d'un revolver, l'ont fait monter à bord d'une voiture avec laquelle ils l'ont emmené. Il y a trois ans, indique-t-on dans l'entourage de M. Gutman, celui-ci avait reçu une lettre de menace de l'organisation basque ETA-militaire. L'enlèvement n'avait pas encore été revendiqué ce mardi matin. — *(AFP.)*

RDA

● *Décès du vice-ministre de la défense.* — Le vice-ministre de la défense, le général Werner Fleissner, est mort vendredi dernier à l'âge de soixante-trois ans, a annoncé lundi 30 décembre l'agence ADN. Il occupait le poste de vice-ministre de la défense responsable de la technique et de l'armement depuis vingt-deux ans. Il y a quatre semaines, la RDA avait perdu son minisre de la défense, le général Heinz Hoffmann, à qui avait succédé l'un de ses huit vice-ministres, le général Heinz Kessler. — *(AFP.)*

Irlande du Nord

DES TROUPES BRITANNIQUES EN RENFORT

Belfast. — Un bataillon de cinq cent cinquante soldats britanniques a été envoyé en renfort lundi 30 décembre en Irlande du Nord. C'est la première fois que des renforts sont dépêchés dans la province depuis la grave période de tension de l'année 1981, au moment des grèves de la faim dans la prison de Long-Kesh. Les militaires, qui sont arrivés en Ulster pour une durée indéterminée, doivent contribuer à assurer la sécurité aux abords des commissariats qui sont la cible depuis plusieurs mois d'une intense campagne d'attentats de l'IRA. Quarante-deux attentats à la bombe et au mortier contre des commissariats ont été commis en 1985 ; ils ont fait onze morts et des dizaines de blessés. L'IRA mène en même temps une campagne d'intimidation contre les entrepreneurs en bâtiment chargés de réparer ces installations. Un industriel ainsi accusé de collaboration par l'IRA a été assassiné en novembre à Londonderry. — *(AFP.)*

UN TÉMOIGNAGE SUR L'APRÈS-GUERRE EN HONGRIE

Comment Rakosi « avala » ses partenaires sociaux-démocrates

Dans une célèbre conférence prononcée en 1952 devant l'Académie politique du PC de Hongrie, Matyas Rakosi, qui se faisait surnommer *« le meilleur disciple hongrois du grand Staline »*, avait longuement expliqué en quoi consistait la *« tactique du salami »* appliquée par son parti pour se débarrasser de ses concurrents. Il s'agissait de découper « l'ennemi », c'est-à-dire les formations non communistes, en « tranches », de diviser chaque morceau et d'« avaler » le tout avec l'aide de la police politique...

Après un grand nombre d'ouvrages parus en Occident sur cette période, un témoin direct des événements raconte pour la première fois ses souvenirs dans un livre récemment publié à Budapest et rapidement devenu un succès de librairie (*Fent és lent* (En haut et en bas), 1945-1950, Magvetö).

L'auteur, fille de Arpad Szakasits, secrétaire général du Parti social-démocrate à partir de 1938, ministre d'Etat et plus tard président de la République, n'a, à aucun moment, exercé une fonction politique. Puéricultrice, mariée à Pal Schiffer, haut fonctionnaire du Parti social-démocrate, mère de cinq enfants, Klara Szakasits fut le témoin quotidien de conversations qui avaient lieu pour la plupart autour de la table familiale entre son père et ses nombreux visiteurs appartenant à la direction de la Hongrie.

Elle raconte comment le chef tout-puissant de la police politique Gabor Péter (le « Béria hongrois ») venait à la maison pour essayer de recruter son mari. Matyas Rakosi lui-même (parrain de l'une des filles de Mme Szakasits) comptait parmi les visiteurs. De retour d'un voyage officiel à Washington en 1946, il apportait du chocolat pour l'enfant et deux paires de bas nylon à sa maman. Mais alors que des centaines de photos placardées dans les rues de Budapest montraient son père en compagnie de Rakosi symbolisant l'unité de la classe ouvrière, Arpad Szakasits (pourtant sincèrement attaché à l'étroite collaboration avec les communistes) se plaignait chez lui de ses démêlés avec ses relations du PC. Ce dernier multipliait, en effet, les tentatives de noyautage pour affaiblir le Parti social-démocrate.

L'auteur apporte des détails intéressants sur les conditions dans lesquelles cette formation fut démantelée au printemps de 1948. Elle apprit par sa famille qu'avant même la proclamation officielle de l'« unification » des deux partis de gauche (en fait, de l'absorption du PS par le PC), un détachement de la police politique avait déjà « évacué » les archives du siège du parti. Elles serviront plus tard pour compromettre, dans les procès des années 50, d'anciens dirigeants socialistes...

En août 1948, pendant des vacances passées à Aliga au bord du lac Balaton, dans le « quartier chic » réservé aux dirigeants du régime, c'est Matyas Rakosi lui-même, rencontré, au cours d'une promenade, qui annonce à Klara le « choix » de son père pour la présidence de la République à la place du titulaire encore en fonction...

La fille du nouveau chef de l'Etat invitée à toutes les grandes réceptions y perçoit un certain malaise. Elle constate avec amertume que son père n'est qu'un président potiche ; d'où des conversations désabusées chaque soir à la maison.

En mai 1949, toujours puéricultrice en activité, Klara Szakasits est informée de l'arrivée à la crèche d'un bébé *« dont il convient de respecter à tout prix l'anonymat »*. Il s'agit du petit Laci, fils de Laszlo Rajk, ancien ministre de l'intérieur, arrêté quelques jours plus tôt ainsi que son épouse Julia. Le procès Rajk se termine par l'exécution de plusieurs des accusés.

« Ton beau-père n'est plus rien »

Peu à peu, les événements vont bouleverser la vie quotidienne de la « première famille » de la Hongrie... du moins sur le plan protocolaire. La femme de ménage travaille pour la police ; jour après jour disparaissent les proches collaborateurs d'Arpad Szakasits. Les socialistes de gauche, partisans de la fusion avec le PC, deviennent les victimes d'un pouvoir totalitaire à l'édification duquel ils ont contribué en 1946-1948 en combattant « l'aile droite » de la social-démocratie.

Finalement, dans la nuit du 24 au 25 avril 1950, les agents de la sécurité de l'Etat font irruption dans l'appartement de la famille du président de la République. Le chef des policiers — que le mari de l'auteur connaît bien — lui annonce : *« De ce jour, ton beau-père n'est plus rien. »* Après une longue perquisition, l'époux de Klara Szakasits est emmené.

En juin de la même année, les « organes » laissent trente minutes à Klara pour rassembler quelques affaires personnelles, entassées dans une voiture de la police. La fille de l'ancien chef de l'Etat (démissionnaire pour raisons de santé...) et ses cinq enfants se retrouvent quelques heures plus tard dans un petit village à 200 kilomètres de Budapest, pratiquement isolé du monde, en résidence étroitement surveillée. Emprisonnés pendant près de six ans et torturés, le père et le mari de l'auteur seront réhabilités après le vingtième congrès du PC soviétique, au printemps de 1956.

Klara Szakasits n'accuse personne. Elle se contente de témoigner sur ce qui est arrivé à sa famille entre 1945 et 1950. Mais son récit, rédigé dans un style simple, se révèle un document du plus grand intérêt permettant de mieux comprendre la tragédie de la social-démocratie hongroise.

La parution d'un tel livre dans une collection populaire à fort tirage aurait été impossible sans le consentement des autorités de Budapest. Il est réconfortant de constater qu'elles semblent attacher de l'importance au rétablissement de la vérité historique, car le témoignage de Klara Szakasits détruit beaucoup de légendes sur les conditions de l'arrivée au pouvoir du Parti communiste hongrois.

THOMAS SCHREIBER.

société

A PROPOS DE L'ÉVENTUELLE RÉOUVERTURE DU RUHL A NICE

La course de lenteur de M. Jacques Médecin

Le casino Ruhl de Nice, fermé depuis le 4 janvier 1982, rouvrira-t-il ses portes avant les élections de mars prochain ? Après plusieurs tentatives infructueuses de reprise, un nouveau groupe d'investisseurs français et étrangers, parmi lesquels les dirigeants du Grand Casino de Madrid, s'est porté candidat à l'exploitation de l'établissement. Mais le conseil municipal de Nice a différé jusqu'ici l'avis, favorable ou non, qu'il doit émettre sur la demande dont il a été saisi, officiellement, le 10 octobre. *Les repreneurs contestent les raisons invoquées par le maire (RPR), M. Jacques Médecin, qui déclare leur dossier « incomplet » et l'accusent d'une « volonté manifeste d'obstruction ».*

Une véritable course de lenteur semble, en fait, avoir été engagée par M. Médecin pour ne pas se prononcer avant les prochaines échéances électorales. Une première fois, le 8 novembre, le maire de Nice avait clos le débat devant son conseil municipal, en indiquant qu'il voulait faire preuve d'*« une prudence de Sioux »*. Le 20 décembre, il avait estimé que les pièces complémentaires transmises par le préfet des Alpes-Maritimes *« ne paraissaient pas susceptibles d'apporter le supplément d'information l'assurant d'être en présence d'un dossier solide »*. Or, les responsables de la société candidate à la reprise du Ruhl, la Société d'exploitation du Grand Casino de Nice (SGCN) affirment qu'ils ont, eux-mêmes, fourni, directement, tous les renseignements à M. Médecin, resté sourd à leurs multiples demandes d'audience.

Composée d'une personne morale, la Société d'investissements touristiques (SIT) et de huit personnes physiques, la SGCN a été formée le 22 juillet 1985 sous la condition suspensive de l'obtention de l'autorisation des jeux. Son capital de 15 millions de francs est détenu, à égalité, par deux groupes d'investisseurs, l'un français, l'autre libano-espagnol. Ses principaux animateurs en sont un Libanais, M. Wajih Saade, PDG du Grand Casino du Liban, et un Espagnol, M. Angel Escolano, PDG du Grand Casino de Madrid, et deux Français, MM. Paul Karam, PDG du casino de la marina Saint-François (Guadeloupe), et Maxime Baretge, promoteur immobilier. La société comprend également plusieurs techniciens des jeux dont M. André Fiorucci, directeur du casino des Trois-Ilets à Fort-de-France (Martinique), M. Habib Shehade, directeur général du Grand Casino de Madrid, et M. Robert Maïssa, directeur général du Casino de Forges-les-Eaux (Seine-Maritime).

Soudaine méfiance

Dès le 5 juillet 1985, la SIT avait signé avec la société propriétaire des murs du Ruhl, Bail-Investissement, un contrat de crédit-bail d'une durée de quinze ans, moyennant le versement d'une somme de 5 millions de francs, à titre d'indemnité d'immobilisation. Les repreneurs ont fait savoir à M. Médecin qu'ils étaient prêts à *signer un cahier des charges* identique à celui que la ville avait accordé au dernier candidat en date, la Compagnie de gestion et d'exploitation balnéaire (COGEBA). Ils ont, enfin, accepté, à la demande du maire de Nice, de prendre en charge les frais que la COGEBA avait déjà engagés dans les locaux du Ruhl (environ 800 000 francs).

La soudaine méfiance de M. Médecin contraste avec l'accueil qu'il avait réservé, jusqu'ici, aux précédents repreneurs. A trois reprises, depuis cinq ans, la municipalité a émis un avis favorable aux demandes qui lui ont été soumises. Tout à tour, la Société niçoise d'exploitation de casinos (SNEC) en janvier 1980, puis la Société européenne d'exploitations industrielles et commerciales (SECI), en décembre 1981 et, enfin, la COGEBA, en janvier 1985 – dix jours seulement après le dépôt de son dossier – ont reçu, sans difficultés, le feu vert de la ville tout en se heurtant, ensuite, à un refus du ministère de l'intérieur.

Après l'échec de la COGEBA, en juin dernier, M. Médecin avait cru voir *« le désir de la gauche de mettre des bâtons dans les roues de la ville de Nice »*. Une interprétation sans doute hâtive puisque la société d'exploitation du casino de Bandol (Var), dont la COGEBA était une émanation à travers les frères Tomi, a été mise en règlement judiciaire le 18 décembre dernier par le tribunal de commerce de Toulon.

M. Médecin souhaite-t-il priver l'actuel gouvernement du bénéfice politique d'une réouverture du casino de la promenade des Anglais ? *« Nous sommes à cent vingt-neuf jours de la libération,* déclarait-il le 8 novembre. *Si l'ouverture du casino doit encore attendre cent vingt-neuf jours, nous attendrons. »* Autre hypothèse : *celle qui tient compte du rôle* occulte que continuerait à jouer, dans le domaine des jeux niçois, l'ancien PDG du Ruhl, M. Jean-Dominique Fratoni, en fuite à l'étranger depuis mars 1980.

Un rapport de l'inspection générale de l'administration, en date du 6 août 1982, avait démontré, il est vrai, les *« liens étroits »* existant entre la SECI et l'ancienne société d'exploitation du Ruhl, la SOCRET. Bien que M. Fratoni ait été lourdement condamné, par défaut, à deux reprises, pour des infractions fiscales et douanières, M. Médecin ne lui a jamais retiré sa *confiance. Et l'ancien PDG du Ruhl* n'a cessé d'annoncer son retour.

En attendant, les dirigeants de la SGCN n'entendent pas renoncer à leur projet. Ils viennent de demander l'octroi, d'office, d'un cahier des charges, en vertu d'un décret de 1959 permettant au ministre de l'intérieur de se substituer à la commune. M. Joxe devrait faire connaître sa décision avant le 20 janvier.

GUY PORTE.

DE JEUNES IMMIGRÉS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Le dernier inscrit

Saïd aura attendu le dernier jour de l'année, le moment ultime, pour s'inscrire sur les listes électorales de 1986. Né en France voilà dix-neuf ans de parents algériens, élève de terminale « B » à La Courneuve (Seine-Saint-Denis), il assistait lundi 30 décembre à Aubervilliers au dernier meeting organisé par l'association « France + » pour inciter la « seconde génération » et les enfants de harkis à remplir leur devoir civique.

Comme beaucoup de jeunes issus de l'immigration mais de nationalité française, Saïd a longtemps hésité. Mais à la veille de l'année nouvelle, il a fini par choisir. *« J'irai voter pour affirmer que la France est mon pays et que j'y ai des droits »*, affirme-t-il. Le parcours qui l'a mené jusqu'à cette déclaration solennelle aura été semé d'embûches. Pour pouvoir s'inscrire sur les listes électorales, il s'est fait établir une carte d'identité française à l'insu de sa mère qui *« n'aurait pas compris que son fils devienne français, à cause de la guerre d'Algérie sans doute »*. Puis la mairie lui a réclamé un certificat de résidence que seule sa mère, analphabète, aurait pu en principe remplir. Saïd a donc décidé de rédiger lui-même le papier à la dernière minute et de demander sa carte d'électeur le mardi 31 décembre. Il l'a promis à ses frères qui, eux, n'ont pas la nationalité française parce que nés avant 1963, mais *« s'intéressent à la politique »*.

« En mars, c'est aussi pour eux et pour mes parents qui ont travaillé ici pendant vingt ans que je m'exprimerai. » Il votera à gauche, *« car c'est un moindre mal »*.

Saïd reste cependant une exception parmi les enfants d'immigrés de nationalité française. Comme d'autres jeunes d'ailleurs, ils sont en effet peu nombreux à revendiquer l'exercice de leurs droits civiques. *« Mes copains des cités n'iront pas voter,* reconnaît Saïd. *Ils ne sont pas informés et pensent que cela ne changera rien pour eux. »*

Depuis un mois, l'association « France + » a néanmoins réussi à organiser quelques centaines d'inscriptions sur les listes électorales, notamment dans le Nord et la région lyonnaise, au prix de nombreux efforts. *« C'est un mouvement de fond qui ne pourra que s'amplifier dans les prochaines années »*, assure M. Areski Dahmani, président de l'association. Pour accélérer cette évolution, « France + » tente de présenter ou de parrainer un maximum de candidats aux élections législatives et régionales de mars prochain. Les candidats soutenus seront soit autonomes, comme à Marseille, dans le Val-d'Oise et l'Oise (*le Monde* du 24 décembre), soit insérés dans des listes d'organisations politiques (les Verts, dans les Hauts-de-Seine et le Rhône) ; dans d'autres régions et départements (Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Hérault et Tarn notamment), « France + » tente de négocier des places *« en position d'éligibilité »* sur des listes du Parti socialiste.

Ph. Be.

● *Une revue pluridisciplinaire sur les migrations.* – Le premier numéro de la *Revue européenne des migrations internationales* est paru. Cette publication, éditée avec le concours du ministère de la recherche et de la technologie, vise à associer des chercheurs, des administrateurs et des hommes de terrain, en portant une attention particulière aux aspects les plus nouveaux ou les moins connus des phénomènes migratoires. (Département de géographie, Université de Poitiers, 95, avenue du Recteur-Pineau, 86022 Poitiers. Tél. : 49-45-12-66. Le numéro : 85 francs. Trois numéros par an. 1986 : Franco 3 numéros 200 francs, étranger (avion) 250 francs).

CORRESPONDANCE

La garde et le droit

M. Christian Plessis, diplômé de l'Ecole des hautes études internationales apporte des précisions sur le cas des six enfants enlevés par leur père algérien et ramenés en France le 21 décembre 1985 par le ministre des affaires sociales (le Monde *du 24 décembre*) :

Le cas de ces enfants appelle un certain nombre de réflexions juridiques :

En droit international d'abord. – Le ministre français des affaires sociales aurait signé avec le ministre algérien de la justice un accord de principe relatif à l'exercice d'un droit de visite transfrontalière aux enfants de couples mixtes séparés.

Un tel accord, traitant en fait d'un aspect du droit de garde des enfants, n'a aucune valeur.

En effet, l'article 53 de la Constitution de la République française dispose que *« les traités (...), ceux qui modifient les dispositions de nature législative, ceux qui sont relatifs à l'état des personnes (...), ne peuvent être ratifiés ou approuvés qu'en vertu d'une loi »*.

Or il s'agit en l'occurrence d'un accord qui, à la fois :

a) modifierait les dispositions de la législation française relatives à l'attribution et à l'exercice de la garde des enfants mineurs ;

b) est relatif à l'état des personnes, en l'occurrence celui des enfants mineurs.

Aucune loi n'ayant autorisé la ratification ou l'approbation d'un tel accord, celui-ci doit, en droit international, être réputé nul et non avenu comme conclu par une personne non habilitée à cette fin.

En droit français ensuite. – L'accord qui aurait été conclu par le ministre des affaires sociales est nul en droit français, et le droit interne français est donc seul applicable en l'espèce.

Il n'est en effet pas possible de reconnaître à cet accord une autorité supérieure à celle des lois que l'article 55 de la Constitution attribue, sous certaines réserves, aux « traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés », la régularité exigée faisant ici défaut.

Il convient donc de s'en tenir à l'application de la législation française.

La loi française prévoit en la matière que :

L'engagement qui aurait été pris par les mères d'enfants mineurs ayant la garde de ceux-ci en vertu d'un jugement ayant force de chose jugée est sans valeur en droit français (et d'ailleurs aussi bien international...). Cet engagement est nul, car la garde d'un enfant mineur n'est pas un droit *patrimonial* relativement auquel il serait loisible à son détenteur d'effectuer des cessions, transactions et compromis : c'est une charge par nature incessible, en vertu de dispositions d'ordre public auxquelles il n'est pas possible de déroger.

D'autre part, en droit français, la mère ayant la garde d'un enfant mineur qui le rendrait à son père malgré le précédent d'enlèvement commis par celui-ci commettrait un abandon d'enfant, sanctionné par la loi. L'autorité d'un ministre ne saurait couvrir la chose, car la loi est supérieure au ministre.

De plus, le fonctionnaire préposé au contrôle des frontières qui laisserait sortir de France un de ces enfants sans qu'il soit accompagné de sa mère ou que la personne qui l'accompagne ait un mandat exprès et authentifié de celle-ci se rendrait coupable de complicité d'enlèvement d'enfant mineur commis par un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions (peines doubles). La présence éventuelle d'un ministre ne ferait qu'entraîner une responsabilité supplémentaire, sans atténuer les autres.

Enfin il est encore moins question que la force publique soit requise de prêter main forte à toute tentative d'expatrier ces enfants contre le consentement de leur mère. Ce ne serait plus de la complicité d'enlèvement, mais de l'enlèvement proprement dit, de la part tant de celui qui donnerait un tel ordre que de celui qui l'exécuterait.

Le souci premier, en cette affaire, devrait être l'intérêt des enfants. Par conséquent, il n'y a aucune raison, si un de ces enfants désire rester avec sa mère, pour que celle-ci le rende à son père.

Réveillon sous un toit de tôle

Beauvais. – Depuis deux mois, une famille de onze personnes, dont neuf enfants, vit dans des conditions quasi moyenâgeuses à Bonneuil-les-Eaux, petit bourg du canton de Breteuil (Oise). Sans eau courante, ni chauffage, ni électricité, elle réside dans deux vieilles caravanes et une tente rangées dans un hangar délabré, propriété d'un agriculteur, M. Colin, qui avait projeté de le détruire.

« Je n'allais tout de même pas les mettre dehors, dit M. Colin. *Alors je me suis couvert auprès de mon assurance. Malheureusement, je n'ai que cela à leur proposer... »*

Pour s'éclairer, les Lagleine utilisent la bougie ou une lampe prêtée par un voisin. Pour se chauffer, une gazinière et le soir de l'alcool à brûler enflammé dans une casserole. Ils habitent deux caravanes dortoirs, l'une pour Mme Lagleine et son concubin, l'autre pour les cinq filles. Les garçons dorment sous une toile de tente. Le problème de l'eau vient d'être résolu : un agriculteur a placé un réservoir de 1 000 *litres devant* le hangar.

La préfecture a fait savoir que toutes les possibilités de relogement étaient examinées. Un restaurant du cœur d'Amiens vient de s'engager à fournir pendant trois mois les repas aux onze personnes. En attendant, les Lagleine passeront là les fêtes du Nouvel An. – *(Corresp.)*

A LYON

Un gardien de la paix écroué après un hold-up

Un gardien de la paix lyonnais vient d'être écroué à Lyon après avoir été inculpé de vol à main armée commis, à l'aide de son arme de service, en compagnie d'un chauffeur de taxi à la veille de Noël.

Patrick Nierflex, vingt-cinq ans, fonctionnaire de police depuis quatre ans, a avoué avoir participé à une attaque à main armée commise, le lundi 23 décembre, dans un garage de la banlieue ouest de Lyon, qui lui avait rapporté ainsi qu'à son complice, Serge Ourdoux, vingt-neuf ans, chaufeur de taxi, un butin de 3 000 francs.

Plusieurs témoins ont formellement identifié l'ancien policier comme étant l'auteur de deux autres attaques à main armée commises dans des établissements bancaires lyonnais, mais l'ancien policier nie formellement ces deux hold-up.

● *Heysel : quarante mois de prison pour un supporter anglais.* – Un supporter de Liverpool a été condamné, lundi 23 décembre, à Bruxelles, à quarante mois de prison et 15 000 francs belges d'amende, pour sa participation aux violences, le 29 mai 1985, au stade du Heysel, qui ont fait 39 morts et plus de 400 blessés. James McGill, vingt et un ans, arrêté à l'issue du drame, avait frappé avec une barre de fer un supporter italien, Carlo Duchene, trente-deux ans, qui est resté dans le coma pendant plusieurs semaines.

SCIENCES

● *Dian Fossey reposera au cimetière des gorilles.* – Dian Fossey, la *zoologiste américaine, sera enterrée* le jeudi 2 janvier dans le cimetière du mont Visoke (Rwanda) qu'elle avait créé pour y inhumer les gorilles de montagne tués par les braconniers. Les autorités rwandaises et la famille ont donné leur accord. Rappelons que Dian Fossey, qui vivait depuis dix-huit ans en *compagnie des gorilles du mont* Visoke, a été assassinée le 26 décembre à coups de machette. Le crime aurait pu être commis par des braconniers. La police, qui n'a encore procédé à aucune arrestation, aurait identifié certains suspects.

SPORTS

Le Paris-alcool-tabac

par FRANCIS CABALLERO (*)

L'AVENTURE est sponsorisée. En direct du désert, la cigarette bat l'apéritif d'une courte tête. Ou plutôt d'un casque, celui de Gaston Rahier, vainqueur l'année *dernière* sur moto-Malboro. Plus heureux en tout cas que Jacky Ikcx et Claude Brasseur victimes d'un caillou meurtrier pour leur auto-Rothmans. Sans parler du courageux motard anonyme continuant sa route en dépit d'une fracture-Martell. Le tout sous le parrainage attentif de Pastis 51.

L'ennui est que la diffusion de ces images à la télévision se fait dans la plus franche illégalité. Les textes sur la publicité et le sponsoring du tabac et de l'alcool sont en effet d'une clarté biblique. Pour le tabac, la loi Veil du 9 juillet 1976 prévoit dans son article 12 qu'il *« ne peut être fait de propagande ou de publicité en faveur du tabac par des émissions de télévision »*. Pour l'alcool, les règles du code des boissons sont plus compliquées, mais sont article L 17 interdit *« la publicité sous quelque forme qu'elle se présente, en faveur des boissons du 5e groupe »* lequel comprend notamment les apéritifs anisés. Ajoutons que les cahiers des charges des sociétés renvoient au règlement de la Régie française de publicité (RFP), qui prohibe toute publicité pour les boissons alcoolisées *(art. 25) et les cigarettes (art. 26).*

Or on assiste cette année à un investissement publicitaire massif des fabricants qui sponsorisent une cinquantaine de concurrents *du Paris-Dakar, dont* les plus grandes équipes. Sur seize candidats à la victoire auto-moto cités par *VSD,* on trouve douze promoteurs de l'alcool et du tabac. Courent ainsi pour des marques de cigarettes non seulement le fameux tandem Ikcx-Brasseur, mais aussi Metge-Lemoyne, Guy Colsoul, Gaston Rahier, Serge Bacou, Cyril Neveu, Gilles Lalay... Du côté du pastis on peut citer les noms de Ragnotti, Pescarolo, Gabreau... Le Paris-Alger-Dakar est devenu le Paris-alcool-tabac.

L'objectif est d'ailleurs soigneusement ciblé. Pour le tabac en particulier, il s'intègre dans une perspective mondiale. La consommation de cigarettes stagne, en effet, dans les pays développés et recule même chez les jeunes aux Etats-Unis. Le seul marché porteur est celui du tiers-monde. L'Afrique un terrain idéal. Aussi l'OMS (1) s'inquiète du fait que *« l'épidémie de tabagisme aura atteint le monde en développement d'ici une décennie et qu'un problème de santé publique majeur et évitable aura frappé ces pays »*. Le Dakar, élément-clé de la stratégie des multinationales de la cigarette, y aura puissamment contribué. Rien de plus valorisant, en effet, *pour les populations africaines ébahies que le passage de ces nouveaux « héros de fort Saganne »* (dixit Thierry Sabine). Le message vaut d'ailleurs pour les téléspectateurs français.

Dans un tel contexte, les comités nationaux contre le tabagisme et l'alcoolisme ne pouvaient manquer d'intervenir. Ils se sont contentés pour l'instant de saisir la Haute Autorité pour obtenir la suppression des images TV en faveur de l'alcool ou du tabac. En clair, seuls les sponsors propres ont droit à l'antenne. Les autres doivent être coupés au montage. Pas de sponsoring « sale » pour des fléaux sociaux qui tuent soixante-cinq mille personnes par an dans notre pays.

Mais la Haute Autorité n'en est pas à sa première recom*mandation en la matière, et elle* n'a pas fait preuve jusqu'à présent d'une grande efficacité. Seule une action en référé plus énergique pourrait permettre d'obtenir *« la cessation du trouble manifestement illicite »* que constitue la diffusion des images de ces bolides sponsorisés et de leurs pilotes-sandwichs. Si les deux comités parviennent à s'entendre, une telle action n'est pas à exclure. *Ce serait la décision judiciaire la plus importante* dans les rapports ambigus du sport, de l'argent et des médias.

(*) Agrégé des facultés de droit.

(1) Stratégie de lutte antitabac dans les pays en voie de développement, OMS, Genève, 1983.

TENNIS

Ivan Lendl vainqueur du Grand Prix 1985

Le Tchécoslovaque Ivan Lendl a remporté le Grand Prix de tennis 1985 dont le classement s'établit avec les résultats de tous les tournois officiels de l'année. Cette première place est dotée de 800 000 dollars. Il a devancé l'Américain John McEnroe (550 000 dollars) et le Suédois Mats Wilander (400 000 dollars). Yannick Noah qui termine septième (75 000 dollars) et Henri Leconte, quatorzième (26 000 dollars), sont qualifiés pour le Masters, organisé à New-York du 13 au 19 janvier.

● *La mort de Jean Rondeau : plainte contre X pour homicide involontaire.* – La mère du pilote et constructeur d'automobiles Jean Rondeau, tué par un train, vendredi 27 décembre, alors qu'il se trouvait bloqué avec sa voiture entre les barrières du passage à niveau de Champagné (Sarthe), a déposé une plainte contre X pour homicide involontaire.

SOCIÉTÉ

LES SALLES VIDES DU MUSÉE DE MEXICO

Quatre civilisations pillées

Les cent quarante-quatre objets précolombiens volés pendant la nuit de Noël provenaient des Mayas, des Zapotèques, des Mixtèques et des Aztèques. Leur valeur est – littéralement – inestimable.

Le Musée national d'anthropologie de Mexico a fait l'inventaire des cent quarante-quatre objets précolombiens dont le vol a été découvert le 25 décembre. Ont disparu la plupart des objets mayas venant du puits sacré de Chichen-Itzà et presque toutes les offrandes trouvées dans la tombe maya du temple des inscriptions de Palenque, la quasi-totalité des objets d'or de la civilisation mixtèque, le masque zapotèque figurant une chauve-souris et la statuette aztèque en obsidienne représentant un singe.

On ne sait toujours rien sur la disparition de ces objets inestimables. « Inestimables », cet adjectif doit être entendu dans son acception littérale. Les pièces n'étaient pas assurées et les prix, allant de 60 000 dollars (480 000 francs) à 20 millions de dollars (160 millions de francs), qui ont été avancés pour chacune d'entre elles, sont purement fictifs. Toutes les pièces sont connues, donc invendables. et ce serait de la pure folie, surtout pour des voleurs avisés, de se contenter de fondre les objets en or et de récupérer les pierres fines (jade, obsidienne, etc.), et ainsi de tirer un prix dérisoire du butin.

Une chose est certaine : les objets volés ont été soigneusement choisis, sans qu'interviennent leur taille et leur fragilité. Ainsi, le singe aztèque en obsidienne (un verre volcanique) qui mesure une quarantaine de centimètres. On en arrive à se demander si le vol n'est pas une « commande » passée par un collectionneur richissime, maniaque et adepte farouche de la contemplation solitaire. Comme l'auraient été, sans doute, les vols commis depuis plusieurs années dans d'autres musées des Etats-Unis, d'Asie, d'Europe et d'Afrique. On peut ainsi croire à l'existence d'un gang international dont l'occupation consiste à piller les grands musées d'œuvres choisies soigneusement à l'avance et déjà « vendues ».

Quatre civilisations mexicaines ont eu, cette fois, la préférence des voleurs : les Mayas, les Zapotèques, les Mixtèques et les Aztèques. Toutes sont issues, à des époques différentes, et dans des régions diverses, d'un fonds commun méso-américain que les Olmèques (de 2000 avant Jésus-Christ au début de notre ère) ont porté à un premier stade de perfection, inventant déjà l'écriture idéographique, le calendrier et la sculpture.

Des dieux grimaçants

Toutes les civilisations mexicaines étaient fondées sur l'agriculture; le maïs, les haricots et le piment étant – alors et toujours actuellement – à la base de l'alimentation dont le complément était fourni, entre autres, par des cucurbitacées. Mais elles ignoraient presque complètement l'élevage puisque la faune précolombienne de l'Amérique centrale ne comptait ni chevaux, ni bovins, ni ovins, ni capridés. Seuls étaient domestiqués, pour être mangés, les chiens sans poil et les dindons.

Toutes les civilisations mexicaines avaient l'obsession du temps, d'où le calendrier très élaboré calculé à partir d'observations astronomiques et servant pour les rites agraires et la divination. Les dieux étaient nombreux et symbolisaient notamment le soleil, la lune, la pluie, le maïs. Ces dieux, dont les représentations sont souvent très grimaçantes, réclamaient parfois des sacrifices humains. Si ces rites sauvages ne sont attestés ni chez les Zapotèques ni chez les Mixtèques, on sait que les Mayas en pratiquaient (en jetant, par exemple, des victimes humaines dans les puits naturels – les cenotes – s'ouvrant dans le plateau calcaire du Yucatan). Quant aux Aztèques, ils ont atteint, dans ce domaine, un rythme quasiment industriel selon lequel les sacrifices humains étaient pratiqués véritablement à la chaîne.

La civilisation maya s'est développée dans le sud-est du Mexique (et aussi au Guatemala, au Belize, au Salvador et au Honduras) en trois phases : préclassique (de 1500 avant Jésus-Christ à 300 après Jésus-Christ), classique (de 300 à 950) et finale (de 950 à 1520, année de la conquête espagnole). On pense qu'il s'agissait plutôt d'une fédération de villes hiérarchisées entre elles et ayant une culture commune plutôt que d'un Etat. Les Mayas construisaient des temples et monuments nombreux et grands, édifiés en général sur des pyramides raides et tronquées. Leur architecture est caractérisée par la fausse voûte dont chaque rangée de pierres avance en encorbellement au-dessus de la précédente. Les Mayas étaient des sculpteurs remarquables. Leur décadence, aux alentours du dixième siècle pourrait s'expliquer par le fait que les campagnes n'arrivaient plus à nourrir les villes.

Les Zapotèques (de 500 avant Jésus-Christ à 1300 après Jésus-Christ) et les Mixtèques (de 1300 à 1520) occupaient essentiellement la vallée d'Oaxaca, et étaient probablement constitués en Etat organisé. C'est aux Zapotèques que l'on doit le superbe site de Monte-Alban qui témoigne d'un sens remarquable de l'architecture et de l'urbanisme. Ils n'étaient pas orfèvres, mais leur civilisation était caractérisée par des urnes funéraires votives, très baroques et très chargées, et par des masques couverts de mosaïque de jade.

En revanche, les Mixtèques étaient les meilleurs orfèvres de toute l'Amérique. Ils travaillaient l'or, les pierres (jade, turquoise, obsidienne) et les coquilles avec une habileté prodigieuse et un art exquis. Ils construisaient aussi – par exemple à Mitla – des monuments sur les murs desquels les pierres dessinent des motifs géométriques variés et parfaits. Ils ont laissé des *codex* (des annales royales) particulièrement beaux.

Enfin, les Aztèques, les derniers venus puisqu'ils ne sont arrivés dans la vallée de Mexico que vers 1170, ont imposé leur domination seulement au milieu du quatorzième siècle. A partir de ce moment-là, ils ne cessent d'agrandir leur empire, conquérant brutalement peu à peu leurs voisins ou leur imposant alliance et tribut. Leur religion était très avide de sang, en particulier de sang humain... que fournissaient les innombrables prisonniers sacrifiés. Ce qui explique que les Espagnols, conduits par Cortés, aient pu rapidement, de 1519 à 1521, mettre bas l'empire aztèque en profitant de la haine des peuples soumis à l'égard de leurs maîtres. Les Aztèques ont construit des monuments imposants, détruits le plus souvent par les Espagnols, et ils étaient les sculpteurs d'une statuaire particulièrement belle.

YVONNE REBEYROL.

Un chef-d'œuvre d'architecture

Construit en 1963-1964, le musée national d'anthropologie de Mexico est un vrai chef-d'œuvre tant par son « contenant », dû à l'architecte Pedro Ramirez Vasquez, que par son « contenu », qui réunit les plus belles pièces témoignant de la très riche histoire précolombienne et moderne des Indiens du Mexique. Ses vingt-cinq salles, réparties sur deux niveaux (archéologie en bas, ethnographie en haut) entourent une cour centrale où se dresse le gigantesque « parapluie », une colonne de béton armé haute de 18,30 m, supportant à l'aide de tendeurs une couverture d'acier et d'aluminium de 4 400 m², dont la forme draine les eaux de pluie vers le bassin entourant la colonne.

Pedro Ramirez Vasquez a réussi à faire de ce musée un bâtiment quasi indestructible : les séismes des 19 et 20 septembre dernier n'ont nullement endommagé l'édifice. – Y. R.

AVALANCHES

Trois morts hors piste dans les Alpes

Grenoble. – La neige tombée récemment en faible quantité sur les massifs montagneux, mais mal stabilisée, a provoqué, le lundi 30 décembre, une série d'avalanches dans les Alpes du Nord et du Sud qui a fait trois victimes, dont deux à Risoul, une à Chamonix sur les pentes de la Flégère, tandis qu'un skieur est porté disparu sous une avalanche aux Contamines-Montjoie. Ces skieurs évoluaient tous hors piste. Ils ont été surpris par la qualité d'une neige très instable reposant sur une sous-couche constituée de givre de profondeur. – *(Corresp.)*

DISNEYLAND

Les maires créent une association

Après une première tentative infructueuse, le 28 décembre, les maires de treize communes (1) de Seine-et-Marne proches du périmètre d'aménagement du futur parc de loisir Eurodisneyland, se sont réunis à la mairie de Serris. Ils sont convenus, le lundi 30 décembre, de créer une association dont l'objectif principal sera de *« se placer en interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics et des aménageurs »*. Même s'il se limite à un rôle d'information, le regroupement des maires de Seine-et-Marne illustre une volonté de participation aux négociations. Plusieurs maires avaient été *« choqués »* par l'invitation de six d'entre eux à l'hôtel Matignon le jour de la signature de la lettre d'intention américaine. *« Nous sommes également concernés*, estime M. Gérard Vuillaume, le maire de Montévrain. *Une affaire de cette importance mérite une vue d'ensemble car les retombées de Disneyland dépasseront largement les 1 780 hectares du parc. »*

(1) Chanteloup, Jossigny, Serris, Villeneuve-le-Comte, Bailly, Romainvilliers, Coutevroult, Magny-le-Hongre, Saint-Germain-sur-Morin, Montry, Coupvray, Chessy, Montévrain.

ÉTAT CIVIL

Pauvre Cassandre !

M. et Mme Coloner, de Plouvien (Finistère), qui souhaitaient appeler leur fille Cassandre, n'ont pas obtenu l'accord du procureur de la République de Brest. Celui-ci estime que si la loi n'admet pour seuls prénoms que *« les noms en usage dans les différents calendriers et ceux des personnages connus dans l'histoire ancienne... Il faut éviter de donner des prénoms ayant une charge historique trop lourde »*, et cite curieusement Obélix comme exemple.

Cassandre eut le malheur d'être aimé d'Apollon qui, offensé, décida que ses dons de prédiction ne seraient jamais pris au sérieux. M. et Mme Coloner ont demandé au tribunal de grande instance de Brest de trancher. Ce qui a été admis au sud de la Loire devrait pouvoir l'être au nord : il y a quelques mois en effet, le tribunal de grande instance de Vierzon (Cher) avait accepté ce prénom. Les parents rappellent d'autre part que Ronsard illustra le nom de Cassandre par une de ses plus belles odes.

Des officiers d'état civil ont accepté ces dernières années des prénoms autrement plus difficiles à porter, comme Boghose, Clafoutis, Ben Hur, Kordula et Macchabée.

RELIGION

Taizé crée un prix de la réconciliation

A l'initiative de la communauté de Taizé, un rassemblement de plusieurs milliers de jeunes, venus de toute l'Inde et d'une vingtaine de pays d'Asie, se tient jusqu'au 1er janvier à Madras. Le prieur, Frère Roger, a annoncé la création d'un prix qui sera attribué chaque année à une personne ou à une association qui se sera distinguée par une œuvre de *« réconciliation »*.

Le premier prix, qui portera le nom du mahatma Gandhi, sera donné à une Polonaise, Aniela Urbanowicz, qui a joué un rôle actif pendant la guerre, sauvant des vies humaines, alors que son mari et sa fille mouraient à Auschwitz. De Madras, Frère Roger se rendra à Barcelone, où il présidera, jusqu'au 3 janvier, la huitième rencontre européenne de Taizé où sont attendus 25 000 jeunes.

DÉFENSE

MORT DU GÉNÉRAL ALFRED HEURTAUX UN AS DE 14-18

Le général Alfred Heurtaux, compagnon de la Libération, ancien chef d'escadrille pendant la première guerre mondiale, est décédé, lundi 30 décembre, à Chantilly, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Fils d'un officier d'artillerie, Alfred Heurtaux perpétue la tradition familiale et entre à l'école militaire de Saint-Cyr en 1912. Sous-lieutenant de cavalerie, il est blessé d'un coup de lance par des uhlans lors des premiers combats de 1914. Il se fait muter dans l'aviation de chasse alors naissante et devient, dès 1915, le chef de l'escadrille des « Cigognes » célèbre par ses pilotes qui, comme Georges Guynemer, accumulent les victoires sur la chasse allemande. Il avait été par la suite président de l'association nationale des As de 14-18.

Inspecteur de l'aviation de chasse en 1939, Alfred Heurtaux participe en 1941, avec Marc Jacquet, à la création du réseau de résistance « Hector », au sein de l'Organisation civile et militaire (OCM). Arrêté le 3 novembre 1943, il est déporté à Buchenwald d'où il sera libéré par l'arrivée des troupes alliées en avril 1945.

● *M. Quilès a écrit aux « époux » Turenge.* – Le ministre de la défense, M. Paul Quilès, a indiqué lors d'une visite à Flaine (Haute-Savoie) qu'il avait écrit personnellement au commandant Alain Mafart et au capitaine Dominique Prieur, les « époux » Turenge agents de la DGSE incarcérés en Nouvelle-Zélande après l'attentat d'Auckland contre le navire de Greenpeace *Rainbow-Warrior*. Le ministre leur avait déjà téléphoné il y a trois semaines de son bureau du ministère. Les deux agents incarcérés ont aussi reçu chacun une caisse de vin de Bordeaux de la part du ministre des relations extérieures, M. Roland Dumas.

LE CARNET DU Monde

Mariages

– **Dominique DEFRANCE**

et

Alain BACH

ont le plaisir de faire part de leur mariage, célébré le 2 janvier 1986, dans l'intimité familiale.

Décès

– Mme Christian Artignan,
Mme Alice Kolar,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès du

docteur Christian ARTIGNAN,

survenu le 26 décembre 1985.

Le service religieux en la chapelle du funérarium, route du Thillay, à Gonesse (Val-d'Oise), aura lieu le jeudi 2 janvier 1986, à 14 heures.
On se réunira au funérarium.

– Hyères (Var).

On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Mariette BOIRON,
née Rivet,

survenu le 22 décembre 1985, à l'âge de soixante-seize ans, en son domicile à Hyères.

Les obsèques ont été célébrées le 24 décembre, au temple protestant de Hyères.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

– Mme Robert Carteron,

Mme Philippe Carteron,
Le capitaine de frégate et Mme Thierry Carteron,
M. et Mme Francis Carteron,
Mlle Sylvie Carteron,

Mme Simone Goirand,
M. Michel Goirand,

ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

M. Robert CARTERON,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

pieusement endormi, le 17 décembre 1985, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

96, rue Saint-Dominique,
75007 Paris.

– Le cardinal archevêque de Paris et son conseil,
Les prêtres et la communauté chrétienne de Saint-Séverin-Saint-Nicolas,
Le doyen et les professeurs de la faculté de médecine d'Angers,
Mme Joanny Chanelet,
Et sa famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Jean CHANELET,
prêtre et médecin.

Le service religieux sera célébré en l'église Saint-Séverin, à Paris-5e, le jeudi 2 janvier 1986, à 15 h 45.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.

3, rue des Prêtres-Saint-Séverin,
75005 Paris.

– Noëlle Chatelet,
Antoine Chatelet,
Marty, Jospin, Chatelet,
Et familles,

ont l'extrême douleur de faire part du décès de

François CHATELET,

le 26 décembre 1985.

Les obsèques se dérouleront le vendredi 3 janvier 1986, à 16 h 45, dans le grand salon du crématorium du cimetière du Père-Lachaise.

Sans fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Les membres du Collège international de philosophie

ont la tristesse de faire part du décès de

François CHATELET,
membre fondateur.

Ils invitent ses collègues, disciples et amis à se réunir le vendredi 3 janvier 1986, à 16 h 45, dans la grande salle du crématorium, au cimetière du Père-Lachaise.

Ni fleurs ni couronnes.

– Les enseignants du département de philosophie de l'université Paris-VIII-Vincennes à Saint-Denis

ont la tristesse de faire part du décès de

François CHATELET.

Ils invitent ses collègues, disciples et amis à se réunir le vendredi 13 janvier 1986, à 16 h 45, dans la grande salle du crématorium, au cimetière du Père-Lachaise.

Ni fleurs ni couronnes.

(Le Monde du 28 décembre.)

– Mme Pierre Lajoie,
Le docteur et Mme Pierre Attali,
M. et Mme Thierry Lajoie,
Mlle Sandrine Lajoie,
Alexis, Laura et Lise,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre LAJOIE,

leur époux, père et grand-père,
survenu le 29 décembre 1985,

Ses obsèques auront lieu le jeudi 2 janvier, à 9 heures, en l'église Saint-Justin de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine).

L'inhumation aura lieu à Talence (Gironde), dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

61, rue Chaptal,
92300 Levallois-Perret.

– La Fiduciaire juridique et fiscale de France-Fidal Paris,
Et ses collaborateurs,

ont la tristesse de faire part du décès de leur collègue

Pierre LAJOIE,
conseil juridique associé.

Les obsèques auront lieu le jeudi 2 janvier 1986, à 9 heures, en l'église Saint-Justin de Levallois-Perret, 65, rue Rivay.

18 *bis*, rue de Villiers,
92300 Levallois-Perret.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Tamara LVOVNA
Blumine-Chemetoff,

le 27 décembre 1985.

La mise en terre aura lieu le jeudi 2 janvier 1986, dans l'après-midi, à Labeaume (Ardèche).

– Paul Manesse,
Jacques et Christiane Manesse,
François et Nadia Manesse,
Sylvie Manesse-Consoli,
Marie-Emmanuel et Alain Tillier,
Olivier et Zorica Manesse,
Isabelle, Christophe, Véronique, Sébastien, Gaspard, Mourad, Sophia, Angèle, Matthieu et Alice,

son mari, ses enfants et ses petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Jacqueline MANESSE,
née Morin,

le 27 décembre 1985.

L'inhumation aura lieu à Casseyre, 38930 Clelles-en-Trièves.

Un service sera célébré en l'église du Percy, le 31 décembre, en souvenir également de son fils,

Bernard,

disparu le 17 décembre 1974.

– Hyères (Var).

On nous prie d'annoncer le décès de

M. Henry RIVET,
ingénieur-conseil,

survenu le 18 décembre 1985, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Les obsèques ont été célébrées le 22 décembre, au temple protestant de Hyères.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

– On nous prie de rappeler à ceux qui les ont connus, aimés, estimés, la mémoire de

Mme Suzanne DAUSSY,

décédée il y a vingt ans,
et celle de son époux, le

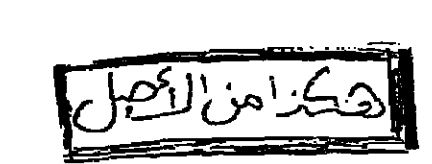
docteur Henry DAUSSY,

décédé il y a onze ans.

De la part de
Leurs enfants, Mme Marie-Françoise Langouët et M. Vincent Daussy,
Leurs petits-enfants, Corinne, Sophie, Bénédicte Langouët,
Marc et Armelle Daussy,
M. Vincent Daussy,
assistant social régional des services pénitentiaires de Paris.

32, rue du Chapitre,
Saint-Servan-sur-Mer,
35400 Saint-Malo,

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.





Le Monde

MEDECINE

La controverse sur l'efficacité des médecines douces

Pourra-t-on, en 1986, évaluer l'efficacité des « médecines douces » ou « alternatives » ? Mme Georgina Dufoix le pense. Son initiative suscite de nombreuses réactions.

JANVIER verra se mettre en place deux fondations pour l'évaluation des techniques médicales. Deux *fondations* correspondant à deux approches fort différentes du monde de la santé et des impératifs sanitaires. La création de la première a été annoncée par M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé. Elle se fonde sur le modèle américain des « *conférences de consensus* » et a pour objet de définir sur un thème donné un terrain d'entente au sein de la profession médicale.

Les possibilités croissantes des techniques thérapeutiques et surtout diagnostiques, les difficultés rencontrées par les praticiens généralistes pour se tenir correctement informés de l'évolution de la recherche médicale et le coût progressivement insupportable des dépenses de santé dans les pays industrialisés sont autant d'éléments qui justifiaient la création d'une telle structure. Il reste toutefois à savoir si les animateurs de cette Fondation sauront vaincre les freins que ne manquera pas de rencontrer une telle initiative, à bien des égards révolutionnaire.

La Fondation pour l'évaluation des thérapeutiques alternatives, dont la création a été annoncée le 10 décembre dernier par Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du gouvernement, *suscite*, à la différence de la première, de nombreuses réactions. L'enthousiasme du ministre pour un tel projet et le caractère *souvent* passionnel du débat opposant partisans et adversaires des « médecines douces » suffisent à l'expliquer.

« Phénomène de société », l'engouement d'une grande partie de la population pour des pratiques thérapeutiques non enseignées dans les facultés de médecine se prêtait parfaitement à une exploitation politique. Personne, toutefois, n'avait encore osé s'aventurer sur ce terrain. *Mme Dufoix innove donc.* Non sans risques, comme en témoignent plusieurs points de vue – souvent critiques – adressés au *Monde* sur ce thème.

Depuis l'Union rationaliste qui « *exprime sa profonde inquiétude devant la situation et demande le retrait de mesures qui conduiraient à une réhabilitation de l'obscurantisme* ». Jusqu'à la Société médicale de biothérapie *dont le président, le docteur* Max Tetau, homéopathe et acupuncteur, tout en se réjouissant de l'initiative de Mme Dufoix, voit *dans cette Fondation « un amalgame entretenu entre deux thérapeutiques anciennes et prouvées, très largement pratiquées par le corps médical comme l'homéopathie et l'acupuncture, et une foule de thérapeutiques « nimbées de douceur » qui sont loin d'avoir fait leurs preuves scientifiques et qui ont souvent des prétentions thérapeutiques au-delà de leurs réelles possibilités »*.

Le docteur Jean-Pierre Muyard, président de cette future Fondation, doit remettre, fin janvier, un rapport au ministre définissant *notamment* les *modalités* de fonctionnement de cette nouvelle structure.

Sur le fond, l'initiative de Mme Dufoix, pour séduisante qu'elle soit, se heurte à un obstacle de taille : dans le même temps, on officialise l'enseignement de pratiques jusqu'ici considérées comme marginales, et on développe les recherches tendant à établir leur fondement rationnel. Une faille méthodologique dans laquelle partisans et adversaires trouveront, à l'évidence, de nouvelles raisons de s'affronter.

JEAN-YVES NAU.



JY.

Patasocialisme

par le professeur MARCEL-FRANCIS KAHN

LES mânes du Père Ubu, inventeur de la pataphysique, ont-elles brusquement inspiré Mme Georgina *Dufoix ? Après le coup ce la* ciclosporine, on eût pu espérer une période de repos. Mais, dopée par l'homéopathie, *encouragée, je pense, par les* travaux mondialement connus (?) de l'Institut (cévenol) de recherches sur les rythmes *biologiques. Mme le ministre* récidive dans le spectaculaire émotionnel.

S'il ne s'agissait que d'évaluer calmement des résultats objectifs des médecines dites douces et notamment de l'homéopathie, on applaudirait des deux mains. Mais il est évident que le but recherché est tout autre et vise à la reconnaissance *a priori* des aspects les plus contestables de la patamédecine. En veut-on une *preuve* ? La composition du groupe « d'études » qui s'est réuni au ministère pour conseiller Mme Dufoix. En dehors d'un éminent statisticien non médecin, ce groupe ne comportait que des *gens acquis* d'avance à la reconnaissance de l'homéopathie ou travaillant pour elle. Ma candidature (à titre de médecin *intéressé par le problème*) fut considérée comme sulfureuse, et rejetée, et l'on m'informa que des consignes de discrétion *avaient été données* aux membres du groupe dont la composition devait rester inconnue le plus longtemps possible.

Mais là où Mme Dufoix passe les bornes, c'est lorsqu'elle crédite un « *gouvernement de gauche* » de prendre en compte pour la première fois et « *sans tabou* » le phénomène médical et social que représentent les médecines dites alternatives. En fait, une telle démarche a des antécédents : s'adressant à des homéopathes allemands en 1938, Rudolph Hess, représentant du Führer et ministre du troisième Reich, précisait : « *La nouvelle Allemagne considère qu'il est politiquement nécessaire de procéder à la vérification de tous les phénomènes quels qu'ils soient afin de déterminer dans quelle mesure ils peuvent être utiles au peuple* (1). »

Dans les années *50*, outre ceux de Lyssenko, Staline avait cherché à imposer les travaux de la « doctoresse » Lepechinskaia *qui* vantait la pénétration balnéaire transcutanée d'oligoéléments et de sels bénéfiques. Plus près de nous, également en Union soviétique, Brejnev avait sa guérisseuse. Pour équilibrer, on sait que Pie XII se faisait injecter pour rajeunir des cellules de poulet du médecin suisse Neehans. On le voit, la patamédecine n'a pas de patrie, *et* sa défense n'est pas l'apanage de la rose.

Cohabitation

Mais ce n'est pas tout. Pour défendre à tout prix son bébé, Mme Dufoix utilise tous les ingrédients, même ceux *qui* constituaient en 1981, dans les propositions du candidat Mitterrand, l'eau sale du bain. La référence *bienveillante et appuyée* à l'ordre des médecins, dont la collaboration et l'esprit d'ouverture s'opposent à la fermeture de « quelques esprits sectaires », va faire plaisir à tous les médecins qui, à gauche, ont cru aux engagements du PS et attendent encore la dissolution promise.

Il est vrai que Mme Dufoix a refusé toute représentativité au *seul* syndicat *médical* de gauche existant. Bref, Mme Dufoix ratisse large et s'apprête à cohabiter avec beaucoup, et *pourquoi pas avec Rika Zaraï*. Notons que ni *le Quotidien du médecin* ni *l'Humanité* n'ont jusqu'ici réagi vigoureusement *aux propos aberrants de Mme le* ministre.

Je pense que contre l'union sacrée de l'obscurantisme doit se constituer une union non sacrée mais *déterminée* de ceux qu'exaspèrent l'amateurisme, l'incompétence et le parti pris. Et aussi de ceux qui estiment qu'un *certain* patasocialisme n'est pas une valeur attractive pour qui garde en tête un indéracinable *espoir*.

---

(1) In *l'Homéopathie*, J.-J. Aulas et coll., éditions médicales Roland Bettes, Lausanne, Paris, 1985.

Le bien-fondé d'une fondation

par le docteur PIERRE AGEORGES

EN créant une fondation sur les médecines douces, Mme Dufoix prend des *risques pour elle-même*, mais aussi peut en faire prendre aux autres. Mme Dufoix est une femme charmante et intelligente. *Je le sais : je l'ai rencontrée.* Elle utilise, pour elle et sa famille, l'homéopathie. Tout le monde le sait. Elle l'a dit, et elle *a bien raison. Mais dans son* souci, louable certes, de protéger la population des « charlatans », elle prend à la fois des *risques pour elle-même et pour* ceux qu'elle entend protéger.

Des risques pour elle-même, car les chances de démontrer que l'homéopathie est plus efficace qu'un placebo ne dépassent pas le un pour mille. Créer une fondation, mener des études d'évaluation coûte cher. Trop pour démontrer ce que sait déjà la communauté scientifique, *à savoir* que l'intérêt des médecines douces tient surtout aux qualités soignantes du médecin, à l'adaptation de son langage, à l'idée que se fait le malade de sa maladie et nullement dans l'efficacité intrinsèque des petites pilules.

Mme le ministre fait prendre des risques aux autres, car lorsque la fondation aura démontré *l'évidence, trois cas de figure se* présenteront.

Le premier : une partie de la population ne croira pas à cette démonstration et continuera à avoir recours à l'homéopathie. C'est la meilleure solution.

Deuxième cas : les patients convaincus de l'inefficacité de l'homéopathie exigeront de leur médecin des médicaments à efficacité démontrée. Or chacun sait que soigner des petits maux avec des grands remèdes, c'est augmenter à coup sûr la fréquence des effets secondaires gênants, parfois graves, pour un avantage mineur.

Enfin, troisième cas : ceux qui souhaiteront une autre médecine douce et la chercheront ailleurs. Et si les médecins n'ont pas le temps, dans l'intervalle, d'en créer une nouvelle qui réponde aux besoins de notre société, ces malades iront consulter des spécialistes en médecine douce, non médecins, et ils auront alors perdu ce qu'ils avaient avant : la sécurité du diagnostic établi par un professionnel.

Homéopathie : le zéro et l'infinitésimal

Depuis plusieurs années, un engouement du grand public et de certains médecins, notamment parmi les plus jeunes, encouragé souvent avec une belle assurance par les médias, s'affirme en faveur de l'homéopathie.

par HUGUES GOUNELLE DE PONTANEL (*)

L'EFFICACITÉ spécifique de l'homéopathie n'a jamais été démontrée, depuis que Hahnemann en précisait les principes à la fin du dix-huitième siècle. La méthode ne peut mettre à son actif aucune guérison de maladie. Bien plus, au fur et à mesure de la progression de nos connaissances médicales, les prétentions homéopathiques reculent. Il n'est plus question, comme au siècle dernier, de l'utiliser pour traiter la rage, l'on ne conteste plus d'une façon aussi systématique et globale les vaccinations, et l'on arrive maintenant à la présenter même comme un complément de l'allopathie.

Dans l'esprit du public, l'homéopathie s'attribue le mérite de n'employer que de toutes petites doses, ce qui laisse penser, *a contrario*, qu'il n'en est pas de même pour l'allopathie. Lorsque 1 milligramme de sulfate de strychnine est prescrit par un allopathe à un homme de 70 kilogrammes, n'est-ce pas en définitive à une dilution corporelle de $1,4.10^{-8}$. Des récepteurs dans l'organisme réagissent à des doses de l'ordre du picogramme.

Il est donc abusif d'identifier doses minimes, voire infinitésimales, à des doses homéopathiques, sinon tous les médecins seraient alors homéopathes !

L'homéopathie s'affirme médecine de la personne, adaptant la médication au symptôme. Prenons un exemple dans un livre du secrétaire général de la Ligue homéopathique internationale : la prescription homéopathique dans la crise d'asthme de l'enfant sera différente selon qu'elle intervient « *après un eczéma apparemment guéri, ou par temps de pluie, ou après une contrariété, ou après un repas, ou si la crise est améliorée quand l'enfant est penché en avant, ou à genoux la tête contre le plancher dans la position de la prière musulmane, ou encore améliorée si l'enfant est étendu sur le dos les bras en croix, ou en cas de gros ronflements entendus à distance, etc.* » Arrêtons-nous là...

Comment reconnaître une efficacité spécifique à des produits qui ne possèdent plus de molécules de la substance dite active, c'est-à-dire lorsque la dilution dépasse 12 CH ? Même des homéopathes convaincus contestent la conception de la « dynamisation » du solvant, qui aurait acquis lors de la préparation des propriétés quasi magiques. J.-B. Fabas s'élève contre « *l'utilisation d'une force immatérielle, croissant indéfiniment à mesure que les multiples dilutions se succéderaient, sans référence aux lois physico-chimiques universellement admises, qui nient cette possibilité, et sans tenir compte des impuretés se trouvant dans le produit...* » Nous sommes bien en pleine magie et, sans remonter à l'obscurantisme médiéval, l'on rejoint le mesmérisme et le magnétisme du début du dix-neuvième siècle.

Nous ne récusons pas pour autant les affirmations de milliers de sujets s'estimant guéris par l'homéopathie. Nous connaissons bien les effets du placebo dont bénéficie tout médicament allopathique ou non : d'ailleurs n'est-ce pas la personne même du prescripteur qui déclenche cet effet placebo ?

Patients non bousculés

Avoir pu, dans le calme, exposer ses doléances à son médecin, avoir eu le sentiment d'être compris, que son message est reçu, est déjà porteur d'espérance *et* de sécurisation. Cet effet n'est pas l'apanage de telle ou telle médication, mais le privilège de toutes. Le médecin doit éviter ce que Jean Bernard appelle excellemment « *la médecine de bousculade* ».

Il ne faut pas perdre de vue, d'ailleurs, que l'évolution de nombreuses affections est spontanément favorable avec ou sans médication.

Ces raisons, en l'état actuel de nos connaissances, ont incité l'Académie nationale de médecine à recommander que les facultés ne délivrent pas d'attestation universitaire d'homéopathie, ce qui pourrait laisser à penser que l'efficacité de la méthode est officiellement reconnue. Elle a demandé aussi que le médicament homéopathique soit soumis aux mêmes exigences imposées aux autres médicaments. Elle souhaite qu'une information, et non un enseignement, soit donnée à l'étudiant et que des expérimentations soient mises en route. En somme, l'Académie reste fidèle à sa prise de position déjà exprimée en... 1835 et 1867, après demande des pouvoirs publics ou du ministre de l'instruction publique.

Les laboratoire homéopathiques sont montés au créneau, et l'un d'entre eux, perdant son sang-froid, n'hésite pas, dans une revue française, à écrire, d'ailleurs en anglais, que la position académique peut être « *de la mauvaise foi ou de l'incompétence* ». Voire !

A cet égard, certaines études sont montées trop facilement en épingle, alors qu'elles ne sont *pas encore confirmées* ou qu'elles ne prouvent rien. La seule étude de niveau international publiée jusqu'alors (*The Lancet*, 15 juillet 1983) a démontré que sur une population d'ostéo-arthritiques, une préparation homéopathique a les mêmes effets qu'un placebo.

La charrue avant les bœufs

Soulignons enfin certaines incohérences des pouvoirs publics. Ainsi, le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale a déclaré lors *d'une récente conférence* de presse vouloir officialiser un enseignement sur l'homéopathie et, en même temps, susciter – comme l'a réclamé l'Académie nationale de médecine en 1984 – des travaux tendant à démontrer une efficacité spécifique. La logique eût été d'attendre les résultats de ces études avant d'officialiser un enseignement dont les bases scientifiques ne sont aucunement établies.

Tant que l'homéopathie n'aura pas apporté la preuve d'une efficacité biologique et curatrice spécifique, elle ne pourra être considérée que comme la doctrine pratiquée par une secte.

(*) Ancien président de l'Académie nationale de médecine.

culture

DIGRESSIONS, par Bernard Frank

1 FAITS DIVERS

VOUS connaissez l'affaire, et c'est pour ça d'abord que je vous en parle. Dans une charmante petite ville de trente mille habitants, connue surtout pour sa dentelle, sa bonneterie, ses lentilles et sa cathédrale, chef-d'œuvre de l'architecture romane, un type qui ne supportait pas le bruit fait par ses voisins de l'étage en dessous qui pendaient la crémaillère en tue deux et en blesse cinq avec sa carabine de chasse. Et c'est bien par hasard. Je veux dire par là que comme ce grand nerveux a tiré, semble-t-il, par trois fois sur une vingtaine de personnes avec son fusil semi-automatique, avec un peu de veine, il aurait pu en tuer et blesser davantage. Jusqu'à maintenant, rien que du banal, hélas ! Des gens que l'on tue pour un oui ou pour un non, nous y sommes habitués.

Dire que nous allons pleurer, nous indigner parce que dans la bonne ville du Puy, un dangereux abruti a calmé ses nerfs avec les moyens expéditifs dont il disposait, ce serait, je le crains, faire une confiance exagérée à notre sensibilité qui en a trop vu pour ne pas s'être émoussée à la fin. D'autant plus que le même jour, ou si ce n'était pas le même, c'était son frère, on tuait à Vienne et à Rome avec le même entrain. Dans le premier cas, le type pourrait plaider pour sa défense que des étrangers l'empêchaient de dormir sur son propre territoire, et dans le second les éventuels accusés affirmeraient avec bonne conscience que s'ils avaient fait tant de bruit sur les aérodromes, c'était pour empêcher l'Occident de dormir. On le voit, la question du sommeil est devenue très meurtrière ! A chaque jour donc sa peine, son car qui saute, son train qui déraille, son Fauchon qui brûle, ses Galeries Lafayette ou son Printemps en pétard, et je ne me serais pas permis de venir troubler si peu que ce soit votre réveillon et votre année nouvelle avec mes minables histoires de deux morts et cinq blessés marocains du Puy si le compte rendu que *le Figaro* (celui du samedi 28-dimanche 29 décembre) a fait de cette affaire ne m'avait confondu.

Ayant pris à partie assez vivement ce journal, il y a peu, sur sa façon de mal traiter le problème des immigrés, j'avais presque l'impression d'avoir une dette envers lui. Des lettres de lecteurs avaient ajouté à mon trouble. Tantôt on me reprochait de lui faire de la publicité. Tantôt c'était mon intolérance qui était en cause. Je n'avais pas songé que de nombreuses personnes lisaient à la fois *le Figaro* et *le Monde*. Comme moi, après tout. Elles auraient préféré, de ce fait, que *le Monde* pense comme *le Figaro* pour leur éviter ces chauds et froids qui gênent le repos des consciences.

Cette vérité qui sort enfin du Puy !

L'Aurore, qui avait dû se mettre à ce régime, avait conservé longtemps des fidèles. *Le Monde* partait avec un gros avantage puisqu'il serait, lui, *le Figaro* du soir. On m'avait suggéré de prendre exemple, si j'en avais le talent et les moyens, sur M. Pauwels qui revient toujours, comme vous le savez, d'un séjour à la montagne, sur les cimes, ce qui lui permet de supporter, en se bouchant le nez, les miasmes pestilentiels de Saint-Germain-des-Prés – que dis-je de Saint-Germain-des-Prés ? Des deux ou trois impasses où de minables intellectuels en panne de lecteurs se prennent pour le nombril du monde, – sur M. Pauwels qui, un Chateaubriand à la main, contemple avec le recul nécessaire et la sérénité retrouvée les désordres de ces maudits temps, mais les brumes vont se dissiper, et en route alors au son des youkoulélés vers les îles du Pacifique.

2 DE LA MANIÈRE DE TRAITER DEUX ÉVÉNEMENTS

LA première page du *Figaro* en question est consacrée dans sa presque totalité au carnage des deux aéroports. Avec comme titre qui couvre ses cinq ou sept colonnes : « Le terrorisme arabe a, une fois de plus, frappé l'Occident ». Rien que de plus normal. Il est sain qu'un grand journal s'en prenne au terrorisme, à ce qu'il a d'abject, et mette en évidence le danger qu'il nous fait courir à tous. Max Clos, le directeur responsable de la rédaction, axe son éditorial sur la sécurité. Peu importe si, partant des attentats de Rome et de Vienne, il en revient à la carence du gouvernement français qui, en supprimant ses indicateurs, a supprimé ses sources d'information.

Chacun a ses manies, et l'on sait que si un vaisseau spatial américain qui aurait dû aller sur Jupiter se perdait en Mars, pour *le Figaro*, ce serait encore la faute du gouvernement. Depuis plus de quatre ans, ce journal connaît l'ivresse de l'opposition, ce à quoi sa nature profonde, plutôt du côté du manche, l'avait peu habitué, on comprend donc qu'il en abuse avant de reprendre le harnais. André Frossard perdu dans son petit coin, et qui avec ses trente lignes quotidiennes de liberté semble aussi incongru au *Figaro* que le pavillon de Sempé au milieu des grands ensembles, nous dit avec pertinence : « *Dans cette nouvelle forme de guerre, c'est à l'humanité que l'on finit par en vouloir.* »

A part ça, dans cette première page et comme je vous l'ai déjà dit, il n'y a rien, ou des événements qui confortent notre répulsion à l'égard des incapables qui nous gouvernent : Renault, l'ex-fleuron des entreprises nationalisées qui rate une fois de plus avec son minable rappel des R9 et des R11 la promotion de son nouveau modèle, la cinquième chaîne et ses scandaleux privilèges. Si, surplombant le titre du journal, l'annonce de la page 2 ainsi conçue : « Temps forts 1985. Coluche ». Pour résumer, en effet, une année de France socialiste, on ne pouvait trouver de meilleur symbole que ce comique grossier et qui boxe les dames ! Dans l'ensemble, cette première page n'a rien qui puisse nous étonner. Elle reflète ce que l'on peut attendre d'un journal de l'opposition en général et du *Figaro* en particulier. Elle est « de bonne guerre », comme on dit peut-être un peu vite. C'est la dernière qui est une vraie merveille et où *le Figaro* se métamorphose en Don Bazile.

Entièrement consacrée en apparence à l'affaire du Puy, c'est-à-dire à l'assassinat de deux Marocains, cette page a pour but de « déstructurer » l'événement, le faire changer de sens. Trois articles se partagent la besogne. Avec leurs titres qui indiquent bien qu'il ne faut pas dramatiser l'affaire.

1) Dramatique conclusion d'une querelle de voisinage. Dans un premier temps, le mot « drame » est bien encore employé puisqu'il y a eu mort d'hommes, mais la « querelle de voisinage » donne un côté Clochemerle, champêtre à l'affaire. Yves Leridon, l'envoyé spécial du *Figaro*, l'enquêteur, commence par citer les propos d'un homme mystérieux – est-il du pays ? de la police ? une fiction ? – : « *On va assister à une opération de récupération de grande envergure. Ils tiennent leur crime raciste. Ils l'ont enfin. Ils ne le lâcheront pas. Ils resteront sourds aux appels à la raison. Rien ne les détournera de leur but...* », etc.

Le Puy sent la poudre, cadavres et blessés fument encore, si je puis dire, et de quoi s'inquiète *le Figaro ?* Du mauvais coup que va perpétrer SOS-Racisme ! Tout l'article serait à commenter, la fin vous en donnera le sens qui revient sur l'idée fixe du début : « *Vendredi matin, c'est la consternation dans la ville. Très bientôt l'irritation. Car si l'on comprend la réaction des familles touchées par le drame* – on a l'esprit large mais il ne faudrait pas en remettre, – *on s'insurge même parmi les Maghrébins* – ouf ! il y a de bons Maghrébins ! – *contre l'opération de récupération rapidement montée depuis Paris et Lyon.* » Tellement « rapidement » que le lecteur un peu subtil peut se demander si ce n'est pas un coup monté. Et si le tueur n'a pas été manipulé par des organisations antiracistes en quête de publicité malsaine !

2) Racisme ? C'est un peu court... Après Leridon (pas tellement !), Irina de Chikoff est chargée d'enfoncer le clou. Elle aussi, elle s'inquiète. Pas sur les morts puisqu'ils sont morts. Pas sur les blessés puisqu'ils sont à l'hôpital aux frais de ce cochon de contribuable, mais sur le sort du pauvre assassin qui est français tout de même. Et si calme, si doux, si maître de lui : « *Lorsque les gardiens de la paix arrivent, Charles Mandon est encore à l'endroit d'où il a tiré les coups de feu. Il leur remet la carabine.* » Irina de Chikoff sait bien ce que les méchants vont raconter : « *On répétera encore que les assassins sont des « beauf » ou des « Dupont-la-Joie »*, etc. Et Chikoff de dénoncer alors dans un bel élan « *le mépris facile* » des antiracistes, ce mépris qui pousse à bout ceux qui le sont et qui ont bien des raisons de l'être, ce mépris qui les pousse à devenir des assassins !

3) Le bruit : un fléau parfois mortel. Un dernier témoin est appelé à la barre par la défense du *Figaro*, c'est le docteur Martine Perez. Après le fait, la psychosociologie d'une petite ville, c'est la médecine, la science qui dépose : ce n'est pas vraiment Mandon qui a tué, mais le bruit. « *Les deux tiers des Français en souffrent. Parfois, ils craquent. Et le pire peut alors arriver.* » C'est très rassurant dans un sens. Si les bons Français tuent les immigrés et si les deux tiers des Français moyens se tuent les uns les autres, notre pays va se déboiser à vue d'œil. Dans quelques années, nous ne serons plus que quinze millions, et ce pays qui n'était déjà pas si mal va redevenir un paradis. « Mais vous, Monsieur, qui êtes contre la peine de mort, vous devriez éprouver de la compassion pour ce Charles Mandon. Ne bénéficie-t-il pas à vos yeux de circonstances atténuantes ? » – Certainement, comme tous les assassins. Comme Henriette Caillaux, par exemple, que *le Figaro* avait poussée à bout !

MUSIQUE

LES IDÉES DE GÉRARD MORTIER

Un opéra du vingt et unième siècle

Avant même de sortir de terre, l'Opéra de la Bastille fait toujours beaucoup parler (*le Monde* du 27 décembre). Nommé, en septembre dernier, « directeur du projet », M. Gérard Mortier n'acceptera sans doute pas d'être le premier administrateur du nouveau théâtre : « *Ma mission actuelle s'achève en 1988*, nous a-t-il déclaré, *et mon contrat de directeur de l'Opéra national de Belgique a été prorogé jusqu'en 1993. A Bruxelles, j'ai encore beaucoup à faire, une équipe soudée, d'excellentes conditions artistiques, d'autant que les travaux qui se poursuivent toute cette saison à la Monnaie nous donneront une scène entièrement moderne. De plus, ici, comme Belge, je suis chez moi ; à Paris, je craindrais d'être toujours considéré comme un étranger et soumis à trop de remous politiques.* »



Jean Biaugeaud

Entrée principale de l'Opéra-Bastille

Cela ne signifie nullement qu'il se désintéresse de l'Opéra-Bastille, bien au contraire. Il y a travaillé ces derniers mois avec passion, en liaison avec le président, M. Pierre Viot, Pierre Boulez, vice-président, et des conseillers tels que le chef d'orchestre Christoph von Dohnanyi (ancien directeur de l'Opéra de Hambourg) ou Peter Stein (directeur de la Schaubühne de Berlin).

« *Nous avons étudié de façon précise l'esthétique de la grande salle, les problèmes scéniques, l'organisation des spectacles en fonction des riches possibilités qu'offre cet édifice, l'accueil du public, l'environnement, etc. Les plans de la salle expérimentale ont été remis en cause, pour éviter qu'on utilise comme un théâtre à l'italienne et lui rendre sa vocation première, à savoir une scène destinée à la création et à l'opéra baroque.* »

Les idées de Gérard Mortier sont bien arrêtées : l'essentiel est de préparer un théâtre ouvert sur l'avenir, « un Opéra du XXIe siècle », où le grand répertoire (Mozart, Verdi, Wagner, etc.) sera défendu dans une optique moderne, et qui mettra l'accent sur la création contemporaine ; ce sera l'objet du colloque international de Nanterre au début de février.

Il ne s'agit pas de refaire le Metropolitan de New-York et l'Opéra de Vienne, où la production est tellement intense qu'elle exclut un travail vraiment approfondi. De grands chefs et metteurs en scène auront toute latitude pour monter des réalisations de haute qualité, longuement répétées, avec des équipes homogènes.

Cela ne signifie nullement qu'il faille implanter à la Bastille un système de « stagione » où l'on ne donne que des séries continues d'un unique spectacle (comme à Bruxelles, à la Scala, ou au palais Garnier au temps de Rolf Liebermann), ce qui serait un non-sens dans un théâtre conçu expressément pour l'alternance. Mais celle-ci se fera chaque semaine entre trois spectacles, et non en reprenant pêle-mêle quelques pièces dans un vaste répertoire, au hasard du calendrier des « monstres sacrés », le plus souvent sans répétitions sérieuses.

Gérard Mortier ne refuse pas les vedette, si celles-ci acceptent de consacrer le temps nécessaire au travail de préparation, suivi d'un nombre important de représentations. Mais il croit davantage à une équipe de chanteurs de talent, réunis spécialement en vue d'un spectacle. S'il répudie l'idée d'une troupe permanente (excepté pour des jeunes qu'il s'agit d'aguerrir, en leur donnant des conditions normales d'existence), c'est parce qu'habituellement les troupes sont les résidus d'une sélection ancienne, d'où les meilleurs chanteurs ont vite fait de s'envoler, les plus médiocres restant seuls.

En revanche, il est indispensable d'établir des liens privilégiés avec de nombreux artistes de valeur, en leur assurant plusieurs contrats chaque année pour des rôles correspondant à leur emploi, afin de développer autour de l'Opéra un vériable esprit « maison ».

Si Gérard Mortier apparaît aujourd'hui sur la réserve, c'est avant tout pour des raisons politiques. Il est dérouté par la bataille qui se joue sur ce plan à l'approche des élections de mars (*le Monde* du 27 décembre). Mais une autre interférence, à la fois sociale et politique, l'inquiète davantage : c'est l'éternel problème des conventions collectives. A son avis, celles qui ont été signées récemment, même si elles peuvent améliorer la situation au Palais Garnier, risquent d'être néfastes dans la perspective de la Bastille, les personnels estimant qu'ils ont déjà fait assez d'efforts comme cela. Or il lui paraît impossible d'entamer cette nouvelle exploitation avec des règlements conçus pour un théâtre ancien, d'une organisation complètement différente.

Les effectifs de l'Opéra, qui comptent mille quatre cents personnes, devraient être ramenés pour la Bastille à sept cent cinquante ou huit cents, chiffre amplement suffisant, étant donné la technique moderne de l'édifice, pour assurer deux cent vingt représentations dans la grande salle et cent vingt dans la salle expérimentale (1), sans compter les concerts et autres manifestations qui viendront s'y ajouter.

La Fédération nationale des syndicats du spectacle CGT a déjà violemment réagi sur ce point, mais, pour Gérard Mortier, si les autorités de tutelles refusent de mettre à l'étude des conventions collectives d'un type entièrement nouveau, c'est l'ensemble du projet qui est menacé, et il vaut mieux renoncer tout de suite à construire la Bastille...

J. L.

(1) L'hypothèse initiale était de deux cent cinquante pour la première et de quatre cents pour la seconde.

★ Sur l'Opéra-Bastille, voir notamment *le Monde* des 20 novembre 1983 et 25 mai 1985. *L'Avant-Scène Opéra* de décembre a publié les propos tenus récemment par Gérard Mortier à France-Musique, dans l'émission « L'imprévu », lors d'une semaine consacrée à ce projet (no 82, « Gianni Schicchi », 130 p., 58 F).



NOTES

EXPOSITIONS

Georges Rousse, le géomètre du trompe-l'œil

Trouver un hangar, un loft ou un entrepôt, de préférence désaffecté et passablement sale et sinistre, style Brooklyn ou vingtième arrondissement ; y tracer sur les parois, le plafond, les poutres, les portes et les fenêtres des figures géométriques à la peinture jaune, bleu nuit ou blanche, de telle sorte qu'elles semblent suspendues dans l'air ; photographier le tout ; exposer les clichés en tirages de vastes dimensions : tels sont les procédés, les décors, la « méthode » de Rousse. Depuis quelques années, il les emploie et en précise l'usage. Mais loin de se complaire dans une poétique des ruines, renouvelée du film noir, il a inventé un géométrisme dans l'espace à la fois savant et étrange.

Et d'une effarante subtilité : il n'y a, dans ces travaux, aucun hasard. Tout y est subordonné dès l'origine au cliché final. Il faut que les lignes peintes se rejoignent de telle sorte que la perspective de la photo n'en détruise pas l'ordonnance et laisse la forme régulière et complète. Il faut que l'architecture de l'endroit et l'architecture ajoutée par Rousse s'accordent, qu'elles suscitent harmonie et équilibre. Que l'illusion soit absolue et le trompe-l'œil si convaincant que l'on hésite à en comprendre les moyens. Que l'abstraction des triangles et prismes colorés fasse bon ménage avec le réalisme des compteurs et autres tuyaux dont l'artiste joue comme d'intrus nécessaires. Tant d'intelligence, un sens si sûr de la profondeur et du calcul optique ont quelque chose d'effarant.

PHILIPPE DAGEN.

★ Galerie Farideh Cadot, 77, rue des Archives, jusqu'à mi-janvier.

Lasne sauvé de l'oubli

Il y a encore quelques mois, nul ne connaissait Jean Lasne. Parce qu'il avait été tué en juin 1940 à trente ans à peine, ce peintre semblait voué à l'oubli définitif, celui qui anéantit les œuvres trop tôt interrompues. Or, pour être brève, sa vie n'en témoigne pas moins du talent d'un peintre en qui se retrouvent les inquiétudes et les impératifs esthétiques de l'entre-deux-guerres.

Grandi dans l'admiration du cubisme et de Cézanne, Lasne en garde le goût des dessins secs et précis, des architectures raides et des couleurs atténuées. Aussi représente-t-il par prédilection des paysages urbains à l'italienne et des têtes anguleuses, fortement construites et puissamment définies par la ligne. Mais des ciels noirs et des regards où se trahit la peur ajoutent à cette noble géométrie néo-classique un peu de l'expressionnisme funèbre de l'époque. Le souvenir de De Chirico visite la « Ville imaginaire » et les femmes de Lasne sont filles des baigneuses tragiques de Picasso. Œuvre disparate, alors ? Nullement, car devoir de clarté et besoin d'aveu trouvent leur unité grâce à un art de la réserve qui est peut-être le propre – et le meilleur – de Lasne.

Toujours il s'arrête avant l'excès, et préfère l'allusion à l'insistance. On le voit dans ses ultimes aquarelles de guerre, où la mort et l'horreur n'ont pas besoin du morbide pour se montrer. Il suffit à Lasne des quelques traits du cadavre à demi-recouvert de neige d'un cheval et de teintes sourdes pour atteindre à une puissance qui le range parmi les peintres dignes que l'on se souvienne de leur nom.

Ph. D.

★ Musée des beaux-arts de Troyes, place Saint-Pierre ; jusqu'au 6 janvier.

SPECTACLES

théâtre

☞ Spectacles sélectionnés par le club du « Monde des spectacles »

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), 20 h : Casse-Noisette.

SALLE FAVART (42-96-06-11), 20 h : Ravel/Puccini.

COMÉDIE-FRANÇAISE (42-96-10-20), 20 h 30 : Feydeau. Comédies en un acte.

☞ **TEP** (43-64-80-80), 20 h 30, les Tourlourous ; Le Oui de Malcolm Moore.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83) : Black season ; 20 h 30 : Black and Blue - Revue noire. Spect. de C. Segovia et H. Orezzoli ; dir. orch. : R. Stevenson ; chorégraphie : H. Le Tang (Musiques de Duke Ellington, Fats Waller, Jelly Roll Morton, Louis Armstrong.

☞ **CARRÉ SILVIA MONFORT** (45-31-28-34), 20 h 30 (+ 23 h 30 : Souper). Bajazet.

Les autres salles

☞ **ANTOINE-SIMONE BERRIAU** (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.

☞ **ARTS HÉBERTOT** (43-87-23-23), 21 h : le Sexe faible.

☞ **ASILE CULTUREL** (45-74-56-58), 21 h : Etranger dans la nuit.

☞ **ATELIER** (46-06-49-24), 21 h : Deux sur la balançoire.

☞ **BOUFFES DU NORD** (42-39-34-50), 20 h : le Mahabharata.

☞ **BOUFFES PARISIENS** (42-96-60-24), 21 h : Tailleur pour dames (dern.).

☞ **BOURVIL** (43-73-47-84), 20 h : Pas deux comme elle ; 21 h 30 : Y'en a marr... ez vous ?

☞ **CAFÉ DE LA DANSE** (48-05-57-22), 20 h 30 : le Monologue d'Adramelech.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

☞ **COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES** (47-20-08-24), 21 h : L'âge de monsieur est avancé.

☞ **COMÉDIE ITALIENNE** (43-21-22-22), 20 h 30 : les Intrigues d'Arlequin et Colombine.

☞ **COMÉDIE DE PARIS** (42-81-00-11), 20 h 30 : le Confort intellectuel ; 22 h : Jeanne d'Arc et ses copines.

DAUNOU (42-61-69-14), 21 h : Au secours, elle me veut.

☞ **DÉCHARGEURS** (42-36-00-02), 21 h : les Fils du soleil (dern.).

☞ **DIX HEURES** (46-06-07-48), 20 h 30 : Femmes.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47), 22 h : S'Concerto (dern. le 29).

☞ **ESPACE CARDIN** (42-66-17-81), *20 h 30 : Fool for Love.*

☞ **ESPACE GAITÉ** (43-27-95-94), 20 h 30 : M. Jolivet.

☞ **ESPACE KIRON** (43-73-50-25), 20 h 30 : Vendredi, jour de liberté.

☞ **ESPACE MARAIS** (42-71-10-19), 20 h 30 : la Baie des anges.

☞ **ESSAION** (42-78-46-42), 20 h 30 : Il était une fois... un cheval magique.

☞ **FONTAINE** (48-74-74-40), 21 h : Triple mixte.

☞ **GAITÉ MONTPARNASSE** (43-22-16-18), 20 h 45 : Love (dern.).

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : le Jardin des supplices.

☞ **LA BRUYÈRE** (48-74-76-99), 21 h : la Voisine.

☞ **LUCERNAIRE** (45-44-57-34) : I. 18 h : les Gouttes ; 20 h : C'est rigolo ; 21 h 45 : *Mon changement.* – II. 18 h : Pardon M'sieur Prévert ; 20 h : la Fête noire (dern.) ; 22 h 15 : Shame (dern.) ; Petite Salle, 21 h 30 : Piano Solo.

☞ **MADELEINE** (42-65-07-09), 21 h : Comme de mal entendu.

☞ **MARAIS** (42-78-03-53), 20 h 30 : l'Eternel Mari.

☞ **MARIE-STUART** (45-08-17-80), 18 h 30 : Bienvenue au club.

MARIGNY (42-56-04-41), 20 h 30 : Napoléon. – Petite Salle (42-25-20-74), 21 h : Lorna et Ted.

☞ **MATHURINS** (42-65-90-00), Grande Salle, 21 h : *Du rififoin dans les labours.*

MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22), 20 h 30 : le Bluffeur.

☞ **MOGADOR** (42-85-45-30), 20 h 30 : la Femme du boulanger.

☞ **MONTPARNASSE** (43-20-89-90), Grande Salle 20 h 45 : les Gens d'en face. Petite Salle, 21 h : la Goutte.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Gigi.

ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : l'Escalier.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : Voisin, voisine.

☞ **PALAIS DES SPORTS** (48-28-40-90), 20 h 30 : Jules César.

PÉNICHE-OPÉRA (42-45-18-20), 21 h : A la recherche du temps-porain.

PLAISANCE (43-20-00-06), 20 h 30 : les Solitaires.

☞ **POCHE** (45-48-92-97), 21 h : l'Ecornifleur ; 19 h : Esquisses viennoises.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : Dieu, Shakespeare et moi.

POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : Mimie en quête d'hauteur.

QUAI DE LA GARE (47-07-77-75), 20 h 30 : le Roi de Patagonie.

RENAISSANCE (42-08-18-50), 21 h : les Voisins du dessus.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : On m'appelle Emilie (dern.).

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : Nuit d'ivresse.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), 21 h : A cinquante ans elle découvrait la mer.

☞ **TAI-TH. D'ESSAI** (42-78-10-79), I. 20 h 30 : l'Ecume des jours. – II. 20 h 30 : Huis clos.

☞ **TEMPLIERS** (48-77-04-64), 20 h 30 : la Guéguerre.

TH. DES CINQUANTE (43-55-33-88), 20 h 30 : Fefou et ses amies.

☞ **THÉATRE D'EDGAR** (43-22-11-02), 18 h 30 : Que faire de ces deux-là ? ; 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

☞ **THÉATRE 3 SUR 4** (43-27-09-16), 20 h 30 : le Tigre.

☞ **TINTAMARRE** (48-87-33-82), 20 h 15 : le Bal de Néanderthal ; 21 h 30 : *C'est encore loin la mairie* ; 22 h 30 : Lime crève l'écran.

☞ **THÉATRE 14 - J.-M.-SERREAU** (45-45-49-77), 20 h 45 : Passion selon.

☞ **THÉATRE 33** (48-58-19-63), 20 h 30 : *Pourquoi pas Courteline ?*

☞ **THÉATRE DU ROND-POINT** (42-56-70-80), Grande Salle, 20 h 30 : le Cid. – Petite Salle 20 h 30 : Retour à Florence ; 18 h 30 : Grandir. – Maison intern. du th., 21 h : Le Ramayana.

☞ **THÉATRE DU TEMPS** (43-55-10-88), 21 h : Lysistrata (dern.).

☞ **TOURTOUR** (48-87-82-48), 18 h 30 : Fabulatori Duo ; 20 h 30 : Touchez pas à Carmen Cru ; 22 h 30 : Classées X.

☞ **VARIÉTÉS** (42-33-09-92), 20 h 45 : N'écoutez pas mesdames.

☞ **ZINGARO** (48-03-11-32), 21 h : Spectacle équestre et musical.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : la Raison close ; 21 h 45 : Au suivant ; 23 h : *Histoire* d'O.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Deux pour le prix d'un.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

CAFÉ DE LA GARE (45-49-27-78), 20 h : L'esprit qui mord ; 22 h : la Mort, le Moi, le Nœud.

CLUB G.-D'ESTRÉES (42-78-09-78), 22 h : D. Lance.

L'ÉCUME (45-42-71-16), 20 h 30 : Explosion dans un sous-marin ; 22 h : Règlement de compte.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Non, je n'ai pas disparu ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Courteline et Labiche en vacances ; 22 h 30 : Nos désirs font désordre.

SENTIER DES HALLES (42-36-27-27), 20 h : La baignoire qui venait du froid.

THÉATRE 33 (48-58-19-63), 18 h 30 : Délires.

La danse

BASTILLE (43-57-42-14), 20 h 30 : Striptiz

PALAIS DES CONGRÈS (42-66-20-75), 20 h 30 : le Chat botté.

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-47-77), 20 h 30 : Ballet national de Pologne.

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Mardi 31 décembre

Le music-hall

BASTILLE (43-57-42-14), 22 h 30 : Duo Herpin-Paboeuf.

CASINO DE PARIS (42-09-90-39), 21 h : A. Métayer.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97), 21 h : Chansons françaises.

CIRQUE D'HIVER (45-04-11-55), 21 h : *J. Guidoni.*

ESPACE GAITE (43-27-95-94), 22 h : Kamikaze.

GYMNASE (42-46-79-79), 21 h : Th. Le Luron.

OLYMPIA (47-42-25-49), 20 h 30 : A. Cordy.

PARC DE LA VILLETTE (42-45-09-00), 20 h 45 : Paris-Pékin.

THEATRE DE PARIS (42-80-09-30) Petite salle, 20 h 30 : Cora Vaucaire, J.-P. Reginal (dern.).

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-60-44-41), 22 h 30 : Orlando Tripodi Quartet.

Les concerts

Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h : G. Fumet, J. Galard (Bach, Albinoni, Haendel).

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALE (42-33-37-71), 23 h : Casino.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 22 h : les Quatre Etoiles du Zaïre.

DUNOIS (45-84-72-00), 21 h : E. Kungali, G. Konket.

GIBUS (47-00-78-88), 22 h : The Gunslingers.

MÉRIDIEN (47-58-12-30), 22 h : J. Newman.

MONTANA (45-48-93-08), 22 h : P. Meige.

MONTGOLFIER (45-54-95-00) 22 h : S. Guerault.

NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30 : la Manigua.

PHIL'ONE (47-76-44-26), 21 h 30 : Apartheid Not.

SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : J. Lacroix.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, rétrospective du cinéma suédois, le cinéma muet : le Plus fort, de A. Sjoberg.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

Relâche.

Les exclusivités

L'AFFAIRE DES DIVISIONS MORITURI (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

AMADEUS (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

L'ARROSEUSE ORANGE (Hongrois, v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

ASTÉRIX ET LA SURPRISE DE CÉSAR (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; *Paramount Opéra,* 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

BATON ROUGE (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Images, 18e (45-22-47-94).

BILLY ZE KICK (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-72-52-36) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; *UGC Biarritz,* 8e (45-62-20-40) ; Mazéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-46-31) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Images, 18e (45-22-47-94).

BIRDY (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

LES BONS DÉBARRAS (Can.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LA BOURGEOISE ET LE PUCEAU *(Fr.) (**) : Ritz,* 2e (46-06-58-60).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LA CAGE AUX FOLLES N° 3 (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88).

CHRONOS (Fr.-A.) · La Géode, 19e (42-45-66-00).

COCOON (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

COLONEL REDL (Hongrois, v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

CORBEAUX ET MOINEAUX (Chinois, v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

COTTON CLUB (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

CUORE (It., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; PLM St-Jacques, 14e (45-89-68-42).

LA DERNIÈRE LICORNE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; *Grand Pavois, 15e* (45-54-46-85) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

DROLE DE MISSIONNAIRE (Brit., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

L'EFFRONTÉE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pagode, 7e (45-07-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Monte Carlo, 8e (42-25-09-83) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; 14-*Juillet Beaugrenelle, 15e* (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Murat, 16e (46-51-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

EMMANUELLE IV (Fr.) (**) : George-V, 8e (45-62-41-46).

EMPTY QUARTER, UNE FEMME EN AFRIQUE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

ESCALIER C (Fr.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

L'ÉVEILLÉ DU PONT DE L'ALMA (Fr.) : Républic, 11e (48-05-51-33).

EXPLORERS (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Paramount City, 8e (45-62-45-76) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Vf Bergère, 9e (47-70-77-58).

LES GOONIES (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Mercury, 8e (45-62-75-90). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (47-52-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e *(45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé,* 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

HAREM *(Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg,* 3e (42-71-52-36) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; *UGC Rotonde,* 6e (45-74-94-94) ; V.f : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

HOLD-UP (Fr.) : Ambassade, 8e (34-59-19-08).

L'HOMME AU CHAPEAU DE SOIE (Fr) : République, 11e (48-05-51-33).

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (A., v.o.) (**) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise 11e (47-00-89-16).

KALIDOR (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16). – v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount City, 8e (45-62-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; *UGC Gare de Lyon,* 12e (43-43-01-59) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LUNE DE MIEL (Fr.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

MAD MAX AU-DELA DU DOME DU TONNERRE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

MOI VOULOIR TOI (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e *(42-33-56-70) ; Bretagne,* 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MUSCLOR ET SHE-RA LE SECRET DE L'ÉPÉE (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Calypso, 17e (43-80-30-11) ; Tourelles, 20e (43-64-51-98).

NIGHT MAGIC (Can.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-24-48) ; *Quintette,* 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).

LES NOCES DE FIGARO (All., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

LA NUIT PORTE-JARRETELLES (Fr.) (*) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; *Denfert, 14e (43-21-41-01).*

NOTRE MARIAGE (Fr.-Port.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

ON NE MEURT QUE DEUX FOIS (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

OZ, UN MONDE EXTRAORDINAIRE *(A., v.f.) : Napoléon,* 17e (42-67-63-42).

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (You., v.o.) : St-André des Arts, 6e (43-26-80-25) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

LA PARENTÈLE (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA PARTIE DE CHASSE *(Brit., v.o.)* : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) : Fauvette, 13e (43-31-60-74).

PASSAGE SECRET (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

PIZZAIOLO ET MOZZAREL (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

PROFS (Fr.) : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Bergère, 9e (47-70-77-58).

RAMBO II *(A., v.o.) : Paramount City,* 8e (45-62-45-76). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Gaîté Boulevard, 2e (42-33-67-06) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-70-81-77) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

RAN (Jap., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

RASPOUTINE, L'AGONIE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UCG Odéon, *6e (42-25-10-30) ; Biarritz,* 8e (45-62-20-40). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

RETOUR VERS LE FUTUR (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23). – *V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) :* Capri, 2e (45-08-11-69) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40)

LES RIPOUX (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

RIO ZONE NORD (Brés., v.o.) : Républic, 11e (48-05-51-33).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

ROUGE BAISER (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; *UGC Boulevard,* 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

SANS TOIT NI LOI (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Parnasse, 6e *(43-26-58-00) ; 14-Juillet* Racine, 6e (43-26-19-68) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

SANTA CLAUS (A., v.f.) : Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount City, 8e (45-62-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Paramount Gobelins, 13e (47-07-12-28) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

SCOUT TOUJOURS (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

SHOAH (Fr.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

SILVERADO (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; *UGC Gare de Lyon,* 12e (43-43-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Murat, 16e (46-51-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Tourelles, 20e (43-64-51-98).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) (h. sp.).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

SUBWAY (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

TANGOS, L'EXIL DE GARDEL (Franco-Argentin, v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Murat, 16e (46-51-99-75) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

TERMINATOR (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THE WAY IT IS (A., v.o.) : 3 Luxembourg, *6e (46-33-97-77).*

TOKYO GA (All., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

TONNERRES LOINTAINS (Indien, v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; *Montparnos, 14e* (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-52-27) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06).

UNE SAISON ITALIENNE (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Action Lafayette, 9e (48-74-97-27) ; Ranelagh, 16e (42-88-04-44).

LE VOYAGE A PAIMPOL (Fr.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Studio Cujas, 5e (43-54-89-22) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40).

VERTIGES (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

Les grandes reprises

L'AIGLE A DEUX TETES (F.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

A LA POURSUITE DU DIAMANT VERT (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

L'ARBRE SOUS LA MER (v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

L'ARRANGEMENT (A., v.o.) : Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

LA BELLE ET LA BETE (Fr.) : Templiers, 3e (22-72-94-56).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

CARMEN (Saura) (Esp., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL (A., v.o.) (*) Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES COPAINS D'ABORD (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

COMME UN TORRENT (A., v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23).

LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

LA DERNIÈRE FOLIE DE MEL BROOKS (A., v.o.) : St-Michel, 5e (43-26-79-17).

DERSOU OUZALA (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DON QUICHOTTE (A., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

DON QUICHOTTE (Sov.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80).

DOCTEUR FOLAMOUR (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

EXCALIBUR *(A., v.o.) : Calypso, 17e* (43-80-30-11).

FALLING IN LOVE (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

LA HUITIÈME FEMME DE BARBE-BLEUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

L'HOMME TRANQUILLE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

L'HOMME AU PISTOLET D'OR (A., v.f.) : Club, 9e (47-70-81-47).

JÉSUS DE NAZARETH (It.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85).

JOHNNY GUITARE (A., v.o.) : Logos, 5e (43-54-42-34) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Action Lafayette, 9e (48-74-97-27) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-33-99-41).

KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Républic, 11e (48-05-51-33) ; Calypso, 17e (43-80-30-11).

MA FEMME EST UNE SORCIÈRE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LES PRODUCTEURS (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

REFLETS DANS UN ŒIL D'OR (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

STALKER (Sov., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

STORMY WEATHER (A., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : *Boîte à films, 17e (46-22-44-21).* – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

THE THING (A., v.f.) (*) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

THE MAJOR, THE MINOR (A.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

LA TOUR DE LONDRES (Ang., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Calypso, 17e (43-80-30-11).

UNDERFIRE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

VIVEMENT DIMANCHE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

VIVA ZAPATA (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33).



COMMUNICATION

Mardi 31 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h Vœux du président de la République et journal.

20 h 35 Variétés : Trente étoiles, dix chorus.
Emission de Maritie et Gilbert Carpentier.
Avec les habituels : Mireille Mathieu, Sylvie Vartan, Nana Mouskouri...

21 h 55 Les grands enfants de TF1.



Le réveillon est organisé par le « couple Carpentier ». Léon Zitrone, Patrick Sabatier, Stéphane Collaro, Jean Amadou... vont jouer et blaguer.

22 h 55 Premiers à la Une.
Toujours les habituels : Marlène Jobert, Enrico Macias, Dalida et d'autres aussi.

23 h 55 TSF.
Emission de G. Foucaud et P. Barberis.
Télévision sans frontières : des clips et des extraits d'émissions étrangères, jusqu'à 4 heures du matin.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Cinéma : Butch Cassidy et le Kid.
Film de George Roy Hill.
Un chef de bande et son ami pillent les trains et les banques. Un western gai, désinvolte où Newman et Redford, en funambules du banditisme, furent pour beaucoup dans le succès de ce film.

22 h 25 Variétés : Hollywood Paradise.
Les jambes de Zizi (Jeanmaire) mises en scène par Roland Petit.

23 h 25 Douze mois et vous.
Emission de P. Bouvard.
Dans le décor luxueux d'un cabaret, un réveillon en compagnie des Blue Bell Girls du Lido, des danseurs de l'Alcazar, des tziganes de Raspoutine ; avec aussi les vedettes de l'année : Harlem Désir, Thierry Le Luron, Bernard Pivot, Martine Kempf et bien d'autres...

0 h 55 Girls of Paris.
Emission de A. Halimi.
Jambes en l'air et seins à géométrie variable.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h Les vœux du président de la République.

20 h 5 Tous en piste pour l'UNICEF : Chansons et tours de cirque.

20 h 35 Benny Hill.

21 h 25 Grand hôtel.
Emission de P. Sevran et G. Marchadier.
Réveillon autour de Françoise Arnoul, avec Magali Noël, Jean-Claude Pascal, Régine, Jonathan Quer, Patachou, Linda de Souza, Frédéric François, Marie Myriam. Du rétro à volonté sous forme de fiction exotique. A chacun ses goûts.

22 h 30 Journal.

22 h 55 Fernand Raynaud.
Ses meilleurs sketches.

23 h 50 Dessin animé.

0 h Hommage à Fred Astaire.
Trois heures, un régal ! Un hommage de l'American Film Institute, témoignages, extraits de films.

1 h 35 Cinéma : Trois Petits Mots.
Film de R. Thorpe, avec Fred Astaire et Vera Allen.
Comédie musicale d'après les vies de Bert Kalmar et Harry Ruby.

3 h 15 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

20 h 35, Une étoile est née, film de G. Cukor ; **23 h 15, Réveillon chez Bob**, film de D. Granier-Deferre ; **6 h 35, l'Increvable**, film de J. Boyer.

FRANCE-CULTURE

20 h Vœux du président de la République.
20 h 5 Musique, mode d'emploi : chanson et société.
20 h 30 Emission spéciale : cinq sens pour un corps. Avec J.-L. Barrault, B. Netter, M. Boujenah, textes d'Artaud.
21 h 30 Diagonales : l'actualité de la chanson.
22 h 30 Nuits magnétiques.
0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h Vœux du président de la République.
20 h 5 Veillée du Nouvel An : les meilleurs concerts organisés par Radio-France au cours de l'année 1985 ; à 21 h, en direct du Studio 105, concerts publics, avec la participation du Quatuor Rosamonde, de F. Lodéon, V. Stupel, E. Piti, Y. Le Gaillard, J.-C. Pennetier, O. Charlier ; à 0 h 15, Vœux du PDG de Radio-France ; à 0 h 20, concerts enregistrés au Studio 119 ; à 2 h, Sacha Guitry raconte « l'Amour masqué », de Messager.

Mercredi 1er janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF1

9 h 30 La Une chez vous ; 9 h 45, Croque vacances ; 12 h, Les aventures de Tintin (et à 14 h et à 14 h 55) ; 12 h 15, Concert du Nouvel An, en direct de Vienne en simultané sur France-Musique.

13 h 30 Journal.

14 h 5 Série : La petite maison dans la prairie (redif.) ; 15 h, Destination Noël (et à 15 h 30) ; 15 h 20, Quarté en direct de Vincennes ; 16 h 5, Dessin animé : Le lion et la sorcière blanche ; 17 h 30, La chance aux chansons ; 18 h, Salut, les petits loups (et à 19 h 15) ; 18 h 30, Mini journal pour les jeunes ; 18 h 45, Feuilleton : Santa Barbara ; 19 h 40, Cocoricocoboy ; 19 h 53, Tirage du Tac-O-Tac ; 20 h, Journal ; 20 h 30, Tirage du Loto.

20 h 35 Téléfilm : La Barbe-Bleue.
D'après le conte de Charles Perrault, réal. A. Ferrari, avec S. Frey, S. Haudepin, A.M. Philipe...
(Lire notre article.)

22 h 10 Théâtre : Mam'zelle Nitouche.
Opérette de Henri Meilhac et Albert Millaud en différé du Théâtre des Bouffes-Parisiens. Avec J.-M. Proslier, N. Nancel, J.-P. Bordes...
L'intrigue est connue : un couvent et ses pensionnaires dont une jeune délurée rêvant de devenir cantatrice et un professeur de musique menant une double vie...

0 h 10 Journal.

0 h 25 Boîte à jazz.

DEUXIÈME CHAINE : A2

6 h 45 Télématin ; 9 h, Rallye Paris-Alger-Dakar ; 9 h 15, Récré A 2 ; 12 h, Journal et météo ; 12 h 5, Jeu : L'académie des neuf.

12 h 45 Journal.

13 h 30 Feuilleton : le Crime de Mathilde.

14 h Cinéma : Hatari.
Film de Howard Hawks.
Au Tanganyika, des chasseurs bravent le danger de la capture des bêtes sauvages. Hawks est passé des scènes d'action presque documentaire à des scènes façon comédie américaine.

16 h 30 Récré A 2 ; 17 h 50 Les trophées d'Antenne 2 *(les « champions » de l'année, sports et variétés)* **; 19 h 40 Jeu : la Trappe ; 20 h Journal, et derby.**

20 h 35 Téléfilm : Maestro.
De C. Watton et S. Korber, avec A. Doutey, S. Barjac...
Comédie loufoque à l'américaine.

22 h Unis vers l'uni : Michel Jonasz au Palais des Sports.
Un extrait du spectacle de Michel Jonasz, enregistré en février dernier.

23 h Journal.

23 h 25 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR3

15 h Emissions pour la jeunesse : 17 h 2 Une vie en chansons : Luis Mariano ; 17 h 15 Marionnettes du Fust ; 17 h 30 Fraggle Rock ; 17 h 55 Dessine-moi une chanson ; 18 h Sacha d'hier... Guitry d'aujourd'hui ; 18 h 25 Les aventures du père La Patate : téléfilm de J. Barral ; **18 h 55 Croq'soleil ; 19 h Dessin animé** : Le petit tambour ; **19 h 20 Chanson puzzle ; 19 h 35 Un journaliste un peu trop voyant ; 19 h 55 Dessin animé : les Entrechats ; 20 h 5, Tous en piste pour l'UNICEF**, chansons et numéros de cirque.

20 h 35 Pollen, émission de variétés de J.-L. Foulquier.
Avec Y. Duteil, G. Vigneault, F. Thibeault, R. Didier, R. Devos et A. Gruss.

21 h 35 Thalassa, magazine de G. Pernoud.
Une sélection des plus beaux reportages de 1985, choisis par Alain Le Garrec.

22 h 15 Journal.

22 h 50 Didier Lockwood, le jeune homme au violon. Document de J.-D. Curtis.
Portrait d'une star du jazz pas comme les autres, premier prix de conservatoire, qui a commencé par un parcours classique.

23 h 15 Nouvelles du « Monde ».
N° 6 : *le Silence*, de Max Genève, adapt. D.-A. Lang, réal. J.-M. Berzosa.
L'histoire d'un gardien de musée amoureux de la reine Marie-Louise d'Espagne, ou du moins de son portrait...

CANAL PLUS

7 h, Gym à gym ; 7 h 15, Top 50 (et à 12 5 et 20 h) ; **7 h 40, Cabou Cadin** (et à 14 h) ; **9 h 40, Sauvage et beau**, film de F. Rossif ; **11 h 15, Mike Hammer ; 12 h, Dessin animé ; 12 h 30, Magazine Direct ; 15 h 25, Anna Karénine**, téléfilm ; **17 h 45, 4 C+ ; 18 25, Les affaires sont les affaires ; 19 h, Maxi tête** (et à 19 h 55 et 20 h 30) ; **19 h 5, Zénith ; 19 h 40, Tout s'achète ; 20 h 15, Coluche ; 20 h 33, Série : les Triplés ; 21 h, Paroles et musique**, film d'E. Chouraki ; **22 h 50, Garçon**, film de C. Sautet ; **0 h 30, Amityville**, film de S. Rosenberg.

FRANCE-CULTURE

1 h, Les nuits de France Culture ; 7 h, Culture matin ; 8 h 15, Les enjeux internationaux ; 8 h 30, Les chemins de la connaissance : il était une fois les frères Grimm ; [et à 10 h 50 : des maisons et des hommes] ; **9 h 5, Portrait d'une année** (communauté des radios publiques de langue française) : **10 h 30, Musique** : Miroirs (et à 17 h) ; **11 h 10, Le livre, ouverture sur la vie** : l'humour.

11 h 30, Feuilleton : Sur les chemins d'Alice ; **12 h, Panorama ; 13 h 40, Avant-première** : portrait de Francis Huster ; **14 h, Un livre, des voix** : « un hiver à Majorque », de George Sand : **14 h 30, L'opérette, c'est la fête** : hommage à Dranem : **15 h 30, Lettres ouvertes** : magazine littéraire ; **17 h 10, Le pays d'ici**, florilège de l'année : **18 h, Subjectif ; 19 h 30, La criée aux contes ; 20 h, Musique, mode d'emploi** : chanson et société.

20 h 30 Antipodes : dialogue de trois continents pour 1986.
21 h 30 Pulsations : Festival annuel Django Reinhardt.
22 h 30 Nuits magnétiques.
0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

7 h, Réveil matin : œuvres de Elgar, Stravinski, Vieuxtemps, Grumiaux, Liszt, Poulenc ; **9 h 5 Marc-Antoine Charpentier**, par l'ensemble Les Arts Florissants J.-B. Lully/Molière : le Bourgeois gentilhomme ; à 10 h, l'Orgue du Gaumont Palace ; **11 h 10, Concert du Nouvel An**, en direct de Vienne : œuvres de Strauss, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. L. Maazel ; **14 h, Jeunes solistes** : ensemble Aux Grés des Vents (quinquette de flûte à bec et voix) ; **15, Les après-midi** : Isaac Stern, musicien sans frontières ; à 16 h 30, concert à Carnegie Hall : Patachou, Patachou... ; **18, Les chants de la terre**, magazine des musiques traditionnelles ; **18 h 30, Jazz d'aujourd'hui** : où jouent-ils ? ; **19 h 5, Spirales**, musiques contemporaines ; **20 h 5, Avant concert.**

20 h 30 Concert (donné le 31 mai 1985 au Théâtre des Champs-Elysées) : « Symphonie n° 3 », de Saint-Saëns, « le Tombeau de Couperin », « la Valse », de Ravel, par l'Orchestre national de France, dir. S. Ozawa, sol. P. Lefevre, orgue.

23 h Les soirées de France-Musique : jazz club.

A VOIR

Barbe-Bleue réhabilité

Une réhabilitation du monstre traversée d'ombre, de voiles gonflées par la nuit, de porte-miroirs. *La Barbe bleue*, le dernier film d'Alain Ferarri, est un cadeau en ce début d'année, un événement assez exceptionnel pour la télévision aussi. Un conte aussi beau que le conte, où se croisent les figures légendaires issues d'autres récits, des œuvres de Shakespeare, de Maeterlinck, dans des décors chargés, baroques, ou stylisés comme des dessins d'enfants.

Alain Ferrari aime Barbe-Bleue, c'est évident. Ce prince n'est plus un criminel sanguinaire, mais un être qui souffre, qui a ses raisons. Sami Frey transporte une douleur, comme son destin, sans fin. La septième femme de Barbe-Bleue, ronde comme une caille, avance vers sa mort avec la sérénité que donne l'amour. Cette petite curieuse aime son mari et veut le connaître tel qu'il est. Elle désobéit donc. Les loups hurlent, la neige tombe, les clés ouvrent des portes, livrant des secrets inouïs.

Comme un plongeur en eau profonde, on traverse des courants chauds et froids, plaisir et peur. Il y a de la gaieté dans cette féérie noire que l'on connaît par cœur mais où rien n'est donné d'avance. *La Barbe bleue*, d'Alain Ferrari ne donne pas de messages simples. Comme dans les vrais contes, il ouvre des pistes ; il reste opaque, indéchiffrable...

« Je me suis toujours intéressé au conte, *dit Alain Ferrari*, j'ai vu l'interprétation de Bartok superbe, très symbolique, j'ai lu Soriano, essentiel : le déclic ! Bruno Bettelheim s'est trompé en disant que le conte n'a rien à voir avec l'amour mais plutôt avec l'aspect destructif du sexe. Marc Soriano a prouvé le contraire en montrant que Perrault n'avait pas inventé le thème, il a « christianisé » la tradition. Ce qui m'intéresse, c'est le problème de l'interdit, sa transgression. Barbe-Bleue me paraît poser une question précise : peut-on, dans un couple, connaître l'autre absolument ? Et est-ce souhaitable ?

— C'est une lecture d'adulte... chez Perrault, les clés sont plus simples et plus terrifiantes.

— Perrault est très sec. Il y a d'un côté un monstre sanguinaire, de l'autre une jeune fille peu définie. Je voulais équilibrer ce couple : il n'est pas monstrueux, elle n'est pas toute blanche. Barbe Bleue vit sous une double menace, celle de sa propre mort, et l'impossibilité de former un couple avec aucune de ces femmes. Blanche, qui est la préférée, est la seule à vouloir le connaître. Ce désir lui est douloureux, bien qu'il le souhaite... Mais elle est « bourreau » aussi, elle le martyrise à sa manière, par sa volonté de savoir. Elle a une conception de l'amour qui est la transparence absolue, mais elle ne la pratique pas, elle lui cache des choses, elle ne lui dit pas qu'elle ouvre des portes en son absence.

— La vraie victime, c'est lui ?

— Je voulais parler de la peur et de l'envie de former un couple. Il y a des éléments autobiographiques dans ce conte, mais il y a d'autres thèmes, celui des cadets — propre à Perrault, — le chiffre « sept », il y a cette nécessité de tuer...

— Comment avez-vous travaillé sur les décors, les costumes ?

— Ce qui m'intéressait, c'était de tourner le dos au réalisme apparent. J'ai joué sur les ruptures, la superposition des fictions, c'est pourquoi il me fallait des acteurs de théâtre. J'ai travaillé avec Bernard Thomassin, le décorateur de Sobel, et celui d'Elisabeth Huppert pour son film *le Rat* ; avec Rosine Vennin pour les costumes ; avec le musicien de jazz, Denis Barbier. On a tourné dans un petit studio. On passe du château, espace indéfinissable, sans murs, sans fenêtres, avec des voiles qui s'ouvrent sur d'autres choses — c'est l'espace mental de Barbe-Bleue, — à la forêt aussi stylisée qu'un dessin. Pour les costumes, on a gardé des coiffures Renaissance, on s'est inspiré de Cranach, mais les vêtements sont plutôt tirés de tableaux de Rubens. La maquilleuse, celle de Nosferatu, a réfléchi au visage même de Sami Frey : elle a mêlé sauvagerie et raffinement. Sami Frey a une coiffure proche de celle de *Don Giovanni*, de Losey, un peu à la samouraï, mais la barbe est différente, un peu animale. C'est une barbe embarrassante... une excroissance de sa personnalité, qui le gêne et le fait souffrir.

Propos recueillis par
CATHERINE HUMBLOT

★ *La Barbe-bleue*, mercredi 1er janvier, 20 h 35, TF 1.

LE RACHAT DU « DAILY TELEGRAPH »

Conrad Black, un conservateur de choc

De notre correspondant

Montréal. — Qui est Conrad Black, le millionnaire canadien de quarante et un ans qui vient d'acheter l'un des plus prestigieux quotidiens britanniques, le *Daily Telegraph* ? Le mystère qui entoure ce personnage et qu'il prend un malin plaisir à entretenir inquiète Fleet Street (le quartier de la presse à Londres) et surtout le personnel du quotidien conservateur.

Conrad Black s'avoue très proche de Ronald Reagan, qui, dit-il, *« a sauvé l'Amérique de la décadence »*, et surtout de Mme Thatcher, pour laquelle il a une grande admiration. Pour la gestion, il a déjà fait ses preuves au Canada en renflouant, à partir de 1969, une vingtaine de petits journaux régionaux en difficulté, pour les réunir dans un groupe de presse très rentable, Sterling Newspapers.

Ce succès financier a un revers : il n'a pu être atteint que grâce à des compressions de personnel et à une gestion très rigoureuse. Une recette que Conrad Black a l'intention d'appliquer au *Daily Telegraph*, où il devra affronter des syndicats autrement plus puissants que dans sa petite chaîne de journaux canadiens. Le nouveau patron du quotidien conservateur pense le plus grand mal des syndicats, dont il a souvent dénoncé l'attitude *« rétrograde »* et *« irresponsable »*, les accusant de perturber l'économie et de conduire des entreprises à la faillite par des *« grèves inutiles »*.

Les journalistes : « des paresseux »

Surtout, Conrad Black est arrivé à Londres avec une réputation que certains de ses ennemis du milieu des affaires de Toronto — ils sont nombreux — se sont empressés de faire connaître à quelques journalistes londoniens qui n'avaient jamais entendu parler de lui : *« Gengis khan »* qui s'empare de grandes institutions nationales par des méthodes douteuses, selon *le Times* ; *« Citizen Kane »* aux ambitions démesurées, selon le *Daily Mail*, qui le soupçonne de *« vouloir écrire des éditoriaux à la gloire de la nouvelle droite »*, enfin *« capitaliste âpre au gain »*, dont la vanité s'exprime à travers une *« admiration morbide »* pour Napoléon, selon l'auteur de l'article le plus hostile publié par le *Spectator*.

Conrad Black est un peu tout ça et beaucoup plus. Sa passion pour Napoléon date de son enfance, lorsqu'il commence à s'intéresser à la stratégie militaire et à la culture française (il est né à Montréal et il parle couramment le français). Le jeune Black aime les hommes forts et sa passion s'étend à de Gaulle et à MacArthur et beaucoup plus tard à Henry Kissinger.

Tout cela se fait au détriment de ses études, qui ne sont guère brillantes. Issu d'une famille riche — son père a fait fortune dans l'industrie de la bière et dans les affaires, à Winnipeg, Montréal et Toronto, — le jeune Conrad refuse la discipline très stricte des collèges et de l'establishment. A quinze ans, il est renvoyé d'un collège huppé de Toronto pour avoir dérobé les sujets d'examen et les avoir vendus à d'autres élèves. Bilan financier de l'opération : près de 5 000 dollars ! Le jeune rebelle venait de prouver, de manière spectaculaire et originale, sa prédisposition pour les affaires.

La croisade

Conrad Black, qui n'a pas de soucis d'argent mais qui se défend d'être un « fils à papa », voyage d'abord en Europe. Il lit beaucoup et se passionne pour la politique et la culture des pays qu'il visite. A son retour au Canada, il reprend ses études universitaires. Il obtient, à vingt-neuf ans, en 1973, une maîtrise en histoire à l'université McGill de Montréal. Son mémoire porte sur l'ancien homme fort du Québec, Maurice Duplessis, qui fut premier ministre de 1936 à 1959. Il entreprend de le réhabiliter pour en faire le héros de la modernisation du Québec et de la survivance francophone, à l'encontre de toutes les thèses de l'époque présentant Duplessis comme un notable obscurantiste qui avait maintenu le Québec dans la *« grande noirceur »*.

Quatre ans plus tard, Conrad Black publie une version plus développée de son mémoire, qui est généralement bien accueillie au Québec, mais qui est éreintée dans la presse anglophone du Canada. On lui reproche d'avoir privilégié l'anecdote au détriment du travail d'historien. Profitant de ses relations avec la haute société de Toronto, il tente d'empêcher, sans succès, la publication, dans le *Globe and Mail*, d'un article très sévère pour son livre. C'est le début d'une guerre de communiqués, entre l'auteur et quelques spécialistes, trop heureux de clouer le bec à un dilettante. C'est aussi le début d'une relation ambiguë avec les journalistes, auxquels Conrad Black reproche d'être souvent *« ignorants, paresseux, imbus de leur opinion »* et de faire preuve de *« malhonnêteté intellectuelle »*, sans avoir *« à rendre de comptes à qui que ce soit »*. De quoi inquiéter les journalistes du *Daily Telegraph*...

Ses succès financiers lui permettent d'oublier un peu ses frustrations intellectuelles et de prendre sa revanche sur les milieux d'affaires, qui lui reprochent ses méthodes peu orthodoxes. Le 30 juin 1978 est un grand jour pour Conrad Black : après une bataille de plus de quatre mois dans les coulisses, le jeune loup de trente-trois ans multiplie par vingt sa fortune, qui atteint désormais 150 millions de dollars, en prenant le contrôle d'Argus Corporation, un holding regroupant cinq sociétés : Massey-Ferguson (machines agricoles), Domtar (pâtes et papiers), Dominion Stores (chaîne de supermarchés), Standard Broadcasting Corporation (station de radio et de télévision), et Hollinger Mine (mines de fer). Il est membre du conseil d'administration de dix-sept sociétés, dont les actifs atteignent 100 milliards de dollars au total.

Avec cette opération spectaculaire, Conrad Black réussit à se faire quelques ennemis supplémentaires dans la haute société torontoise, qui a perdu des plumes dans la réorganisation d'Argus. Mais il continue. Avec son frère aîné — dont il vient de se séparer, — il monte des opérations financières très complexes qui consistent à vendre différentes sociétés les unes aux autres, puis à s'en débarrasser lorsqu'elles ne sont plus assez rentables. C'est ce qu'il fait avec Massey-Ferguson, dont la situation était déjà très précaire, puis avec les supermarchés Dominion et avec les stations de radio.

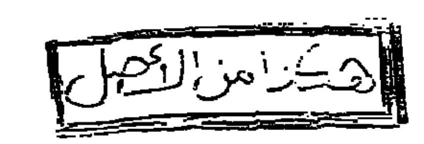
Le seul fait de laisser entendre que Conrad Black souhaite prendre le contrôle d'une société suffit à faire baisser les cours des actions qu'il convoite. C'est ce que les experts financiers de Toronto appellent le *« facteur Black »*.

Mais le nouveau propriétaire du *Daily Telegraph* veut aujourd'hui assouvir une autre ambition qui le dévore depuis l'adolescence : la *« croisade spirituelle et intellectuelle »* face à l'*« immense menace stratégique »* constituée par l'Union soviétique. En rachetant, selon ses propres termes, *« le journal le plus pro-américain de Fleet Street »*, le millionnaire canadien pourra enfin s'attaquer à ce qu'il appelle *« la bouillie rabâchée de l'idéologie en vogue »* dans les sociétés occidentales.

BERTRAND DE LA GRANGE.

● *Un nouveau quotidien britannique en préparation.* — Un concurrent des journaux dits de « qualité » *(Times, Guardian, Telegraph)* doit être lancé fin 1986, vient d'annoncer une équipe de journalistes dirigée par Andreas Whittam Smith, qui a démissionné de son poste de chef du service économique du *Daily Telegraph*. Le futur journal devrait être imprimé au moyen de techniques modernes, à l'extérieur de Fleet Street, la rue londonienne de la presse, et aurait un tirage initial de 600 000 exemplaires, pour se stabiliser aux alentours de 400 000, espèrent ses promoteurs. Le financement initial sera assuré par des banques de la City.





COMMUNICATION

LA CRISE DE « L'UNION » DE REIMS

L'administration provisoire propose la location-gérance à M. Philippe Hersant

De notre correspondant

Après l'avis défavorable de la commission Caillavet concernant la reprise de *l'Union* de Reims (*le Monde* daté 29-30 décembre) par M. Philippe Hersant, l'administrateur provisoire suggère une location-gérance au profit de celui-ci.

L'administration provisoire de *l'Union* de Reims, quotidien, mis en règlement judiciaire le 23 mai dernier, a estimé devant le comité d'entreprise, réuni le lundi 30 décembre, que le jugement du tribunal de commerce en date du 24 décembre, retenant la candidature de M. Philippe Hersant pour la reprise du quotidien régional, et *confirmant ainsi le précédent jugement* du 29 novembre, n'est pas exécutable. Elle a pourtant décidé de présenter le même jour une requête devant le tribunal de commerce, visant à instaurer une formule de *location-gérance pour une durée de* six mois, renouvelable, au profit de M. Philippe Hersant, gérant de la société France-Antilles.

Cette procédure, pour laquelle les douze associations, propriétaires de ce journal issu de la Résistance, ne seront pas consultées, devrait, selon l'adjoint de l'administrateur provisoire, M. Goëhrs, permettre au fils de M. Robert Hersant de se mettre en règle avec la loi sur le pluralisme et la transparence de la presse.

La commission Caillavet, avait jugé M. Philippe Hersant en conformité avec la loi en ce qui concerne la transparence des fonds, mais avait conclu que la candidature de M. Hersant portait atteinte au pluralisme, des « liens étroits » existant entra la société France-Antilles et le groupe SOCPRESS, la maison mère et ses filiales.

La procédure de location-gérance préconisée par l'administrateur provisoire tendrait à éviter une liquidation des biens de l'entreprise. Toutefois, le tribunal de commerce de Reims ne pourrait rendre sa décision qu'avec l'accord de la commission Cavaillet et du parquet. Mais cet accord reviendrait à battre en brèche le récent avis rendu par la commission.

Pour le Syndicat national des journalistes (SNJ) de *l'Union*, la proposition de location-gérance faite au profit de M. Philippe Hersant est *« très inquiétante »* et indique que l'administration provisoire du quotidien champenois table toujours sur sa reprise par le fils de M. Robert Hersant.

L'imbroglio est donc total. *D'autant que le 21 janvier*, la cour d'appel de Reims statuera sur les trois appels formulés par M. Alain Thirion, industriel, candidat à la reprise de *l'Union* et par deux des associations propriétaires du journal.

L'Union national des syndicats de journalistes (UNSJ, qui regroupe le SNJ, la CFDT et la CGT) a d'ailleurs appelé les salariés de *l'Union « à se concerter avant le prochain jugement en appel pour faire prévaloir toute solution qui maintiendrait le pluralisme et l'emploi »*.

DIDIER LOUIS.

Le contrat de concession de la cinquième chaîne va être soumis à une nouvelle signature

Le gouvernement a décidé, le lundi 30 décembre, de signer un nouveau contrat de concession à la future cinquième chaîne de télévision. Le fond et les principales options du premier contrat ne seront pas remis en cause, mais certaines imperfections juridiques invoquées par les détracteurs du contrat devraient être corrigées, dans le but de désarmorcer les différents recours portés devant le Conseil d'Etat. La Haute Autorité de la communication audiovisuelle, dont le gouvernement ne reconnaissait jusqu'ici la compétence qu'en matière de télévision locale, sera désormais consultée sur le cahier des charges de la « 5 », comme elle en avait d'ailleurs exprimé clairement le souhait.

Le joli feuilleton que celui de la cinquième chaîne ! Une intrigue, des *embrouilles, des coups de théâtre*, des volte-face, des excès de tous bords... Les faits deviennent opaques, masqués par leur interprétation, et les procès d'intention tiennent très souvent lieu d'informations. *Difficile de manière* précipitée de mettre fin à une longue pratique et à la tradition du monopole !

Chargé d'éteindre les incendies provoqués *chaque semaine* par le contrat de la cinquième chaîne, M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat aux techniques de la communication, aura bien du mal, cette fois, à persuader l'opinion que la nouvelle décision du gouvernement n'équivaut pas à un « recul ». Si elle ne bouleverse pas le fond du contrat, la décision d'en modifier la procédure ressemble en effet à une reconnaissance implicite de certains des griefs exprimés sur la forme du premier contrat.

Un de ces griefs — soulevé notamment par la CLT — était fait au gouvernement pour n'avoir pas consulté *la Haute Autorité. Une accusation* — et un regret exprimé par les neuf « sages » — qui se fondait sur l'article 15 de la loi du 29 juillet 1982 —, selon lequel la haute instance *« donne son avis sur les cahiers des charges contenant des obligations de service public »*. Il en va ainsi des règles concernant le respect des bonnes mœurs, l'application de droit de réponse, etc., mais, reconnaissait lundi au journal d'Antenne 2 M. Georges Fillioud, *« la définition de ce qui est ou non de l'ordre du service public ne forme pas une ligne de frontière clairement dessinée »* ; on peut donc s'attendre que la Haute Autorité profite de sa compétence nouvellement reconnue pour donner son avis sur les problèmes soulevés par la « 5 » pour le développement de la production audiovisuelle française et européenne, la sauvegarde du cinéma français, ou l'égalité des chances entre chaînes publiques et privées... Un avis qui, dit-on aujourd'hui avenue Raymond-Poincaré, ne saurait être très différent du point de vue critique contenu dans une « déclaration » des neuf « sage » datée du 27 novembre dernier. La Haute Autorité y estimait *« nécessaire d'éviter des avantages et des dérogations de longue durée et de maintenir des exigences élevées, notamment en matière de production propre, de qualité des programmes et de diffusion des œuvres cinématographiques »*.

Le deuxième grief portait sur l'absence, dans le contrat, de contreseings ministériels autres que celui du secrétaire d'Etat aux techniques de la communication. Pas de signature du premier ministre, ni du ministre des finances (comme pour Canal Plus), ou de la culture... Un décret d'application de la loi du 29 juillet 1982 va donc être pris dans les jours à venir, qui précisera *que les concessions de service public* sont bel et bien négociées par le ministre chargé de la communication et approuvées par un décret... après consultation de la Haute Autorité sur le cahier des charges.

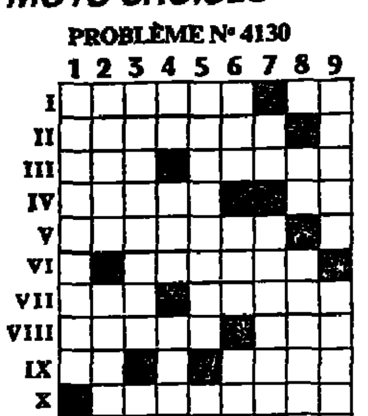
Enfin, à ceux qui faisaient valoir que la cinquième chaîne n'avait pas de véritable concessionnaire, faute pour les trois associés « personnes physiques » — MM. Seydoux, Ber*lusconi et Riboud — de n'avoir pas* encore formé légalement de société, on fait savoir que « France 5 », constituée dans les jours qui viennent, apposera très légalement sa signature en tant que telle au bas du nouveau texte. *Péripéties en* somme... mais la marque d'une singulière précipitation.

ANNICK COJEAN.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 31-12-85 A 0 h G.M.T.



Evolution probable du temps en France entre le mardi 31 décembre à 0 heure et le mercredi 1er Janvier 1986 à minuit.

L'air froid régnant sur le pays sera lentement chassé grâce à une évolution vers un flux perturbé d'orgine atlantique.

Mercredi, le matin, une limite frontalysée donnera des nuages abondants du Nord au Bassin parisien au Massif Central *et au Languedoc-Roussillon avec* quelques flocons de neige en partie nord. Dans le Nord-Est, on observera encore des brouillards givrants mais aussi un peu de nuages, du Jura à la Provence des nuages et des éclaircies. En *moitié ouest, les éclaircies seront inter*rompues par des averses de neige. Mais une nouvelle perturbation ayant apporté des nuages dans la nuit de la Saint-Sylvestre en Bretagne commencera à donner des précipitations de la Bretagne *au voisinage de l'Atlantique dans le cou*rant de la matinée, sous forme de neige à l'intérieur pendant les deux ou trois premières heures. Dans la journée ce mauvais temps progressera vers l'est, concernant le soir les régions s'étendant du Nord au Bassin parisien au Massif Central à Midi-Pyrénées et à l'ouest des Alpes. Dans le Nord-Est, l'après-midi le temps sera nuageux. Sur l'est des Alpes, la Côte d'Azur et la Corse on trouvera des éclaircies. De la Bretagne et de la Basse-Normandie aux Charentes et aux Landes, nuages et éclaircies alterneront et on observera des averses de pluie.

Les températures seront en hausse sur une partie ouest du pays avec des minima de 5 à 7 degrés en Bretagne, 0 à 3 degrés sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique, – 4 à – 8 degrés de la Normandie à Midi-Pyrénées, 0 à 3 degrés sur le Languedoc, 3 à 7 degrés de la Provence à la Côte d'Azur et à la Corse. ailleurs, il fera toujours très froid, avec des minima localement inférieurs à – 10 degrés.

Les maxima resteront très négatifs du Nord-Est au Centre-Est avec – 6 à – 10 degrés. Ils atteindront 10 à 13 degrés de la Bretagne à l'Aquitaine, sur les côtes de Méditerranée et en Corse, 4 à 7 degrés ailleurs.

Evolution prévue pour la fin de semaine

Après le passage jeudi et vendredi d'une dépression au voisinage de la Manche qui dirigera sur la France un *rapide flux d'ouest-sud-ouest, un refroi*dissement temporaire se produira samedi avec l'orientation du flux au nord et des averses de neige affecteront une grande partie du pays puis une nouvelle zone de pluies pénétrera sur le nord-ouest du *pays dimanche.*

Jeudi 2 janvier : Très nuageux avec pluies (neige dans le Nord-Est et au-dessus de 1 000 à 1 500 mètres sur les massifs montagneux) de la frontière belge au golfe de Lion le matin, atteignant les Alpes et la Corse vers la mi-journée avec atténuation des précipitations, puis s'évacuant vers l'Europe centrale.

A l'arrière, temps instable avec de nombreuses averses de pluie ou de grêle, localement des orages, et un vent assez fort à fort de secteur ouest-sud-ouest, avec rafales parfois violentes. Pluies passagèrement plus continues près de la Manche à la mi-journée, gagnant le Nord, le Bassin parisien et la Vendée le soir.

Températures minimales, – 3 à 0 degré de l'Alsace aux Alpes, 6 à 8 degrés près de l'Atlantique et de la Méditerranée, 1 à 4 degrés ailleurs, *maximales 2 à 6 degrés dans le Nord-*Est, 6 à 12 degrés ailleurs.

Vendredi 3 : Temps très nuageux avec averses sur l'ensemble du pays. Limite pluvieuse plus continue atteignant le soir les Pyrénées orientales le Massif Central et le nord des Alpes (neige au-dessus de 1 200 mètres). Nouvelle limite pluvieuse abordant les côtes de la Manche le soir. Vent s'orientant progressivement au nord-ouest sur le Nord-Ouest du pays.

Températures minimales en hausse de 2 à 3 degrés dans l'intérieur du pays. Températures maximales en hausse de 2 à 3 degrés dans le Nord-Est, en légère baisse dans le Nord-Ouest.

Samedi 4 : Un passage de temps couvert et pluvieux traversera la France du nord au sud dans la journée pour se situer le soir des Pyrénées à la Corse. A l'arrière, baisse sensible des températures et temps instable avec averses de pluie puis de neige et vent de nord modéré à assez fort. Atténuation des averses et éclaircies devenant plus nombreuses sur l'Ouest du pays l'après-midi. Etablissement du mistral en vallée du Rhône l'après-midi.

Températures matinales du même ordre que celles de la veille mais baisse des températures au cours de la journée.

Dimanche 5 : Le matin, averses de pluie et de neige du Jura aux Alpes à l'est du Massif Central et à la Corse, ciel couvert avec chutes de neige sur les Pyrénées, brouillards fréquents de la Bretagne et de la Normandie à l'Aquitaine. Dans la journée, belles éclaircies sur la moitié est du pays, arrivée de nouvelles pluies sur la Bretagne dans la journée et gagnant le soir la Normandie et les Charentes.

Températures minimales en baisse, maximales stationnaires.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré dans la journée du 31 décembre, le second le minimum de la nuit du 29 au 30 décembre) : Ajaccio, 16 et 9 degrés ; Biarritz, 3 et – 6 ; Bordeaux, 3 et – 7 ; Bréhat, 6 et 4 ; Brest, 8 et 6 ; Cannes, 13 et 7 ; Cherbourg, 3 et – 1 ; Clermont-Ferrand, – 4 et – 12 ; Dijon, 1 et – 8 ; Dinard, 5 et 0 ; Embrun, 5 et – 4 ; Grenoble-St-M.-H., 0 et – 1 ; Grenoble-Saint-Geoirs, 0 et – 5 ; La Rochelle, 3 et – 4 : Lille, 0 et –9 ; Limoges, – 1 et – 9 ; Lorient, 8 et 6 ; Lyon, 0 et – 4 ; Marseille-Marignane, 4 et – 1 ; Nancy, – 4 et – 8 ; Nantes, 3 et – 2 ; Nice, 14 et 10 ; Paris-Montsouris, 3 et – 7 ; Paris-Orly, 3 et – 9 ; Pau, 3 et – 7 ; Perpignan, 5 et – 3 ; Rennes, 4 et – 1 ; Rouen, 1 et –5 ; Saint-Etienne, – 2 et – 8 ; Strasbourg, – 2 et – 8 ; Toulouse, 1 et – 7 ; Tours, – 2 et – 12.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 18 et 10 ; Genève, – 1 et – 3 ; Lisbonne, 10 et 6 ; Londres, 3 et 4 ; Madrid, 4 et – 2 ; Rome, 15 et 10 ; Stockholm, – 8 et – 12.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4130

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I							■		
II								■	
III				■					
IV						■	■		
V								■	
VI		■							■
VII				■					
VIII						■			
IX			■		■				
X	■								
XI							■		

HORIZONTALEMENT

I. Des fleurs procurant du baume, mais qui n'embaument pas. On en a parlé longtemps à Carcassonne. – II. Ne va pas plus loin que le droit de faire ce que les lois permettent. – III. La Faculté à l'échelle internationale. Exhale un air des montagnes. – IV. Peintre et graveur français né à Sydney. Objectif des alchimistes. – V. Tout à trac. – VI. Optique de visionnaire. – VII. Ses titres ne sont pas toujours empreints de noblesse. Cercle réservé à certains élus. – VIII. Placées chez le notaire. Stoppé quand il se met à filer. – IX. Deuxième et troisième dans l'ordre de départ. Bisons. – X. Fait le poids dans la catégorie des légers. – XI. Fait preuve de tact ou n'en a pas du tout. Privatif.

VERTICALEMENT

1. Qualité d'une pommade à base de miel. – 2. Matière première pour une première en matière de création. Vêtu, mais d'une manière incorrecte. – 3. Pompes pour le feu. A moitié réel. – 4. Divinité. Période chaude. Tour d'horizon. – 5. Construisions. Copulative. – 6. A gonflé les rangs de la Résistance. Tête sympathique ou rebelle. Port du Japon – 7. Éprouvé. On le colle souvent dans un coin. – 8. Un Normand bienheureux. Ebouriffé. – 9. Ne va plus en classe, mais continue à fréquenter l'étude. Cousine germaine du Creusot.

Solution du problème n° 4129

Horizontalement

I. Redingote. – II. Ecumoires. – III. Dormitif. – IV. Ob. Ar. Ela. – V. Nuons. Non. – VI. Da. TNT. – VII. Agressa. – VIII. Népal. Bon. – IX. Boulon. – X. Explose. – XI. Repas.

Verticalement

1. Redondantes. – 2. Ecobuage. – 3. Dur. RP. Pr. – 4. Immangeable. – 5. Noirs. Sloop. – 6. Gît. Usa. – 7. Orientables. – 8. Téflon. Oo. – 9. Es. Antennes.

GUY BROUTY.

EN BREF

EXPOSITION

CHATS, CHATS, CHATS. – Le Cercle félin d'Ile-de-France organise, les 4 et 5 janvier, à l'Espace *Austerlitz, sa traditionnelle exposi*tion féline internationale. Six cents chats de toutes races, six cents documents consacrés aux félins, seront rassemblés. Les visiteurs pourront acquérir des cartes postales et des cartes de vœux.

★ **De 10 heures à 18 h 30. Renseignements : 45-00-41-79.**

MUSER AU MUSÉE. – Jusqu'au 15 février 1986, un jeu-exposition, « Musardez au musée »,est organisé dans le salon d'accueil de l'Hôtel de Ville de Paris. Le visiteur devra retrouver l'origine des musées, l'auteur de tel ou tel chef-d'œuvre et deviner dans quel musée il peut le voir.

★ **Salon d'accueil de l'Hôtel de Ville de Paris, de 9 h 30 à 18 heures tous les jours, sauf dimanches et fêtes.**

HISTOIRE

LE MOUVEMENT OUVRIER ESPAGNOL. – Le centre d'études historiques internationales de Barcelone crée un centre de *documentation sur le mouvement* ouvrier en souvenir de Joaquin Maurin et Andres Nin, dirigeants ouvriers pendant la guerre civile espagnole. Il souhaite recueillir les dons : livres, brochures, revues et documents pour les *« préserver de l'oubli »*.

★ **Centre d'études historiques internationales, faculté de géographie et d'histoire, Carrer de Xile s.n., 08028 Barcelone, Espagne.**

SOLIDARITÉ

UNE ÉCOLE A MEXICO. – *L'asso*ciation Solidarité enseignants France-Mexico s'est donnée pour but de construire une école dans un des quartiers de Mexico qui a le plus souffert. Une initiative qui a déjà permis de collecter des fonds auprès d'établissements scolaires mais qui ne peut aboutir que si chaque région de France y participe.

*D'autre part, Mme Danièle Mit*terrand présidera le concert symphonique que le comité national de la Solidarité laïque organise le 23 janvier à 20 h 30 à la Sorbonne en faveur des sinistrés du Mexique et de la Colombie.

★ **Solidarité enseignants France-Mexico, lycée Suzanne-Valadon, 39, rue François-Perrin, 87032 Limoges Cédex. Tél. : 55-34-34-45. Compte n° 07019204394 69 Banque populaire du Centre, boulevard Carnot 87000 Limoges.**

★ **Solidarité laïque, 62, boulevard de Garibaldi, 75015 Paris. Tél. : 43-05-29-21.**

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du dimanche 29 décembre :

DES DÉCRETS

● N° 85-1 386 du 27 décembre 1985 modifiant les dispositions de l'artiche D.517-1 du code du travail fixant le taux de compétence en dernier ressort des conseils de prud'hommes.

● N° 85-1 388 du 27 décembre *1985 relatif au redressement et* à la liquidation judiciaire des entreprises.

● N° 85-1 389 du 27 décembre 1985 relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise.

● N° 85-1 399 du 27 décembre 1985 fixant les taux de la taxe piscicole.

DES ARRÊTÉS

● Du 24 décembre 1985 modifiant l'arrêté du 1er mars 1976 fixant les caractéristiques complémentaires des produits pétroliers.

● Du 17 décembre 1985 modifiant l'arrêté du 10 mars 1962 modifié relatif à l'allocation mensuelle de subsistance.

● Du 17 décembre 1985 modifiant l'arrêté du 2 mars 1963 modifié relatif à l'attribution de la subvention d'installation.

● Du 19 décembre 1985 modifiant l'arrêté du 8 janvier 1985 portant création d'une commission consultative de la création artistique (peinture, sculpture, arts graphiques).

● Du 19 décembre 1985 portant *création d'une commission consulta*tive d'aide à la première exposition.

DES DÉCISIONS

● N° 85-199 DC du 28 décembre 1985 relative à la loi portant amélioration de la concurrence.

● N° 85-201 DC du 28 décembre 1985 relative à la loi de finances pour 1986.

SANTONS A ARLES

Le traditionnel Salon international des santonniers a lieu jusqu'au 5 janvier 1986 dans les salles romanes du cloître Saint-Trophime, à Arles.

Plus de cent trente crèches ou nativités seront représentées aux visiteurs de cette exposition. Les œuvres des maîtres santonniers pro*vençaux qui travaillent l'argile mais* aussi celles d'artistes corses, catalans et parisiens qui utilisent d'autres matériaux. Des créateurs italiens, canadiens, mauriciens, hollandais et anglais sont également attendus à Arles.

Rappelons que c'est à la fin du dix-huitième siècle que l'on façonna pour la première fois le santon dans l'argile, terre que l'on trouve communément en Provence. Ces « santons d'un sou » entrèrent alors dans tous les foyers. Le terme de santon (en provençal : santoun, petit saint) n'apparaît, lui, qu'au dix-neuvième siècle.

★ Salon international des santonniers, cloître Saint-Trophime, 35, place de l'Archevêché, Arles. (Ouvert tous les jours, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Prix : 10 F.)

PARIS EN VISITES

JEUDI 2 JANVIER

« Hôtels et église de l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul.

« Picasso et l'hôtel Salé », 11 h 10, cour (Ch. Merle).

« Tombeaux royaux de Saint-Denis », 14 h 30, entrée basilique (Approche de l'art).

« Le Palais de justice, Palais des rois et tribunal révolutionnaire », 15 heures, grilles Palais de justice, boulevard du Palais.

« Les fouilles archéologiques de Notre-Dame », 15 h 30, entrée crypte (Paris et son histoire).

« Les Gobelins en activité », 14 h 45, 42, avenue des Gobelins.

« Notre-Dame de Paris : naissance de l'architecture gothique », 15 heures, portail central (M. Pohier).

« Exposition : la gloire de Victor Hugo », 16 heures, entrée Grand Palais (P.-Y. Jaslet).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 15 heures, sortie métro Saint-Paul.

« L'Opéra et les fastes de la vie mondaine au dix-neuvième siècle », 13 h 30, entrée (M.-C. Lasnier).

« Décors intérieurs au Marais », 14 heures, grille Carnavalet, rue des Francs-Bourgeois (C.-A. Messer).

économie

L'ENTRÉE DE L'ESPAGNE ET DU PORTUGAL

L'Europe à douze

Née politiquement d'une ultime nuit de discussions, le 29 mars dernier, l'Europe des Douze a été solennellement portée sur les fonts baptismaux à la mi-juin avant de commencer ses premiers pas, mercredi 1er janvier 1986. Témoignage de vitalité d'une entreprise encore parfois chaotique qui refuse de sombrer dans un europessimisme longtemps à la mode, ce nouvel élargissement ne sera pas facile à digérer. Les nouveaux candidats comme les anciens membres de la Communauté en sont convaincus. Les dirigeants espagnols pourraient reprendre à leur compte les déclarations du premier ministre portugais, M. Cavaco Silva, et affirmer qu'un

TROIS NOUVEAUX COMMISSAIRES

ESPAGNE

M. Manuel Marin : un négociateur opiniâtre

De notre correspondant

Madrid. – S'il est un Espagnol pour qui les épineux dossiers communautaires n'ont aujourd'hui plus de secret, c'est bien M. Manuel Marin. Depuis l'arrivée des socialistes au gouvernement à Madrid, il y a trois ans, c'est lui qui aura en effet porté sur ses épaules tout le poids des négociations d'adhésion, qu'il aura menées sans concession, davantage préoccupé de défendre sans ambages les positions de son pays que de se perdre en circonlocutions diplomatiques.

Ce séjour à la Commission de Bruxelles fera-t-il office de tremplin pour celui qui apparaît aujourd'hui, à trente-cinq ans, comme l'un des « jeunes espoirs » du PSOE (parti socialiste ouvrier espagnol), sans avoir pour autant jamais exercé de fonctions importantes en son sein ? Licencié en droit de l'université de Madrid, c'est au cours de ses éudes post-universitaires à Nancy et à Bruges (dont il conserve une très bonne connaissance de la langue française) qu'il fut recruté par les dirigeants de la « nouvelle génération » du PSOE, qui avaient fait à l'époque de la Belgique un de leurs quartiers généraux.

Ses activités au sein d'un parti alors encore semi-clandestin lui vaudront d'encourir, en 1975, les foudres d'un régime franquiste à l'agonie. Il sera amnistié juste à temps, deux ans plus tard, pour devenir, lors des premières élections démocratiques, le plus jeune député de la législature. Réélu en 1979, Il se fera connaître par la fermeté, voire la virulence, de ses interventions parlementaires, et ses accrochages avec certains membres du gouvernement centriste resteront fameux.

En accédant à la présidence du gouvernement en décembre 1982, M. Felipe Gonzalez le nomme secrétaire d'État pour les relations avec la CEE. Le bouillant parlementaire se transforme alors en bouillant négociateur. Ce n'est pas parce que l'Espagne se trouve en position de faiblesse, aime-t-il répéter. Ses interlocuteurs des Dix retiendront surtout de lui l'image d'un négociateur tenace et opiniâtre. Maîtrisant à fond ses dossiers,il n'hésite pas à traiter des questions de détail, négociant durant des heures le sort des culottes de soie espagnoles ou le calibre des tomates. Il lui faudra désormais troquer, à Bruxelles, l'intendance pour la « haute politique » : une ascension qui, de toute évidence, ne manque pas de le réjouir.

Th. M.

M. Abel Matutes : le champion du néo-libéralisme

De notre correspondant

Madrid. – « Le patron d'Ibiza » : c'est par ce raccourci saisissant que l'on a coutume, à Madrid, de désigner M. Abel Matutes, qui accompagnera, à partir du 1er janvier, M. Marin à Bruxelles. Fruit d'un accord entre le gouvernement socialiste et la formation conservatrice Alliance populaire, la désignation de M. Matutes semble, en fait, autant due à ses activités d'homme d'affaires prospère dans la perle des Baléares qu'à sa carrière politique.

Certes, à quarante-quatre ans, ce licencié en droit et en économie est un dirigeant de premier plan de l'Alliance populaire. Elu sénateur en 1977 et 1979, puis député en 1982, il cumulait les fonctions de vice-président de sa formation, président du comité électoral et principal porte-parole du parti pour les affaires économiques. Mais il fait avant tout figure de chef d'entreprise qui a réussi. Banquier et fils de banquier, maire d'Ibiza en 1970, il se lança résolument dans la construction immobilière et hôtelière à l'époque où, sur l'île, les hippies commençaient à laisser la place à des touristes plus solvables. Aujourd'hui, l'« empire Matutes » emploie, en pleine saison, quelque trois mille personnes.

M. Matutes entend défendre au sein de la Commission les idées du « néo-libéralisme » dont il s'est fait le champion au sein de sa formation. « *La Communauté court le risque de se transformer en une bureaucratie davantage préoccupée de mécanismes de redistribution que de création d'un grand marché libre* », affirme-t-il, citant l'exemple de la politique agricole commune. Reste à voir si, venant d'un pays où le protectionnisme fut de mise durant quarante ans, il lui sera aisé de maintenir sans failles ces positions de principe à Bruxelles !

Th. M.

PORTUGAL

M. Antonio Cardoso : une personnalité controversée

De notre correspondant

Lisbonne. – « *Moi-même j'ai été surpris lorsque le premier ministre m'a posé la question : serais-je prêt à assumer les fonctions de commissaire portugais à la CEE ? Il m'a demandé une réponse immédiate. Et je lui ai donné mon accord sans aucune hésitation.* » Une affaire aussi délicate avait été réglée par une conversation de dix minutes.

Le nouveau locataire du 13e étage de Berlaymont n'a aucun poids possible au Portugal. Il ne bénéficie pas non plus d'un prestige universitaire particulier. Né en 1934, M. Antonio Baptista Cardoso e Cunha a vécu en Angola d'où il est revenu en 1977. Un an après son arrivée à Lisbonne, il était nommé, en tant que personnalité politique indépendante, secrétaire d'Etat du commerce extérieur dans le gouvernement présidé par M. Nobre da Costa. En 1979 M. Mota Pinto lui confiait le secrétariat d'Etat de l'industrie de la transformation.

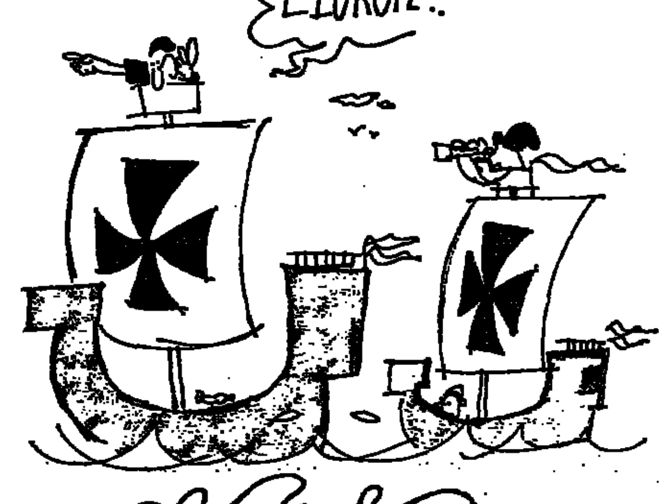
Ses activités proprement politiques remontent à 1980. L'Alliance démocratique regroupant le parti social-démocrate et le centre démocratique et social venait d'être formée. Séduit par la constitution d'un large front électoral d'inspiration conservatrice, M. Cardoso a offert ses services à celui qui dominait alors la scène politique portugaise : M. Sa Carneiro. Son dévouement à l'égard du leader charismatique des sociaux-démocrates a été récompensé : M. Cardoso est devenu ministre de l'agriculture et des pêches.

Sa carrière gouvernementale ne dura pourtant pas longtemps. En 1981, il était écarté de ses fonctions à la suite d'une affaire très obscure liée au démantèlement de l'EPAC, entreprise publique qui détenait le monopole de la commercialisation des céréales. Plusieurs personnalités politiques de l'opposition ont accusé le ministre d'être au service de certaines entreprises privées. Une enquête parlementaire a été ouverte à ce sujet. Le rapport élaboré par cette commission, rendu public en mai dernier, reconnaît l'existence d'une « *très nette consonance entre les conditions prévues pour la libéralisation du commerce des céréales et les intérêts manifestés par les grandes entreprises du secteur* ».

En choisissant une personnalité assez effacée, l'actuel chef du gouvernement portugais essaie d'affirmer son pouvoir personnel au niveau des instances de la Communauté. Cela a été reconnu par M. Cardoso lui-même. « *Dans l'exercice de mes fonctions,* a-t-il dit, *je n'oublierai jamais que je suis Portugais. Que je dois prendre toutes les précautions visant à garantir le succès de l'intégration de mon pays dans la CEE. En conséquence, je m'efforcerai de garder un contact très étroit avec le gouvernement.* »

JOSÉ REBELO.

La dynamique très ambiguë de l'élargissement



Les oracles sont plutôt sombres : l'adhésion à la Communauté européenne, tant souhaitée à Madrid et qui devient ce 1er janvier une réalité, a toute chance de fortement secouer l'économie espagnole. La « déprotection » qui résultera du démantèlement des droits de douane, combinée à la mise en œuvre de la TVA, va exposer soudainement l'industrie espagnole, dont les structures sont encore fragiles, aux appétits de la concurrence allemande, française, italienne.

Pour compenser les difficultés que s'apprête à rencontrer leur industrie, les Espagnols ne peuvent guère espérer un développement rapide et substantiel de leurs exportations agricoles vers les pays partenaires : les Dix, et singulièrement les Français, ont en effet imposé que leurs marchés de fruits et légumes, du vin et de l'huile d'olive – les produits les plus sensibles – demeurent protégés durant plusieurs années. Au bout du compte, les experts bruxellois prévoyaient, voici quelques mois, que l'adhésion se traduirait par une baisse de 3 %, en deux ans, du PIB espagnol. Quelle perspective pour un pays qui compte déjà 20 % de chômeurs...

Il saute aux yeux que le Portugal, pays encore largement sous-industrialisé, éprouvera les plus vives difficultés à se hisser au niveau de ses partenaires de la Communauté. Pour commencer à rattraper son retard, il peut tabler sur certains points forts à l'exportation, en particulier les textiles, mais aussi sur les concours financiers qui lui sont octroyés par la Communauté.

Les transferts budgétaires opérés au sein de la CEE au profit de ses régions pauvres sont relativement modestes. L'expérience irlandaise et surtout l'expérience grecque révèlent cependant que, s'agissant de « petits pays pauvres », ils peuvent atteindre, par rapport au PNB, un niveau suffisamment significatif pour contribuer avec efficacité au développement.

La « dynamique de l'adhésion » que l'on invoque avec espoir mais sans bien savoir où et comment elle s'exercera, sera-t-elle capable de contrebalancer les effets pervers de l'élargissement ? Un rapport récemment publié par l'université de Pau donne une double réponse qui, pour être peu complaisante, semble marquée au coin du bon sens : « *Il est invraisemblable que le traité d'adhésion soit appliqué sans que soient demandés des aménagements du calendrier concernant la mise en œuvre des contraintes réglementaires qu'il propose... Il serait irréaliste de penser que les autorités politiques de l'Espagne adoptent une attitude de* benign neglect *devant les conséquences socio-économiques (négatives) que l'on vient de décrire et mettent ainsi en péril les acquis politiques dont ce pays bénéficie depuis qu'a été instauré la démocratie.* »

On peut ainsi estimer, sans être accusé de trop noircir le trait, que la Communauté à douze risque de devoir faire face à l'alternative suivante : ou bien l'Espagne, à la manière de la Grèce, mais avec des conséquences autrement plus graves, n'applique pas le traité, ou bien elle en réclame la révision. La triste expérience de six ans de renégociations et de contestations britanniques ne peut qu'inviter les Douze à consentir un maximum d'efforts pour écarter un tel péril.

Le plus sûr moyen d'y parvenir serait sans doute que tous les acteurs, et bien sûr pas seulement les Espagnols, jouent pleinement le jeu de l'adhésion. Les conditions qui ont été imposées à Madrid sont sévères. Ne serait-ce pas une erreur de chercher à les interpréter de manière particulièrement restrictive au moment – important – d'arrêter les dispositions d'application de la période de transition ? C'est ce qu'a compris la Commission européenne lorsque, en décembre, passant outre au mécontentement parisien, elle a exigé que les droits reconnus par le traité d'adhésion aux pêcheurs espagnols – cent cinquante bateaux autorisés à pêcher ensemble dans les eaux du golfe de Gascogne, de l'ouest-Irlande et de l'ouest-Ecosse, – soient pleinement respectés.

Le même problème, sous mille formes différentes, va se poser à chaque pas. Faisons confiance aux Espagnols, désormais membres à part entière des institutions de la Communauté, pour faire valoir leurs intérêts. Les Dix, sans négliger les leurs, n'ont-ils pas le devoir, pour éviter la paralysie de la machine, d'aborder cette phase d'intégration progressive avec un esprit d'ouverture? Les réflexions désabusées de M. Jacques Delors, sur l'incohérence des gouvernements qui ont milité en faveur de l'élargissement mais semblent refuser de comprendre que vivre à douze est différent de vivre à dix, porteraient à penser qu'une telle obligation n'est pas ressentie partout comme une évidence.

Renouveau

Une autre manière d'aider M. Felipe Gonzalez à gagner le pari européen est d'accueillir les Espagnols dans une Communauté ayant renoué avec le succès. A cet égard, les résultats acquis depuis le conseil européen de Stuttgart en juin 1983 sont prometteurs. Les Dix ont réglé leur contentieux budgétaire et engagé une réforme courageuse de la politique agricole commune. En décembre 1985, à Luxembourg, les chefs d'Etat et de gouvernement, comprenant que c'était la condition incontournable d'une coopération industrielle nécessaire à l'indépendance du continent, ont décidé d'édifier d'ici à 1992 un grand marché où les hommes, les marchandises, les capitaux, les services, circuleraient sans entrave.

Pour que ce projet puisse être accompli, ils se sont engagés à adopter à la majorité qualifiée la plupart des décisions nécessaires, et donc à abandonner l'obligation d'unanimité qui depuis vingt ans régissait la Communauté. C'est une réforme inouïe, qui peut radicalement modifier la vie communautaire, et, en particulier, grandement faciliter l'intégration de l'Espagne et du Portugal, mais qui, pour entrer dans les faits, doit être confirmée.

Elle se heurte aujourd'hui à deux obstacles. L'un vient du Danemark, dont le Parlement, qui se fait ainsi l'écho de la partie de l'opinion traditionnellement réticente à l'égard du Marché commun, hésite à ratifier l'accord du Luxembourg, surtout parce qu'il prévoit d'associer davantage le Parlement européen au processus de décision. Les états d'âme, tant du gouvernement danois, qui avec un courage exemplaire refuse de recommander au Folkelting d'avaliser l'accord du Luxembourg, que de l'opposition sociale démocrate, relèvent exclusivement de considération électorales.

La réforme qu'implique l'accord de Luxembourg, c'est là son ambiguïté, ne suppose, en effet, dans l'esprit de ceux qui l'ont décidé, aucun infléchissement idéologique. C'est une réforme essentielle, mais technique : une réforme engagée non comme un témoignage d'un renouveau du fédéralisme militant mais pour éviter la paralysie. On comprend mal, par conséquent, qu'elle puisse poser un vrai problème à un pays qui a librement choisi, voici vingt-trois ans, d'adhérer à la Communauté. Le second obstacle vient du Parlement européen qui n'est pas convaincu que les gouvernements soient effectivement disposés à lui confier un rôle accru.

Il n'est pas pensable, ne serait-ce qu'à cause de l'opposition danoise, de renforcer les pouvoirs du Parlement au-delà de ce qui a été entendu à Luxembourg. Cependant, la Communauté n'a absolument pas les moyens de s'offrir un conflit institutionnel (le conseil des ministres contre le Parlement), inutile et dérisoire. Il reste au conseil à en convaincre l'Assemblée. Là encore, le meilleur moyen d'y parvenir n'est-il pas d'apporter la preuve que l'intention des gouvernements est de jouer le jeu, que le renforcement des pouvoirs de l'Assemblée ne sera pas de pure forme ?

La démonstration mérite d'être faite.

PHILIPPE LEMAITRE.

De nouveaux équilibres

Conseil : composé de 12 membres, le Conseil, en cas de décision à la majorité qualifiée désormais fixée à 54 voix, le conseil devra compter avec 8 voix pour l'Espagne et 5 voix pour le Portugal (contre 10 pour la France, la RFA, la Grande-Bretagne et l'Italie).

Commission : l'arrivée de 2 commissaires espagnols et d'un commissaire portugais porte à 17 le nombre des membres de la Commission européenne.

Parlement : désignés, dans un premier temps, par les parlementaires nationaux, les 60 députés espagnols et les 24 députés portugais porteront à 518 le nombre total des membres siégeant à l'Assemblée européenne. Des élections au suffrage universel direct devront intervenir avant le 31 décembre 1987.

Cour de justice : le nombre des juges passe de 11 à 13 et le nombre d'avocats généraux de 5 à 6.

Comité économique et social : l'Espagne disposera de 21 membres et le Portugal de 12.

Cour des comptes : chaque nouvel Etat membre aura un représentant auprès de la Cour des comptes.

UNE PÉRIODE TRANSITOIRE

ESPAGNE

Union douanière industrielle

Prévue sur sept ans et accompagnée de l'introduction immédiate, dès le 1er janvier, du système de la taxe à la valeur ajoutée, l'élimination progressive des droits de douane tient compte de dispositions particulières :

– Automobiles : le contingent à droit réduit (17,4 %) sera élargi pendant trois ans, puis le rythme de démobilisation tarifaire normal sera appliqué ;

– Textiles : un régime de surveillance est mis en place pour quatre ans sur les produits jugés sensibles par les partenaires de l'Espagne ;

– Sidérurgie : l'Espagne disposera de trois ans pour achever la restructuration de sa sidérurgie ;

– Monopoles nationaux (tabac et pétrole) : Madrid aura six ans pour aboutir à une libération complète des échanges.

Agriculture

En ce domaine également, le régime général est celui d'une période transitoire de sept ans comportant des cas spécifiques :

– Vins : la production des vins de table est fixée à 27,5 millions d'hectolitres, la distillation obligatoire intervenant à 85 % de ce montant ;

– Matières grasses végétales : dix ans de transition ;

– Fruits et légumes : dix ans de transition en deux phases, l'une de quatre ans permettant l'amélioration des infrastructures du marché espagnol, l'autre de six ans pour assurer la démobilisation tarifaire.

Pêche

L'alignement sur le tarif douanier commun se fera sur une période de transition de sept ans. Une aide de pré-adhésion de 28,5 millions d'ECU doit participer à l'effort de restructuration de la flotte espagnole.

Volet financier

Les sept ans de transition doivent au total être neutres pour l'Espagne, qui ne doit pas recevoir plus qu'elle ne versera au budget européen.

PORTUGAL

Union douanière industrielle

L'introduction de la taxe à la valeur ajoutée a été reportée à quatre ans après l'adhésion. L'élimination progressive des droits de douane, sur sept ans, n'exclut pas les dispositions particulières :

– Automobiles : l'accord CEE-Portugal en vigueur avant l'adhésion vaudra encore en 1986 et en 1987. Il ne subsistera plus ensuite de restriction quantitative.

– Textiles : un mécanisme de surveillance sur trois ans, avec éventuellement une année supplémentaire, est prévu pour les exportations portugaises vers les autres pays de la CEE.

– Monopoles nationaux (pétrole) : Lisbonne disposera de sept ans pour libéraliser totalement le marché des produits pétroliers.

Agriculture

Le régime général – une période de transition de sept ans – ne s'appliquera qu'à un petit nombre de produits (fruits et légumes transformés, sucre et isoglucose) et sera porté à dix ans pour les matières grasses.

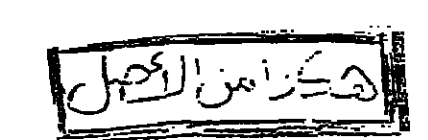
Pour 85 % de la production portugaise (céréales, riz, lait et produits laitiers, viandes, légumes frais, vins), deux étapes sont prévues : l'une, de cinq ans, permettra d'adapter les structures du marché protugais ; l'autre, de cinq ans également, assurera l'application de nouveaux mécanismes. Le désarmement tarifaire est prévu sur huit ans pour les partenaires de Libonne et sur dix ans pour le Portugal.

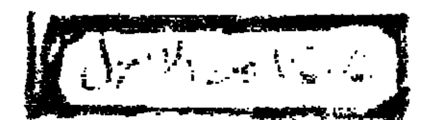
Pêche

La phase de transition est de sept ans pour le Portugal et de six ans pour la Communauté, certains régimes spécifiques étant prévus pour les produits transformés à base d'anchois et de thon, les conserves de maquereaux et les sardines.

Volet financier

Le bilan des sept années de transition doit être positif pour le Portugal, qui devrait recevoir au minimum entre 1,2 et 1,6 million d'ECU de plus qu'il ne versera au budget communautaire.





DANS LE MARCHÉ COMMUN

« *nouveau cycle* » de leur histoire s'ouvre aujourd'hui. Il risque fort de débuter sur de difficiles ajustements industriels pour les deux pays de la péninsule Ibérique, l'agriculture et la pêche constituant des raisons d'espoir et d'inquiétude, à des titres divers, *tant* les atouts espagnols ont finalement peu à voir avec les faiblesses portugaises. Désormais forte de près de 329 millions d'habitants, la Communauté européenne saura-t-elle s'imposer sur la scène internationale ? Elle en a, *a priori*, les capacités économiques (voir la série sur l'Europe à douze publiée par *le Monde* à partir du 30 mars). Il lui reste à se doter des moyens politiques d'y parvenir.

Le double visage de la pêche espagnole

De notre correspondant

Madrid. – Le secteur de la pêche en Espagne ressemble à Janus : suivant l'angle sous lequel on le voit, il offre deux visages distincts. Celui présenté à l'opinion publique des pays de la Communauté, d'abord : une flotte certes importante (dix-sept mille embarcations recensées) mais vieille et peu compétitive : les trois quarts des bateaux jaugent moins de 20 tonneaux, et près de la moitié d'entre eux ont plus de vingt ans. Rien à voir, donc, avec l'« *invincible armada* », selon l'expression consacrée du ministre de l'agriculture et de la pêche, M. Carlos Romero.

Le visage présenté à l'opinion publique espagnole est tout autre : celui d'un secteur puissant et redoutable qui a tout intérêt à entrer au plus vite dans le club européen. Avec l'adhésion de l'Espagne, la flotte de pêche communautaire augmentera de 32 % quant au nombre d'embarcations, et de 70 % en tonnage total, soulignent à Madrid les responsables officiels. Le décalage entre ces deux pourcentages en dit long, d'ailleurs, sur la plus grande capacité des bateaux espagnols par rapport à la moyenne communautaire!

Mais les deux visages de Janus ne sont pas forcément contradictoires. « *Nous avons à la fois des bateaux de haute mer des plus modernes aux quatre coins du monde et des embarcations artisanales qui ont peine à survivre* », affirme M. Miguel Oliver, secrétaire général de la pêche du gouvernement. C'est donc un profil des plus contrastés que présente la fotte de pêche espagnole, et prédire quel sera, dans ce secteur, l'impact de l'adhésion, semble pour autant bien ardu. Faut-il s'attendre à une invasion incontrôlable? Il est vrai que la flotte espagnole est aujourd'hui la quatrième du monde, la troisième, même, si l'on tient compte que des bateaux jaugeant plus de 100 tonnes. Il est vrai encore, comme le souligne M. Oliver, que la pêche constitue le seul secteur pour lequel l'Espagne entre dans la CEE en position de numéro un. Mais la flote espagnole ne retire aujourd'hui des eaux communautaires que 8 % à peine de ses prises.

Restrictions

C'est d'ailleurs parce qu'ils espèrent qu'elle mettra fin à cette tendance régressive que les pêcheurs espagnols attendent avec impatience le jour de l'adhésion. « *Nous avons dû réduire de moitié nos activités dans le golfe de Biscaye* », se lamente le vice-président de la Fédération nationale des armateurs de la pêche M. Joaquim Fernandez. Ces plaintes ne sont d'ailleurs pas sans fondement : en 1979, quatre cent soixante bateaux espagnols étaient encore autorisés à opérer dans les eaux communautaires. Aujourd'hui, ils ne sont plus que trois cents. Le quota de merlu qui leur était alloué en 1979 était de 15 000 tonnes. En 1984, il n'était plus de 7 900 tonnes.

Ces restrictions sont d'autant moins facilement acceptées au sud des Pyrénées que l'Espagne est un grand consommateur de poisson : 40 kilos par habitant et par an, soit bien plus que n'importe quel pays de la Communauté. A Madrid, on soupçonnait les Dix de vouloir limiter les prises de la flotte espagnole pour mieux envahir son marché avec leurs propres produits. Ains, en 1976, l'Espagne avait vendu à la Communauté 105 000 tonnes de poisson et lui en avait acheté 60 000 tonnes. Huit ans plus tard, les chiffres étaient pratiquement inversés.

Avec l'adhésion, les pêcheurs espagnols espèrent pouvoir lutter désormais à armes plus égales avec leurs concurrents européens. Certes, il leur faudra passer par le purgatoire d'une longue période de transition : ce n'est qu'en 1993 que l'Espagne devrait être pleinement intégrée à l'« Europe bleue ». Elle a toutefois obtenu des Dix quelques « gestes » dont l'effet devrait être immédiat : ainsi, le quota de merlu qui lui est alloué va plus que doubler dès 1986, passant à 18 000 tonnes. Dorénavant, trois cents bateaux seront autorisés à pêcher dans les eaux de la Communauté (dont cent cinquante simultanément).

Le gouvernement espagnol, de son côté, a accepté une concession de taille, exigée surtout par la France : tout bateau opérant habituellement dans les eaux de la CEE et envoyé à la ferraille ne pourra être remplacé que par un autre au tonnage de moitié inférieur. Cette condition restera de mise tant que la Communauté n'augmentera pas sa propre flotte. Pour les Dix, il s'agissait de faire ainsi accepter par Madrid le principe d'une diminution à moyen terme d'une flotte jugée excessive. « *Cette réduction se serait produite de toute manière*, affirme M. Oliver, *car le secteur de la pêche devra, à un moment ou à un autre, suivre l'exemple de notre industrie, et se reconvertir en augmentant sa productivité et en diminuant sa main-d'œuvre.* »

Mais peut-être ne parle-t-on pas à cet égard de la même chose de part et d'autre des Pyrénées : reconversion ne signifie pas forcément réduction, et la modernisation de la flotte espagnole pourrait au contraire accroître sa capacité. Sans doute est-ce là le problème de fond : à l'heure où la plupart des pays du monde entendent préserver davantage leurs ressources marines, à l'heure où l'extension à deux cents milles marins de la zone économique exclusive est devenue presque universelle, responsables de la pêche et armateurs espagnols rechignent à envisager une réduction future de leurs activités. Dans ce pays, la pêche fait vivre, directement ou indirectement, un million de personnes.

THIERRY MALINIAK.

Les points chauds du golfe de Gascogne

De notre envoyé spécial

Les Sables-d'Olonne. – 1985 se termine aux Sables-d'Olonne sur une note optimiste, mais 1986 s'ouvre sous des auspices moins fastes. L'optimisme tient à la progression de 12 % du chiffre d'affaires des chalutiers par rapport à 1984, donc à l'amélioration du revenu des équipages. En revanche, à partir du 1er janvier, l'Espagne entre à part entière dans le Marché commun, et on s'attend à une multiplication des incidents dans le golfe de Gascogne, entre pêcheurs espagnols d'un côté, Vendéens, Rochelais, Arcachonnais ou ceux de l'île d'Yeu de l'autre.

« *Dans leur rapport de mer, nos patrons signalent que les chalutiers espagnols maquillent avec des bâches leurs numéros d'immatriculation pour que les autorités soient dans l'incapacité de les identifier, donc de vérifier s'ils possèdent une licence. Des échauffourées et des abordages, il y en a déjà eu et l'on s'attend tous les jours à de nouveaux incidents.* », raconte M. Urvois, directeur de l'armement coopératif des Sables-d'Olonne qui gère soixante-quinze chalutiers.

Un système de licences a été mis au point entre la CEE et l'Espagne pour l'année 1986, qui réduit de cinquante-trois à quarante-sept le nombre de bateaux essentiellement originaires de Pasajes et d'Ondarroa sur la côte basque, autorisés à opérer dans les eaux du golfe de Gascogne sous juridiction française. De ce point de vue purement quantitatif, l'accord signé en mars 1985 entre l'Espagne et la CEE est un bon accord, estiment les Vendéens. D'autant qu'à l'intérieur des eaux territoriales, c'est-à-dire moins de 12 miles des côtes, les Français jouissent d'un monopole, mais, entre le droit et la pratique, la distance est confortable.

On estime à *quelque* quarante unités le nombre moyen de bateaux espagnols constamment en infraction dans la zone située dans le croissant de lune allant de Ouessant à Hendaye. En dépit des chasses et des contrôles de tous genres sur les engins de pêche ou sur les quantités de poisson capturé, en dépit des arraisonnements et des déroutements vers Lorient ou La Rochelle, les chalutiers pirates et les palangriers, qui déroulent leurs lignes sur trois ou cinq kilomètres, pour former de véritables barrages, continuent à ratisser sans vergogne ou à quadriller les zones de pêche les meilleures.

Puisque l'autodiscipline est un leurre, il faudrait, pour mettre un peu d'ordre, multiplier par deux ou par cinq le nombre des avions et des vedettes rapides des affaires maritimes, des douanes, de la gendarmerie ou de la marine nationale qui, chacun sous la coordination du CROSS d'Etel (Morbihan), concourt à la surveillance (1). Question de budget et question de volonté politique.

L'arsenal répressif

Sous l'impulsion de M. Guy Lengagne, secrétaire d'Etat à la mer, l'arsenal juridique et répressif, qui datait du siècle dernier (décret de 1852 et loi de 1888), a été rajeuni, grâce à la loi du 22 mai 1985 applicable depuis le 1er novembre. « *Le législateur a mis la barre des amendes très haut, de 50 000 F à 500 000 F pour pêche sans licence, et l'administration maritime, comme le procureur de La Rochelle se montrent particulièrement intransigeants* », relève Me Descubes, avocat rochelais, spécialiste de la défense des chalutiers espagnols arraisonnés. « *Et s'il y a obstruction du patron pour empêcher les contrôles, des peines d'emprisonnement sont prévues.* »

« *Cette rigueur est bien naturelle* », réplique M. Daniel Hery, directeur des affaires maritimes à La Rochelle, en montrant un jeu de photos représentant des gaffes, des crochets et des hameçons ligaturés, saisis à bord de *l'Horizonte Claro*, un chalutier arraisonné, dont l'équipage belliqueux refusait d'obtempérer et menaçait les contrôleurs.

En 1985, quatorze chalutiers auront été détournés à La rochelle, dont neuf battaient pavillon anglais avec un équipage espagnol. Et le 30 septembre dernier, le tribunal de grande instance de la ville a infligé des amendes cumulées de 800 000 F au *Leizare*, un récidiviste – connu. Ce qui fait dire à Mme Le Boutiller, agent maritime, qui prend en charge les intérêts des armateurs espagnols et qui verse pour eux les cautions qui permettent aux navires de reprendre la mer : « *Il serait plus juste de poursuivre les armateurs et les propriétaires plutôt que les équipages ; je trouve que l'administration manque un peu d'humanité.* »

Partager la mer ? Impossible. Car la quasi-totalité du plateau continental (c'est-à-dire la zone la plus riche) est sous juridiction avec les saisons. Réglementer et instituer des quotas ? C'est en cours. Mais l'Europe et chacun des Etats membres ne pourront jamais placer un contrôleur derrière chaque chalutier ou derrière chaque caisse de poisson débarquée à la criée.

Reste alors un minimum d'autodiscipline et d'entente cordiale franco-espagnole : la seule voie raisonnable, si l'on tient à exploiter longtemps encore cette poule aux œufs d'or qu'est le golfe de Gascogne.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage. Pour les onze premiers mois de 1985, 3 233 bateaux espagnols ont été surveillés, dont 22 ont été déroutés.

CONJONCTURE

LES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES ONT MOINS BAISSÉ QUE PRÉVU

(Suite de la première page.)

Il est probable enfin que les collectivités locales ont fortement majoré leurs rentrées fiscales pour financer des dépenses toujours importantes sans accroître leur endettement. Mais cela aussi échappe à l'Etat.

Telles sont les données les plus récentes : les prélèvements obligatoires se seraient inscrits en 1985 selon l'INSEE à 45,2 % du PIB après 45,4 % en 1984. Même si ces chiffres devaient être rectifiés – et ils le seront très certainement, – la tendance de fond semble claire.

Conséquence heureuse de cette surprise : le déficit des comptes des administrations (Etat et Sécurité sociale) sera probablement moins important que prévu. En septembre dernier, les comptes officiels prévoyaient un déficit global de 3,2 % du PIB. Celui-ci pourrait n'être que de 3 %, voire inférieur.

Ainsi tourne court une promesse présidentielle, le niveau des prélèvements atteints en 1983 ayant été dépassé cette année. Bien accueillie à droite, cet engagement avait été fortement critiqué à gauche, par M. Maire notamment et jusque dans les rangs du Parti socialiste, où l'on déplorait que les faveurs faites aux entreprises et aux contribuables aisés passent avant de grandes idées comme le revenu minimum et la garantie contre les mutations.

On se contentera de remarquer que la quasi-stabilisation des impôts et des charges sociales en 1985 aura permis de limiter les déficits publics. La véritable réussite n'est-elle pas là ?

ALAIN VERNHOLES.

REPÈRES

Dollar : en baisse à 7,55 F

En l'absence d'indications provenant de certaines places, compte tenu de la « trêve des confiseurs », le cours du dollar a baissé le 31 décembre sur la plupart des marchés. A Paris, où le marché des changes avait fermé ses portes, empêchant toute cotation officielle, le billet vert se traitait aux alentours de 7,55 F en fin de matinée de banque à banque (contre 7,5610 F la veille en séance). A Francfort, la devise américaine régressait à 2,4610/4630 DM (contre 2,5630/4650 DM la veille). Peu de changements sur le cours du deutschemark, à 3,068 F.

Activité : faible hausse de l'indicateur composite américain

L'indice des principaux indicateurs économiques américains n'a progressé que d'un très modeste 0,1 % en novembre, sa plus faible hausse depuis juin dernier, annonce le département américain du commerce. Sans les bons résultats enregistrés par la Bourse, l'indice aurait même décliné de 0,3 %. Cette évolution, de l'avis de nombreux analystes, confirme que la croissance américaine restera aussi lente en 1986 qu'en 1985. Mais l'administration Reagan, sensiblement plus optimiste, compte sur une expansion de 4 % l'an prochain, selon les prévisions rendues publiques le lundi 30 décembre par la Maison Blanche. Ces prévisions tablent également sur une hausse légère des taux d'intérêt à court terme, qui passeraient, l'an prochain, à 7,5 %, contre 7 % actuellement. En revanche, les taux à long terme devraient baisser. A compter de 1987, la croissance pourrait, toujours selon l'administration, se ralentir pour retomber à 3,5 % en 1991.

Pétrole : baisse des prix mexicains

Le Mexique a décidé, le lundi 30 décembre, de baisser, rétroactivement au 1er décembre, le prix de son pétrole. Pour le consommateur européen, le cours de l'ISTHMUS, brut léger, sera ramené de 27,60 à 25,85 dollars. En outre, le Pemex fixera désormais, « *de façon transitoire* » et du fait « *de conditions du marché particulièrement incertaines* » à la fin de chaque mois, le prix de son pétrole pour les trente jours écoulés. D'autre part, Conoco, compagnie américaine souvent à la tête des mouvements de prix, vient d'annoncer qu'elle allait réduire de 1 dollar par baril le prix qu'elle paye pour le pétrole produit aux Etats-Unis (West Texas Intermediate).

BRI : les banques restent très prudentes

Les statistiques des six premiers mois de 1985 confirment l'extrême prudence des banques. Selon la BRI (Banque des règlements internationaux), les nouveaux prêts bancaires, compte tenu du déclin du dollar, n'ont progressé que de 4,2 milliards de dollars, après avoir augmenté de 19,9 milliards durant les six mois précédents. Souvent à court terme, ces nouveaux crédits ont augmenté de 2,7 milliards de dollars vers les pays de l'Est, URSS en tête, et de 2,6 milliards vers les pays en voie de développement importateurs de pétrole. L'Amérique latine a, quant à elle, bénéficié de 1 milliard de dollars de prêts.

Transports urbains : les tarifs augmenteront de 2,9 %

Les tarifs des transports urbains de province pourront être augmentés de 2,9 % à partir du 1er avril 1986, selon l'accord signé entre le ministère de l'économie, des finances et du budget et le Groupement des autorités responsables de transport (GART). Des modulations de tarifs seront admises dans la limite de deux points pour tenir compte de certaines situations locales. Le GART se félicite de cet accord qui permettra aux tarifs de suivre exactement l'inflation, alors que, de 1970 à 1984, celle-ci a excédé de 20 % les recettes des transports publics, obligeant les élus à compenser ce manque à gagner par un recours aux impôts locaux.

AFFAIRES

Le four à micro-ondes cheval de Troie des Japonais

Le four à micro-ondes, cheval de Troie de l'industrie japonaise en Europe ? Pourquoi pas, suggère la Dafsa, un organisme d'études financières, dans son étude sur le marché européen de l'électroménager en 1985.

Les Japonais ont pour eux d'avoir introduit des micro-ondes dans leurs cuisines dès 1974 (seulement précédés des Américains depuis 1958). Ce qui leur a permis de roder leur technologie, et de rentabiliser leur production sur une large échelle. Un atout réel puisque les principaux producteurs se sont souvent appuyés sur un large marché domestique. C'est ce qui explique par exemple que les Britanniques soient, en Europe, les rois du sèche-linge, et les Italiens et les Allemands, ceux des appareils de chauffage.

La bataille du four à micro-ondes pourrait être décisive, puisque portant sur un des rares marchés encore loin d'être saturé en Europe. En effet, rares sont ceux qui n'ont pas leur réfrigérateur. Huit ménages sur dix lavent leur linge en machine. Autant aspirent leurs tapis. Mais on ne recense aujourd'hui, au mieux, que sept fours à micro-ondes sur... cent foyers. Gains de temps, d'où économie d'énergie et de lavage (on ne change pas de plat) autant de qualités qui pourraient faire de ce four un produit porteur de croissance.

La production progresse rapidement en Europe. Mais déjà les fours européens sont concurrencés par les japonais, soit importés directement, soit produits sous licence japonaise. Depuis 1985, la firme britannique Ti Creda produit des fours à micro-ondes sous licence Hitachi. Et Toshiba envisage de construire une unité de production dans le Devon, dans le sud-ouest de l'Angleterre.

L'industrie d'outre-Manche est en effet un des maillons faibles de l'électroménager européen largement structuré autour de sept grands groupes principaux (1). Au contraire, en Grande-Bretagne, à l'exception des divisions de Thorn-EMI et de Lec Refrigeration, les producteurs sont nombreux et ne disposent pas de la surface financière qui leur permettrait les investissements de modernisation nécessaires.

Le reste des pays européens a généralement tiré les conséquences de la crise de l'électroménager. Celle-ci est analysée comme résultant de la saturation des marchés, aggravée par la concurrence des produits d'Espagne ou de l'Europe de l'Est. Aucun n'y échappe ; pas même l'Italie, qui croyait pourtant avoir réussi à se spécialiser dans le bas de gamme – les Italiens n'avaient-ils pas réussi à devenir, un temps, les champions du réfrigérateur et de la machine à laver ? Finalement, bilan négatif. En 1984, Zanussi est repris par le suédois Electrolux. L'année suivante, en août, Indesit, le numéro deux italien, est placé sous l'administration de l'Etat.

Pour résister à la concurrence des pays à bas salaires, les groupes français, allemands ou suédois ont donc choisi de se placer au-dessus de la mêlée. Ils perfectionnent leurs produits, innovent toujours plus, profitant des moyens financiers que leur taille leur procure pour conserver leur avance Mais cette stratégie repose sur la séparation de l'Europe, des Etats-Unis et du Japon en trois marchés, de taille équivalente, mais distincts.

L'originalité du secteur de l'électroménager est, en effet, l'absence de normes internationales, qui bloque les flux d'échanges. Comment, par exemple, brancher un appareil européen (220 volts) aux Etats-Unis, où le courant est toujours en 110 volts ? De plus, les habitudes de vie différentes expliquent les succès ici, les échecs là. Ainsi, les Européens considèrent généralement les sèche-linge comme superflus (à l'exception, on l'a vu, des Britanniques), alors qu'ils font partie du paysage habituel de la grande majorité des intérieurs américains. De même, il est vain d'espérer vendre des appareils de cuisson électrique au Japon où, étant donné le prix du kilowatt, le cuisson se fait traditionnellement au gaz.

Mais le cloisonnement des marchés est peut-être du passé. Ou, plutôt, suggère la Dafsa, dans les produits blancs (appareils de cuisine) aujourd'hui, comme pour les produits bruns hier (hi-fi, vidéos, télévisions et autres appareils de salon), l'offensive japonaise est peut-être en marche.

D.B.

(1) Electrolux, Zanussi, Bosch-Siemens Hausgeräte, Philips, AEG, Thomson, Indésit et Candy.

AFFAIRES

Les Etats-Unis rallument la guerre de l'acier avec les Européens

Rompant les négociations en cours, les Etats-Unis ont décidé unilatéralement, le lundi 30 décembre, de limiter pendant quatre ans les importations d'aciers demi-finis européens à 600 000 tonnes par an. Annoncée par M. Yeutter, le représentants spécial de la Maison Blanche pour le commerce international, cette décision a rallumé la guerre de l'acier et provoqué une immédiate réaction de la CEE. M. Willy de Clercq, commissaire européen aux relations extérieures, l'a qualifié d'« injustifiée » et a indiqué que des mesures de représailles ont été mises à l'étude. La CEE estime le dommage à quelque 50 millions de dollars par an.

Ce n'est pas la première fois que les Etats-Unis durcissent leur position sur les exportations européennes d'acier. En 1983 déjà, ils avaient imposé des quotas stricts sur les aciers spéciaux, provoquant des mesures de rétorsion de Bruxelles sur l'entrée en Europe d'autres produits américains. Courant 1985, lorqu'il a fallu renégocier le premier accord de limitation signé en 1982, qui vient à expiration le 31 décembre, Washington avait décidé, sous la pression de ses maîtres de forges, de « globaliser » toutes les catégories de produits. Depuis 1982, seuls les aciers courants étaient limités, le reste, représentant 10 % des exportations environ, n'était soumis qu'à « consultations ».

Un compromis avait été négocié par les autorités bruxelloises l'été dernier. Mais la Grande-Bretagne craignait de s'engager avant de connaître le sort réservé aux produits demi-finis qui seuls échappaient à l'accord global. Un embargo total était alors décidé par les Américains, pour la fin de cette année, destiné à faire fléchir les Européens. Après différentes tractations, la Grande-Bretagne accepterait de signer cet accord qui prévoit de limiter la part des aciers européens à 5,5 % du marché intérieur américain jusqu'au 30 septembre 1989.

La Grande-Bretagne est particulièrement attentive aux demi-finis à cause d'un contrat signé par la compagnie nationale British Steel, avec l'américain Tuscaloosa Steel of Alabama qui prévoit des exportations croissantes de 250 000 tonnes par an au début à 600 000 tonnes en 1989, de produits destinés à être laminés aux Etats-Unis.

La décision du 30 décembre des Etats-Unis donne raison, *a posteriori*, aux craintes de la Grande-Bretagne. Sur le quota de 600 000 tonnes prévu, 200 000 tonnes sont spécialement réservées à British Steel, mais cela est insuffisant pour respecter le contrat avec Tuscaloosa.

Les autres Européens, qui considèrent le compromis global comme un moindre mal, voudront sans doute éviter de prendre de réelles mesures de rétorsion. Washington n'ignorait rien de ce désaccord entre les Dix et a su en jouer pour refermer ses frontières par étapes successives tout en échappant à un conflit dur. Cette fois-ci la boucle est fermée, tous les aciers sont contingentés. Les maîtres de forges américains ont obtenu avec la complicité de leur gouvernement ce qu'ils voulaient sans que, finalement, les Européens réagissent vraiment.

E.-L. B.

ENTREPRISES

Les actionnaires de Westland choisiront un sauveur le 14 janvier

Les actionnaires du constructeur britannique d'hélicoptères Westland seront saisis, le 14 janvier, de deux propositions de sauvetage de leur entreprise. La première émane du constructeur américain Sikorsky, associé à Fiat, qui offre une aide de 30 millions de livres (320 millions de francs). La seconde a été formulée par un consortium européen regroupant Aérospatiale (France), Agusta (Italie), British Aerospace et GEC (Grande-Bretagne), et Messerschmitt (RFA), qui propose 37 millions de livres (400 millions de francs). Le conseil d'administration de Westland s'est déjà prononcé en faveur de la solution américaine.

Alsthom vend deux dragues au Mexique

La Société Alsthom a vendu, le 19 décembre, deux bateaux-dragues d'une capacité de 4 000 mètres cubes au Mexique. Cette commande, qui est évaluée à 400 millions de francs, consolidera le plan de charge des chantiers Dubigeon, filiale d'Alsthom, qui a décidé de ramener ses effectifs de 1 089 à 560 salariés.

Les Wagons-Lits s'associent à Fiat pour gérer son activité tourisme

La Compagnie internationale des wagons-lits et du tourisme (CIWLT) vient de signer un accord avec le groupe Fiat pour gérer, en association avec la société italienne, l'activité tourisme de la société Ventana, filiale du groupe italien. A cet effet, une société nouvelle, Ventana Tourismo, sera créée le mercredi 1er janvier pour reprendre l'activité tourisme de cette société, laquelle a représenté un chiffre d'affaires de 120 milliards de lires en 1985 (environ 540 millions de francs). Basée à Rome et à Turin, Ventana Turismo est considérée comme le numéro un italien du voyage d'affaires. Cette société, qui emploie cent trente personnes, a, notamment, pour client le groupe Fiat et la FAO, l'Organisation internationale pour l'alimentation et l'agriculture.

Boeing vend quarante avions à J.A.L. et United Parcel Service

La société Boeing a reçu, le 30 décembre, deux commandes. La première émane de Japan Airlines (JAL), qui a décidé d'acheter quatre 747-S et un 767-300 pour un montant de 570 millions de dollars (4,3 milliards de francs). Cette offre confirme que l'accident du 747 de la JAL, qui a coûté, au mois d'août 1985, la vie à 520 personnes, n'a en rien affecté les relations entre la compagnie et le constructeur.

La deuxième commande reçue par Boeing est spectaculaire, puisqu'elle porte sur trente-cinq 757-200, version cargo que la société United Parcel Service, spécialisée dans l'acheminement des paquets et des correspondances, veut mettre en ligne, à partir de 1987, entre les Etats-Unis et l'Europe. Le montant du contrat est de 1,5 milliard de dollars (11,4 milliards de francs).

Motobécane : 310 nouvelles suppressions d'emplois

La suppression, en 1986, de 310 emplois (sur 1 900) a été annoncée le lundi 30 décembre par la direction de MBK-Industrie (Motobécane) lors d'un comité d'entreprise. L'entreprise a déjà engagé un premier plan de 200 suppressions d'emplois fin novembre, afin d'améliorer sa productivité sur un marché défavorable à tous les constructeurs (– 15 % en 1985).

Les chantiers Dufour rachetés par Gersteen

La cour d'appel de Poitiers a annulé, le lundi 30 décembre, la décision du tribunal de commerce de La Rochelle, et autorisé la reprise du constructeur de bateaux de plaisance Dufour par la société Iso-Delta-Gersteen de Chiré-en-Montreuil (Vienne). Cette solution était appuyée par le comité interministériel de restructuration industrielle. Elle permettra le réemploi de 44 des 190 salariés de l'entreprise, et assurera la survie de Dufour en attendant le Salon de la navigation de plaisance de Paris, en janvier 1986. Iso-Delta-Gersteen est spécialisée dans la construction de volets et de tableaux de bord.

Charbonnages de France vend son siège social

Charbonnages de France vient de vendre, pour 223 millions de francs, à une filiale de l'industrie Bak of Japan, le Kowa Real Estate Investment, son siège social du 9, avenue Percier à Paris (8e). *« Symbole de déclin du charbon national »*, selon la CGT, la vente d'immeubles est un des moyens traditionnels des entreprises pour obtenir des liquidités. Les quelque cinq cents personnes du siège social seront regoupées à Rueil-Malmaison.

SOCIAL

POINT DE VUE

Comment réformer la Sécurité sociale ?

par JEAN-PIERRE FOURCADE (*)

Les problèmes de protection sociale sont en train de devenir un thème central de la campagne électorale. Or, ce qui s'impose en première analyse, c'est le constat de l'échec social de la gestion socialiste : chômage fortement aggravé depuis 1981, incohérence de la politique de l'Etat en matière de sécurité sociale et retour au déficit des régimes sociaux.

Dans la recherche des causes de la dégradation de notre protection sociale, l'accent n'a pas été mis suffisamment sur un élément fondamental pour le développement de notre pays, à savoir l'évolution de la population active au travail. Cette évolution commande non seulement les résultats de la politique économique, le taux de croissance, la compétitivité extérieure, l'évolution de l'épargne et de l'investissement, mais aussi la structure des recettes des régimes sociaux.

Alors que depuis 1945 la population active n'avait jamais cessé d'augmenter, et ce, malgré les chocs pétroliers successifs, en revanche, depuis 1982, le nombre de personnes au travail a fortement et durablement régressé, passant de 21 582 000 emplois en 1982 à 21 082 000 en 1984. On est donc loin du commentaire victorieux du président de la République et des promesses du candidat François Mitterrand avant les élections présidentielles, qui parlait alors de créer un million d'emplois nouveaux.

Ces 500 000 emplois perdus pèsent considérablement sur l'ensemble de notre économie et expliquent les difficultés de financement de notre politique de protection sociale. Une perte de 100 000 cotisants diminue dans la proportion de 3,5 milliards de francs par an les ressources des régimes sociaux. A ce handicap financier, qui est la conséquence de la contraction du marché de l'emploi, s'ajoute depuis 1981 l'incohérence de la politique de l'Etat à l'égard de la Sécurité sociale.

Le gouvernement socialiste, dans un premier temps, sans aucun souci de l'équilibre des comptes sociaux, a pris un certain nombre de mesures dangereuses, dont l'abaissement de l'âge de la retraite, qui, compte tenu de la pyramide des âges, ne pouvait que placer en situation de déficit la branche vieillesse.

Dans un second temps, confronté à des perspectives de déficit, il a mis en œuvre des mesures de rigueur comme la contribution de solidarité de 1 % sur les revenus au profit de la branche famille, mesures qu'il s'est empressé de supprimer dans un troisième temps pour satisfaire au mythe présidentiel de la diminution des prélèvements obligatoires.

Il est même envisagé, dans le projet de budget pour 1986, un transfert de plus de 10 milliards de francs du budget de l'Etat vers les comptes sociaux : 6 milliards de francs étant à la charge du régime général de Sécurité sociale et 4,5 milliards à la charge des régimes complémentaires. Les prévisions financières des régimes de Sécurité sociale pour 1986 deviennent inquiétantes, avec un retour au déficit du régime maladie qui s'ajoute à celui du régime vieillesse, laissant un besoin de financement de l'ordre de 25 à 30 milliards de francs, dont on ne peut attendre, si rien n'est entrepris pour y porter remède, qu'une lente régression des prestations ou un alourdissement des cotisations.

Réformer la Sécurité sociale, c'est en réalité l'adapter aux problèmes de notre société en tenant compte de l'évolution qu'a subie la France depuis 1945, notamment en matière démographique, avec la diminution de la population active, des phénomènes d'immigration difficilement maîtrisables et l'allongement continu de la durée de la vie. Mais c'est également tenir compte du contexte économique qui est caractérisé par une concurrence internationale exacerbée et par l'arrivée de nouveaux pays industrialisés particulièrement agressifs, dont les charges de protection sociale sont inférieures à celles qui existent en France. Aussi, la première des conditions du rétablissement de notre protection sociale est-elle de créer un environnement favorable à l'entreprise ; seule source de la richesse, l'entreprise ne peut subsister et se développer dans un monde en mutation rapide que si elle peut s'adapter aux besoins du marché, des techniques et de la concurrence.

Des orientations claires

Il faut ensuite dégager des orientations claires pour l'avenir.

La première orientation consiste à dissocier les trois branches de la Sécurité sociale – assurance-maladie, prestations familiales et assurance-vieillesse – de manière à tenir compte des évolutions propres à chacune d'elles et à protéger la politique familiale qui ne doit plus être un élément de compensation des risques maladie ou vieillesse. La séparation des risques maladie, vieillesse, famille, constitue d'ailleurs une condition préalable pour inciter les assurés sociaux à une plus grande responsabilité : elle doit se traduire par un renforcement de l'autonomie de gestion des caisses et par une plus grande responsabilié financière des gestionnaires.

La seconde orientation vise à introduire davantage de concurrenre dans le domaine de la protection sociale complémentaire, en donnant notamment une plus grande place aux mutuelles et aux assurances privées, de manière à accroître les contributions facultatives des assurés au-delà des cotisations obligatoires ; cette concurrence entre les différents prestataires de services et le libre choix laissé à l'usager devrait favoriser une plus grande maîtrise des dépenses de santé tout en assurant la mise en place d'un système de distribution de soins répondant à la double nécessité de la qualité et du moindre coût.

La troisième orientation consiste à développer des complémentarités multiples pour renforcer notre système de protection sociale : complémentarité dans le domaine de la santé entre secteur public et secteur privé par la suppression des distorsions qui se sont progressivement accentuées entre eux, et notamment par un retrait de l'Etat dans la négociation entre les deux secteurs. Complémentarité dans le domaine des retraites entre les systèmes par répartition et les systèmes d'épargne complémentaire et à long terme, parallèlement à l'adoption de règles plus souples de départ à la retraite assurant un rapport satisfaisant entre la durée de cotisation, l'âge de départ et le niveau de la retraite. Complémentarité entre les régimes nationaux et les interventions nécessaires et obligatoires des différents niveaux de collectivités locales, notamment pas l'action conjointe des bureaux d'aide sociale et des caisses de Sécurité sociale face aux problèmes de grande pauvreté.

La quatrième orientation vise à encourager la politique contractuelle entre les partenaires sociaux, notamment dans le domaine de la couverture sociale du chômage : s'il convient de distinguer les prestations d'assurance financées par les entreprises et les salariés et celle de solidarité à la charge de l'Etat, en revanche, il convient de maintenir le caractère paritaire de la gestion de ce risque malgré l'importance du concours financier de l'Etat. En outre, il conviendra de faire en sorte que l'indemnité de chômage ne soit pas seulement une simple allocation de secours, mais qu'elle soit aussi une incitation à la recherche effective d'un emploi ou d'une formation.

L'échec d'une politique économique s'apprécie aux conséquences sociales qu'elle engendre ; pour moi, l'échec de la politique économique du gouvernement socialiste se mesure aujourd'hui au recul de notre protection sociale et aux difficultés de financemem des comptes sociaux qui se feront jour dans les prochaines années, constituant pour les futurs gouvernants un lourd handicap qu'il faudra bien surmonter.

En réalité, seule une autre politique économique, faisant davantage appel au sens de l'initiative individuelle et acceptant d'être jugée à l'aune de la compétitivité internationale, permettra de rétablir dans quelques années les comptes sociaux de notre pays.

(*) Ancien ministre, président de la commission des affaires sociales du Sénat.

FAITS ET CHIFFRES

● **Eurodisneyland : pas de dérogation au code du travail.** – Les promoteurs d'Eurodisneyland, qui sera créé près de Marne-la-Vallée, n'obtiendront pas les dérogations au code du travail qu'ils ont réclamées, annonce le ministère du travail. Selon ce dernier, la réglementation sociale française *« est parfaitement compatible avec une grande entreprise moderne de loisirs »* et *« il n'est pas question »* de la remettre en cause pour le futur Disneyland français. Le ministère dément ainsi les affirmations de la CGT, qui avait déclaré que l'ouverture du futur parc de loisirs *« ferait voler en éclats le code du travail »*.

● **Pratt et Whitney devra réviser 1 840 réacteurs.** – L'administration américaine de l'aviation civile s'apprête à recommander le remplacement d'une pièce mobile du compresseur installé sur 1 840 réacteurs d'avions Pratt et Whitney JT-8D. La rupture de cette pièce avait provoqué, le 6 décembre dernier, la chute d'un DC-9 de la compagnie Midwest Express qui décollait de l'aéroport de Milwaukee (Etats-Unis). Trente et une personnes avaient été tuées.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

TORAY INDUSTRIES, INC.

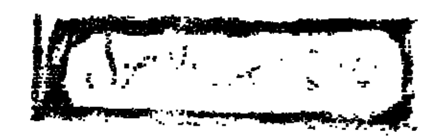
Résultats consolidés du 1er semestre (1er avril-30 septembre 1985)

● Chiffre d'affaires net consolidé : 405 214 millions de yens (1 867 millions $ US*), en progression de 1,9 % sur l'exercice précédent.

● Bénéfice net consolidé : 7 021 millions de yens (32 millions $ US) pour les six mois clos le 30 septembre 1985, en baisse de 14,1 %.

● Pour l'exercice clos le 31 mars 1986, Toray prévoit un chiffre d'affaires net consolidé de 820 milliards de yens (3 779 millions $ US) et un bénéfice net consolidé de yens 15 milliards (69 millions $ US).

* 1 $ US = 217 yens au 30-9-1985.



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

30 décembre

Forte hausse : + 1,53 %

La Bourse de Paris a abordé lundi la dernière ligne droite de la course à laquelle toutes les grandes places financières ont participé en 1985. Elle était en bonne forme mais, partie un peu trop vite, elle a dû céder un peu du terrain gagné en séance pour repartir cependant à la hausse en clôture : + 1,53 %.

En pleine trêve des confiseurs, c'est quand même une excellente performance. Une fois encore, le BTP s'est distingué avec un bond exceptionnel de la SCREG (+ 36 %), le titre n'ayant pu être coté à la précédente séance. Mais les grandes vedettes étaient cette fois dans le peloton de tête (Peugeot, CSF, Total, Roussel-Uclaf, Carrefour, Schneider, Compagnie bancaire).

Nouvelle surprise autour de la corbeille. Les professionnels ne s'attendaient pas à une aussi bonne séance. Il y eut, bien sûr, les achats de dernière minute faits par la clientèle des particuliers. Mais l'encouragement à monter est venu de l'INSEE, dont la dernière enquête fait état de l'optimisme des industriels pour les prochains mois, de New-York aussi, avec la dernière hausse de Wall Street. Ajoutons que la baisse du dollar, en minorant derechef la facture énergétique, favorise des courants d'achats.

Sur le marché obligataire, le calme a continué de régner. Les spécialistes n'attendent pas une reprise des affaires avant le 6 janvier. Seul pôle d'intérêt : les emprunts d'Etat à taux fixe remboursables in fine.

La devise-titre a suivi le dollar dans sa retraite pour s'échanger entre 7,55 F et 7,60 F (contre 7,64 F/7,72 F).

L'or s'est effrité à Londres : 326,15 dollars l'once contre 326,85 dollars. A Paris, le lingot a perdu 600 F à 79 800 F. Mais le napoléon a monté : 530 F (+ 3 F).

NEW-YORK

La hausse se poursuit

La semaine a bien commencé pour Wall Street. Réamorcé à la veille du week-end, le mouvement de hausse s'est, en effet, poursuivi lundi. Mais il n'a pas repris immédiatement. Les cours avaient d'abord un peu baissé sur des ventes à caractère fiscal. Par la suite, le terrain perdu fut regagné progressivement, et même largement au-delà. A la clôture, l'indice des industrielles s'inscrivait à 1 550,45 (+ 7,45 points), non loin de son plus haut niveau de l'année (1 553,10). Le bilan de la journée a été à la hauteur de ce résultat. Sur 2 042 valeurs traitées, 936 ont monté, 624 ont baissé et 482 n'ont pas varié.

IBM, parvenu à son plus haut niveau historique, a été l'artisan de cette reprise. Mais l'encouragement est également venu des projections d'expansion faites par l'administration Reagan. Selon les études menées, la croissance économique serait de 4 % pour 1986, 1987 et 1988, avant de se ralentir jusqu'en 1991 au rythme annuel de 3,5 %.

Ces précisions ont une valeur très théorique, mais elles ont produit un excellent effet. Il reste que, d'une façon générale, l'activité est restée faible avec 91,97 millions de titres échangés, contre 81,6 millions précédemment. Union Carbide a baissé de 3 %, mais a été la valeur la plus traitée (2,81 millions d'actions ont changé de mains). Le juge de Manhattan, M. Milton Pollack, a rejeté la plainte déposée par GAF fondée sur l'illégalité de la décision du groupe chimique de racheter ses propres actions pour déjouer la tentative d'OPA.

VALEURS	Cours du 27 déc.	Cours du 30 déc.
Alcoa	39 5/8	39 3/8
A.T.T.	24 5/8	24 5/8
Boeing	50 1/8	51 3/4
Chase Manhattan Bank	70 5/8	72 3/4
Du Pont de Nemours	67 3/8	67 3/4
Eastman Kodak	50 1/8	50 3/8
Exxon	53 7/8	54 3/8
Ford	57 1/4	57 7/8
General Electric	71 3/4	72 1/4
General Motors	72	72 1/2
Goodyear	30 5/8	30 5/8
I.B.M.	155 5/8	158 1/4
I.T.T.	38 1/8	38 3/8
Mobil Oil	30 1/4	30 1/8
Pfizer	50 3/4	50 3/8
Schlumberger	35 1/2	36 1/8
Texaco	31	30 1/8
U.A.L. Inc.	49 1/2	50 1/2
Union Carbide	72 1/4	70 1/4
U.S. Steel	25 1/2	26 1/4
Westinghouse	44 3/8	44 1/2
Xerox Corp.	58 3/8	59 7/8

AUTOUR DE LA CORBEILLE

LE BOND DE LA SCREG ET L'ACTIVITÉ DU BTP. – La société SCREG, qui n'avait pu être cotée le vendredi 27 décembre à la *Bourse* de Paris, en raison de l'abondance des ordres d'achat, a inscrit finalement un cours de 90 F en clôture le lundi 30 décembre, contre 66,10 F précédemment. Ce bond de 36,16 % est à rapprocher de l'arrivée du groupe Bouygues sous la forme d'une reprise de la participation de 9 % détenue par Petrofina dans la SCREG et d'une option portant sur 17 % supplémentaires à lever dans les six mois (*le Monde* daté 29-30 décembre). D'une façon générale, l'ensemble du secteur du bâtiment et des travaux publics bénéficie actuellement d'un engouement justifié à la fois par les diverses opérations de diversification entreprises par les sociétés concernées et par la perspective d'importants contrats d'équipements (Euro-Dysneyland, lien fixe trans-Manche, TGV Atlantique...). De plus, les professionnels se disent plus optimistes. Selon la dernière enquête de la Banque du bâtiment et des travaux publics (BTP), la clientèle du BTP prévoit, à 90 % des entreprises interrogées, « *une activité stable ou en amélioration* » pour les prochains mois.

AUGMENTATION DE CAPITAL D'ALSTHOM. – La société va augmenter de 25 % environ son capital par émission d'actions à souscrire du 6 janvier au 6 février prochain au prix de 300 F par titre (*50 F nominal et 250 F de prime d'émission*) et à raison d'une nouvelle pour quatre anciennes. Cette augmentation du capital d'Alsthom de 648,3 à 810,4 millions de *francs s'effectuera par l'émission de* 3,24 millions d'actions nouvelles.

PROCHAINE AUGMENTATION DE CAPITAL DE LYONNAISE DES EAUX. – Cette société indique qu'elle va procéder, en janvier prochain, à une augmentation de capital en numéraire, dont les modalités exactes ne sont pas encore arrêtées. *Par ailleurs, le conseil d'administration de la Lyonnaise des eaux a décidé de suspendre la convertibilité en actions des obligations émises en septembre dernier, une décision qui prendra effet du 14 janvier au 27 mars 1986.*

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	27 déc.	30 déc.
Valeurs françaises	140,3	142
Valeurs étrangères	100,7	101,2

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	27 déc.	30 déc.
Indice général	262	264,3

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 31 décembre ..... 9 1/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	30 déc.	31 déc.
1 dollar (en yens)	201,10	200,60

BOURSE DE PARIS Comptant 30 DECEMBRE

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	31 20	0 748
5 %	50 20	4 562
3 % amort. 45-54	72 50	1 249
Emp. 7 % 1973	7305	..
Emp. 8,80 % 77	120 30	5 352
9,80 % 78/93	97 70	4 618
8,80 % 78/86	99 38	0 458
10,80 % 79/94	100 50	3 492
13,25 % 80/90	105 30	7 660
13,80 % 80/87	105 99	2 973
13,80 % 81/89	108 50	13 233
16,75 % 81/87	109 88	5 140
16,20 % 82/90	118 25	15 623
16 % juin 82	118 85	8 986
E.D.F. 7,8 % 61	....	14 438
E.D.F. 14,5 % 80-92	107 80	7 723
Ch. France 3 %	165 10	..
CNB Bques janv. 82	100 70	5 551
CNB Paribas	104	5 551
CNB Suez	102 50	5 561
CNI janv. 82	100 70	5 551

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	168 80	169
A.G.F. (St Cent.)	5230	5440
Amrep	17 20	23 50 d
André Roudière	256	256
Applic. Hydraul.	475	463
Arbel	75 70	76
Artois	1637	1640 c
Astorg	265	255
Avenir Publicité	1090	1110
Bain C. Monaco	593	593
Banque Hypoth. Eur.	383	382
B.G.I.	436 80	440
Blanzy-Ouest	530	510
B.N.P. Intercontin.	180	175
Bénédictine	3650	3825
Bon-Marché	491	491
Calif	587	605
Cambodge	351 50	....
C.A.M.E.	175 40	172
Campenon Bern.	195	195
Carbone-Lorraine	384	384
Caves Roquefort	1302	1350
C.E.G.Frig.	424	440
C.E.M.	77 80	75
Centen. Blanzy	1310	1276
Centrest (Ny)	135	132
Cerabati	47	47 50
C.F.C.	270	306 80 d
C.F.S.	680	675
C.G.V.	330	340
Chambon (M.)	415	415
Chambourcy (M.)	978	978
Champex (Ny)	129 80	129 80
C.I. Maritime	490	500
Citram (B)	175	175
Clause	800	820
Cofradel (Ly)	595	....
Cogifi	400	395
Comiphos	300	312
Cie Industrielle	1821	1894
Comp. Lyon-Alem.	350	350
Concorde (La)	720	748
C.M.P.	10 75	10 05
Crédit (C.F.B.)	350	394
Créd. Gén. Ind.	826	859
Cr. Universel (Cie)	650	650
Créditel	160	181
Derbley S.A.	448	....
Darty Act. d. p.	1600	1664
De Dietrich	1000	1040
Degremont	1 80	....
Delalande S.A.	900	881
Delmas-Vielj. (Fin.)	818	818
Didot-Bottin	500	520
Drag. Trav. Pub.	86 80	90
Duc-Lamothe	204 70	212 80
Eaux Bass. Vichy	1495	1441
Eaux Vittel	998	999
Economats Centre	521	525
Electro-Banque	370	375
Electro-Financ.	664	647
Elf-Antargaz	280	280
E.L.M. Leblanc	499	485
Eneffi-Bretagne	220	211 20
Entrepôts Paris	656	703
Epargne (B)	1270	1285
Escaut-Meuse	898	905
Europ. Accumul.	60 90	58 50
Eternit	1560	1595
Exor	2180	2200
Finalens	216	224 60
FIPP	180	187 20 d
Fnac	668	760
Foncière (Cie)	405	400
Fonc. Agache-W.	700	672
Fonc. Lyonnaise	2715	....
Fonions	365	365

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1491	4,5 % 1973	1485	1481	1480	– 0 34
4150	C.N.E. 3%	4220	4200	4200	– 0 47
1038	B.N.P.	1038	1038	1038	....
1053	C.C.F.	1035	1042	1042	+ 0 67
1575	Electricité T.P.	1594	1615	1615	+ 1 31
1087	Renault T.P.	1120	1095	1095	– 2 23
1630	Rhone-Poul. T.P.	1644	1650	1645	+ 0 06
1200	St-Gobain T.P.	1200	1200	1200	....
1185	Thomson T.P.	1185	1190	1190	+ 0 42
290	Accor	285	285	285	....
906	Agence Havas	1029	1043	1025	– 0 38
620	Air Liquide	635	649	649	+ 2 20
840	Als. Superm.	910	945	945	+ 3 84
215	A.L.S.P.I.	221	230 50	230 50	+ 4 29
425	Alsthom-Atl.	427	430 10	430 10	+ 0 72
1000	Arjom. Prioux	1049	1075	1075	+ 2 47
76	Ausseder-Rey	82 10	78 20	78 10	– 4 87
1210	Aux. Entrepr.	1385	1407	1400	+ 1 08
1160	Av. Dass.-Br.	1235	1225	1201	– 2 75
375	Bail-Equipem.	375	379	379	+ 1 06
880	Bail-Investiss.	918	903	903	– 1 63
835	Cie Bancaire	849	896	896	+ 5 53
396	Bazar H.-V.	479	475	473	– 1 25
320	Béghin-Say	316	320 50	327	+ 3 48
270	Berger	294	285	285	– 3 06
490	Bic	555	550	535	– 3 60
730	B.I.S.	701	722	722	+ 2 99
1450	Biscuit (Géné.)	1430	1450	1450	+ 1 39
1580	Bongrain S.A.	1625	1650	1650	+ 1 53
900	Bouygues	964	997	1000	+ 3 73
2570	B.S.N.	2650	2700	2735	+ 3 20
690	Carnaud	760	765	765	+ 0 65
2900	Carrefour	2940	2970	3000	+ 2 04
1240	Casino	1238	1195	1195	– 3 47
1070	Casino A.D.P.	1138	1100	1101	– 3 25
725	Cedis	785	785	785	....
885	Cetelem	977	975	975	– 0 20
1360	C.F.A.O.	1380	1430	1425	+ 3 26
240	C.F.D.E.	310	299 90	300 50	– 3 06
885	C.G.I.P.	934	934	935	+ 0 10
730	Chargeurs S.A.	715	710	709	– 0 83
63	Chiers-Châtill.	64 10	65	65	+ 1 40
425	Ciments franç.	472	515	509	+ 7 83
1380	C.I.T. Alcatel	1388	1388	1390	+ 0 14
460	Club Méditerr.	476	479	476	....
157	Codetel	156	162	162	+ 3 84
326	Cofimeg	368 50	368 50	369 50	+ 0 27
325	Coles	470	480	475	+ 1 06
182	Compt. Entrepr.	184 50	186 20	187	+ 1 35
340	Compt. Mod.	355	361	361 50	+ 1 83
910	Créd. Foncier	930	955	952	+ 2 36
345	Crédit F. Imm.	337	337	337	....
780	Crédit Nat.	705	705	705	....
245	Crouzet	255 50	256	257	+ 0 58
1930	Damart-Servip	1915	1910	1910	– 0 26
1850	Darty	1945	1900	1920	– 1 28
220	Dév. Rég. P.d.C	244	239	239	– 2 04
310	D.M.C.	313 90	313 90	313 90	....
1370	Docks France	1565	1511	1520	– 2 87
900	Dumez	1062	1059	1058	+ 0 57
885	Eaux (Gén.)	936	920	920	– 1 70
1660	Ecco	1700	1716	1727	+ 1 58

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
196	Elf-Aquitaine	196	196	195	– 0 51
191	– (certific.)	192	189	190	– 1 04
1580	Epeda-B-Faure	1530	1570	1550	+ 1 30
2100	Essilor	2100	2095	2100	....
460	Esso S.A.F.	455	475	470	+ 3 29
1850	Eurafrance	1988	1890	1900	– 4 42
725	Eurocom	802	785	785	– 2 11
1220	Euromarché	1450	1380	1380	– 4 82
1040	Europe n° 1	1200	1169	1175	– 2 08
1450	Facom	1490	1490	1490	....
695	Fichet-Bauche	655	650	650	– 0 76
220	Finextel	218	215	215	– 1 37
370	Fives-Lille	375 50	375	375	– 0 13
106	Fondene (Gén.)	125 90	125	122 90	– 2 38
81	Fraissinet	83 40	83 80	83 80	+ 0 47
360	Francarep	356	355	355	– 0 28
895	Fromageries Bel	918	918	919	+ 0 10
920	Gal. Lafayette	952	975	985	+ 3 46
470	Gén. Géophys.	525	532	532	+ 1 33
545	Gerland	609	675	675	+ 10 83
285	GTM-Entrepose	332	323	326	– 1 80
470	Guyenne-Gasc.	550	548	541	– 1 63
1270	Hachette	1280	1460	1460	+ 14 06
580	Hénin (La)	560	562	562	+ 0 35
74	Imétal	78	76 05	76	– 2 56
680	Imm. Plaine-M.	675	700	681	+ 0 88
2010	Inst. Mérieux	2005	2160	2160	+ 7 73
550	Interbail	563	570	570	+ 1 24
2160	Intertechnique	2265	2180	2180	– 3 75
325	J. Lefebvre	367	369	369	+ 0 54
1320	Lab. Bellon	1325	1330	1330	+ 0 37
736	Lafarge-Coppée	779	780	780	+ 0 12
1170	Lebon	1189	1195	1180	– 0 75
2500	Legrand	2520	2608	2606	+ 3 37
700	Lesieur	751	780	778	+ 3 59
460	Locafrance	481	475	476	– 1 03
885	Locindus	975	950	946	– 2 97
970	L. Vuitton S.A.	985	950	950	– 3 55
605	Luchaire	643	639	634	– 1 39
1110	Lyonn. Eaux	1087	1100	1085	– 0 18
180	Mais. Phénix	177	174	176	– 0 56
700	Majorette (Ly)	701	701	709	+ 1 14
101	Manurhin	109	106	106	– 2 75
385	Mar. Wendel	376	380	380	+ 1 06
1540	Martell	1523	1560	1560	+ 2 42
1610	Matra	1610	1598	1630	+ 1 24
2500	Merlin-Gerin	2800	2890	2890	+ 3 21
1600	Michelin	1600	1645	1640	+ 2 50
3870	Midi (Cie)	4440	4620	4620	+ 4 05
305	Midland Bk S.A.	312	317	317	+ 1 60
465	M.P.C. Salsigne	529	529	529	....
60	M.M. Penarroya	60 30	60	60	– 0 49
2370	Moët-Hennessy	2330	2350	2355	+ 1 07
695	Mot. Leroy-S.	585	530	539	– 7 86
64	Moulinex	71 60	72 40	72 80	+ 1 67
535	Navig. Mixtes	537	543	543	+ 1 11
169	Nord-Est	180	178	179	– 0 55
525	Nordon (Ny)	545	555	555	+ 1 83
320	Nouvelles Gal.	340	340	340	....
700	Occident. (Gén.)	724	730	727	+ 0 41
1220	Opar.F.Paris	1250	1250	1250	....
198	Olida-Caby	210	215	217	+ 3 33

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 30/12	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 625	7 561	7 200	7 850
ECU	6 700	6 693	....	....
Allemagne (100 DM)	306 900	306 800	297	312
Belgique (100 F)	15 035	15 003	14 450	15 300
Pays Bas (100 fl.)	272 480	272 410	263 500	278 500
Danemark (100 krd)	84 340	84 160	79	87
Norvège (100 k)	100 050	99 810	95	102
Grande-Bretagne (£ 1)	10 910	10 859	10 550	11 300
Grèce (100 drachmes)	5 090	5 091	3 700	5
Italie (1 000 lires)	4 500	4 495	4 200	4 700
Suisse (100 fr.)	364 900	364 100	353 500	370 500
Suède (100 krs)	99 750	99 400	95 500	101 500
Autriche (100 sch)	43 600	43 660	42 450	44 400
Espagne (100 pes.)	4 914	4 912	4 650	5 200
Portugal (100 esc.)	4 768	4 715	4 300	5 200
Canada ($ can 1)	5 484	5 402	5 150	5 600
Japon (100 yens)	3 767	3 762	3 600	3 800

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 30/12
Or fin (kilo en barre)	80400	79300
Or fin (en lingot)	80400	79800
Pièce française (20 fr)	527	529
Pièce française (10 fr)	489	.....
Pièce suisse (20 fr)	516	514
Pièce latine (20 fr)	478	475
Souverain	613	620
Pièce de 20 dollars	3340	3380
Pièce de 10 dollars	2000	2000
Pièce de 5 dollars	1345	.....
Pièce de 50 pesos	3055	3075
Pièce de 10 florins	507	507
Or Londres	324 80	326 15
Or Zurich	325	327 50
Or Hongkong	325 35	327 20
Argent Londres	5 77	5 77

Le Monde

L'agence Tass exclut toute « émigration massive » de juifs soviétiques

L'agence officielle soviétique Tass a publié lundi 30 décembre une courte déclaration qui présente comme « *totalement sans fondement* » les « rumeurs » concernant une prochaine « émigration massive » de juifs d'URSS.

« *Des rumeurs malveillantes*, écrit l'agence Tass, *ont été colportées au cours des derniers jours par les mass media impérialistes liés aux milieux sionistes sur le fait que l'Union soviétique et le gouvernement d'Israël sont, prétendument, parvenus à une espèce d'accord sur une « émigration massive de juifs » d'URSS vers Israël.*

« *Il va sans dire que ces allégations sont totalement dépourvues de fondement. Il est évident que les auteurs de concoctions aussi provocantes aimeraient semer le doute sur la position de principe soviétique visant à parvenir à un règlement juste et complet au Moyen-Orient, compte tenu des droits légitimes et des intérêts des peuples de la région, sur la base des décisions connues du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations unies* ».

C'est la première fois que l'agence Tass évoque ouvertement ces « rumeurs », qui ont largement circulé en Occident, non pas depuis « quelques jours », mais depuis le début de l'automne, et en particulier à la veille de la rencontre au sommet entre MM. Reagan et Gorbatchev. Ces bruits ont été étayés par divers « indices », en particulier un séjour à Moscou du président du Congrès juif mondial, de représentants de la compagnie aérienne israélienne El Al, et aussi par certaines déclarations de membres des organisations juives internationales. Ils ont donné naissance à des interprétations d'ampleur très variable, allant du simple déblocage d'un certain nombre de dossiers de « refuzniks » connus à l'organisation d'un véritable « pont aérien » pour des dizaines de milliers de juifs soviétiques.

Réunification des familles

C'est à cette dernière interprétation — de toute manière fort peu vraisemblable pour de multiples raisons — que s'applique le plus clairement le démenti de l'agence Tass, qui fait référence à un « *prétendu accord* » entre l'URSS et Israël portant sur « *une émigrtion massive* ».

Rédigé sous cette forme, et sur ce ton particulièrement cassant, le démenti semble essentiellement destiné à apaiser les inquiétudes du monde arabe. La déclaration de Tass rappelle d'ailleurs la « position de principe » de l'URSS quant à un règlement « *juste et complet au Moyen-Orient* », tandis que, parallèlement, une autre agence soviétique, *Novosti*, spécialisée dans les commentaires officieux, expliquait lundi que la condition d'un rétablissement des relations diplomatiques entre Moscou et Tel Aviv restait la création d'un Etat palestinien indépendant sous l'égide de l'OLP et l'évacuation des territoires occupés par Israël depuis 1967 — autrement dit que ce rétablissement était pratiquement exclu dans le contexte actuel.

La déclaration de l'agence Tass ne permet pas, en revanche, de conclure que la position de Moscou n'a pas bougé d'un pouce et que l'URSS refuse d'envisager le moindre geste susceptible d'améliorer son image en Occident et en particulier aux Etats-Unis.

Dans un domaine assez proche, les autorités soviétiques ont d'ailleurs commencé à tenir les promesses faites à la veille de la rencontre Reagan-Gorbatchev et concernant l'autorisation de quitter l'URSS pour un petit nombre de citoyens soviétiques unis par des liens familiaux à des Américains.

Cette promesse concernait les membres d'une dizaine de familles, et le départment d'Etat vient d'être informé par les autorités soviétiques que trente-six citoyens soviétiques membres de ces dix familles séparées pourraient en bénéficier (alors que les responsables américains avaient, eux, soumis une liste de cent soixante personnes). La première « bénéficiaire » de cette petite concession humanitaire est Mme Helle Frejus, une femme de cinquante ans qui vient d'arriver à Los Angeles pour y rejoindre son mari américain, lui-même âgé de quatre-vingt-deux ans, et qu'elle n'avait pas vu depuis 1981.

Ces signes, plutôt encourageants, concernant les relations américano-soviétiques sont, toutefois, accompagnés d'initiatives allant résolument en sens inverse. Ainsi la *Pravda* a publié, ce mardi, une diatribe particulièrement violente contre la politique des Etats-Unis fondée « *sur l'arrogance de grande puissance, l'hégémonie (...), les diktats de toute sorte et l'égoïsme spécifiquement américain* », sans compter « *le mépris des normes de conduite internationale* ».

J.K.



LA CFDT EN APPELLE A MM. MITTERRAND ET FABIUS SUR L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Très attachée au projet de loi sur l'aménagement du temps de travail, la CFDT a pris la décision de faire une ultime tentative pour sauver le texte, soumis à l'examen du Sénat. Le gouvernement hésite à le présenter en seconde lecture à l'Assemblée nationale, qui devrait alors être convoquée en session extraordinaire (*le Monde* du 27 décembre).

Au cours d'une conférence de presse, tenue le mardi 31 décembre, M. Edmond Maire, le secrétaire général de la CFDT, a annoncé que son organisation se proposait de rencontrer M. Alain Poher, président du Sénat, pour essayer de le convaincre d'inscrire au plus vite cette question à l'ordre du jour. En outre, le secrétaire général de la CFDT a rendu public le texte de deux lettres, adressés au président de la République, M. François Mitterrand, et au premier ministre, M. Laurent Fabius. A chacun, M. Edmond Maire rappelle « *toute l'importance* » qu'il accorde à une loi sur l'aménagement du temps de travail, susceptible de s'opposer à « *un libéralisme destructeur* ». Jugeant la « *direction positive* », le secrétaire général de la CFDT considère qu'il est « *urgent* » que le projet « *aboutisse* ». La « *voie d'une adaptation négociée du temps de travail ne doit pas être abandonnée (...)* », conclut-il en demandant que le processus parlementaire soit conduit jusqu'à son terme, même s'il faut pour cela convoquer l'Assemblée nationale en session parlementaire en fin de législature.

Relèvement des prestations et hausses des prix au 1er janvier

Contrairement aux années précédentes, les hausses de prix prévues pour le 1er janvier sont peu nombreuses tandis que les mesures de libération de certains prix prennent effet à la même date, d'autres étant annoncées pour le 1er avril.

Pour l'essentiel, ce sont donc les prestations sociales qui seront relevées à l'occasion de la nouvelle année.

● *Le plafond de la Sécurité sociale*, qui sert de référence au versement de certaines cotisations sociales (vieillesse, famille) et au calcul de prestations, passe de 9 060 francs à 9 220 francs, soit une hausse de 1,77 % en six mois et de 5,6 % en un an. Comme chaque année, une deuxième revalorisation interviendra le 1er juillet, le plafond étant porté à 9 480 francs.

● *Les allocations familiales* sont augmentées de 1,25 % et le seront à nouveau de 1,25 % au 1er juillet (*le Monde* du 31 décembre).

● *Les pensions de retraite* vont être augmenter de 1,3 % au 1er janvier et de 1,1 % au 1er juillet, de même que les préretraites financées par l'Etat et versées aux personnes de moins de soixante ans (Fonds national de l'emploi et contrats de solidarité). Les préretraites garantie de ressources sont revalorisées de 1,8 %.

● *Le minimum vieillesse* est relevé de 1,3 %. Il passe de 30 470 francs à 30 870 francs par an (2 572 francs par mois) pour une personne seule et de 55 220 francs à 55 940 francs par an pour un couple (4 662 francs par mois). Le minimum vieillesse est subordonné à un plafond de ressources annuelles de 31 770 francs pour une personne seule et de 55 940 francs pour un couple. Une augmentation de 1,1 % est prévue pour le 1er juillet.

● *Les augmentations de tarifs* annoncées portent sur les loyers, sur les vols Air Inter, relevés de 2,5 % en moyenne, après une augmentation de 4,5 % en mars dernier.

● *La redevance de télévision* est augmentée de 10 francs pour les récepteurs noir et blanc et passe à 356 francs, de 15 francs pour les récepteurs en couleurs et passe à 541 francs. La taxe sur les magnétoscopes est relevée de 18 francs et est portée à 659 francs.

● *Les prix de certains produits industriels sont libérés* à compter du 1er janvier, dont le fuel domestique. Sont également libérés, dans l'agro-alimentaire, les spiritueux anisés et le rhum ; dans l'industrie, les jeux vidéos, les magnétoscopes, les bandes et les cassettes, les produits d'entretien pour les collectivités, les briquets et les rasoirs jetables, de même que les pièces détachées pour les automobiles, et les cycles, les produits de beauté, la parfumerie, les quotidiens et les périodiques. Enfin, la fiscalité sur le fuel lourd (119 francs par tonne) et le gaz industriel est augmentée.

APRÈS L'ASSASSINAT DE Me JACQUES PERROT

« La mort comme mise à nu de la vie »

« La mort comme mise a nu de la vie » : c'est ainsi qu'un fonctionnaire de la police judiciaire résumait, un jour, l'ingrat travail qui était le sien dans une grande affaire criminelle. L'enquête policière sur le meurtre mystérieux de Me Jacques Perrot (*le Monde* du 31 décembre) n'échappe pas à la règle. Elle ressemble à une opération chirurgicale *post mortem*. Le scalpel de la brigade criminelle ne laissant rien au hasard, les policiers fouillent et bousculent, retournent et inspectent toutes les facettes de la vie privée, familiale et professionnelle de la victime. Désagréable pour les proches, qui vivent ces investigations comme une agression, mais inévitable.

En quelques jours, qu'ont dévoilé les enquêteurs ? Un mélange d'anecdoctes et de faits saillants, d'indiscrétions et d'embryons de pistes. Côté famille, les difficiles relations de Me Perrot et de son épouse, Darie Boutboul, avec laquelle il était en instance de divorce. Disputes autour des visites de leur unique enfant, un garçon, commandements d'huissiers, ordonnances d'un juge de référé du tribunal de Paris. Bref, une séparation douloureuse. De ce côté-là, les zones d'ombres ont été épaissies par les déclarations de Darie Boutboul : *« Il y a des choses que je ne peux pas dire (...) J'ai peur. »* Aussi celle-ci a-t-elle été une nouvelle fois entendue, lundi soir, au quai des Orfèvres.

Côté famille, toujours, les policiers ont passé en revue tout ce qu'ils pouvaient savoir sur la belle-famille de Me Perrot. Des faits émergent, dérangeants bien qu'ils n'aient *a priori* aucun rapport avec l'assassinat de l'avocat. Ainsi les enquêteurs ont appris que la belle-mère de Me Perrot, Mme Boutboul, avocate, avait été radiée du barreau parisien en novembre 1981. *« Une sombre affaire, contraire à toutes les règles professionnelles »*, dit-on dans les couloirs du Palais de justice, où l'on est souvent médisant.

Autre facette, la vie professionnelle. Les associés de Me Perrot, qui formaient ensemble une société civile d'avocats, au troisième étage de l'immeuble où il fut assassiné, sont soumis à la curiosité policière. Ecoutes téléphoniques sur autorisation judiciaire du juge d'instruction, M. Alain Verleene, perquisitions, inspection des affaires traitées par le cabinet. Chez l'un des quatre associés, Me Jourde, les policiers ont ainsi saisi, par principe, une arme de calibre 22 long rifle. Auditions et expertises sont en cours.

Apprécié de ses confrères

Quant aux dossiers traités par Me Perrot, les enquêteurs assurent toujours que l'avocat n'apparaît pas comme une sorte de « juge de paix » des courses, confronté aux divers trafics financiers suscités par le monde hippique. Me Perrot était très apprécié de l'ordre des avocats de Paris, dont il fut l'intermédiaire discret auprès de son ami d'enfance devenu premier ministre lors de certains conflits, par exemple celui de la « multipostulation ». Il fut récemment commis d'office par le bâtonnier de l'ordre dans une importante affaire de proxénétisme. De son côté, M. Laurent Fabius usa de son influence, après 1981, pour que les compétences hippiques de Me Perrot soient utilisées, en le faisant nommer dans des commissions de réflexion sur le sujet.

Anecdote dévoilée au passage : après son habilitation comme « gentleman rider » (jockey amateur), qui suppose une enquête, Me Perrot s'inquiéta de ce que contenait son dossier des renseignements généraux, se souvenant d'avoir été interpellé, comme des milliers d'autres étudiants, en mai 1968. De fait — et au mépris de toute légalité — il était bien fiché à cause de cette interpellation sans suite. Une mention qui alors fut supprimée.

Dans leur nasse, les policiers rapportent ainsi toutes sortes de détails, dont la plupart ne démontrent rien, mais qui les aident à mieux connaître la victime et son environnement. Un homme *« joyeux, blagueur »*, assurent tous ses proches, passionné de moto comme de cheval. Un homme auquel ses assassins ne voulaient laisser aucune chance : l'un des pneux de sa voiture avait été crevé et l'antivol de sa moto bloquée. Sans doute pour pouvoir le tuer dans la rue si le « contrat » n'avait pu être exécuté dans l'immeuble.

E.P.

L'« AFFAIRE PORDEA »

M. Le Pen : « Une calomnie minable »

M. Jean-Marie Le Pen, qui séjourne actuellement à La Trinité-sur-Mer, sa commune natale, a réagi, le lundi 30 décembre, aux informations publiées la veille par le *Sunday Times*, selon lesquelles M. Gustav Pordea, élu du Front national au Parlement européen, aurait « acheté » son siège sur la liste d'extrême droite, en 1984, avec de l'argent provenant des caisses des services secrets roumains (*le Monde* du 31 décembre).

Dans une déclaration à l'AFP le président du Front national a indiqué : « *Cette calomnie minable n'abusera pas les Français. Fumier en automne, récolte au printemps.* » M. Le Pen a estimé que cette nouvelle « affaire » avait sans doute « *une origine soviétique.* » « *Tout cela me paraît étonnant*, a-t-il déclaré. *Après la France, l'Angleterre... On peut imaginer que Moscou essaye de nous nuire, car Gustav Pordea est anticommuniste. Si M. Pordea était un espion nos services secrets devraient le savoir, eux. J'espère qu'on ne naturalise pas les gens sans faire d'enquête sur eux. De toute façon, qu'est-ce qu'il pourrait bien avoir à espionner ?* »

M. Le Pen a ajouté que les indications de l'hebdomadaire britannique selon lesquelles M. Pordéa lui aurait versé 4 millions de francs pour figurer en quatrième position sur sa liste « *relèvent du plus pur roman* ».

De son côté, M. Pordea a déclaré à l'AFP : « *Ce qui dénigre Pordéa atteint* ipso facto *Le Pen. A qui profite le crime? Mon action politique au Parlement européen est dirigée principalement et constamment, d'une part, contre l'Union soviétique, son hégémonie exercée sur l'Europe de l'Est et contre le communisme en tant que système totalitaire et de subversion mondiale, et, d'autre part, contre la désinformation des Hongrois au sujet des minorités magyares d'Europe orientale, turbulentes depuis toujours (...) et attaquant sans cesse, principalement, la Roumanie.* » « *Pour ce qui est des éléments diffamatoires de l'article du* Sunday Times, *la justice aura à dire son dernier mot, tout comme la justice française a dit le sien à chaque fois* », a ajouté le député européen.

M. Pordéa s'est, toutefois, refusé à commenter les informations tendant à soutenir qu'il aurait « acheté » sa place sur la liste du Front national au scrutin de juin 1984.

● *Les obsèques de René Gaillard.* — MM. Laurent Fabius, Michel Delebarre, ministre du travail, Michel Crépeau, ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme, et Pierre Mauroy, ami personnel du défunt, ont assisté, lundi 30 décembre aux obsèques de René Gaillard, député socialiste des Deux-Sèvres et maire de Niort, décédé samedi.

● *Attentat à Nouméa.* — Une bombe de faible puissance a sérieusement endommagé, dans la nuit du lundi 30 au mardi 31 décembre, une voiture de service et la façade d'une épicerie de Nouméa appartenant à M. Gérard Cortot, ami proche du dirigeant indépendantiste M. Jean-Marie Djibaou dont il est depuis peu chef de cabinet.

En Haïti

QUATRE MINISTRES D'ÉTAT LIMOGÉS

Port-au-Prince (*AFP*). — Le président haïtien « à vie » Jean-Claude Duvalier a procédé dans la nuit du lundi 30 au mardi 31 décembre à un important remaniement ministériel et au limogeage de quatre ministres d'Etat considérés comme des hommes forts de son cabinet, ainsi qu'au remplacement du chef de la police de Port-au-Prince.

Les quatre ministres d'Etat, qui venaient d'être nommés, n'ont pas été remplacés. Il s'agit de MM. Jean-Marie Chanoine (information, intérieur et défense nationale), Frantz Mercoren (économie et finances, industrie, commerce et plan), Théodore Achille (justice, éducation nationale, jeunesse et sports) et Jean-Robert Estimé (affaires étrangères et affaires sociales). Le chef de la police de la capitale, le colonel Albert Pierre, a été remplacé par Grégoire Figaro, ancien commandant militaire du nord de l'île.

[Ce remaniement ministériel (le troisième en quatre mois) intervient après un important mouvement de protestation qui s'est développé dans l'île à la suite de l'assassinat, le 28 novembre dernier, de quatre jeunes manifestants, dans la ville cotière des Gonaives. Dans la ville de Port-au-Prince, des cortèges de manifestants s'étaient formés et l'Eglise avait appuyé ces protestations. (*le Monde* daté 15 et 16 décembre)].

A B C D E F G

Aux Etats-Unis

MORT MYSTÉRIEUSE D'UN TÉMOIN DANS UNE AFFAIRE D'ESPIONNAGE

Los Angeles (*UPI*). — La mort mystérieuse d'un témoin dans l'affaire d'espionnage concernant un agent du FBI, Richard Miller, accusé de travailler pour l'Union soviétique (*le Monde* du 5 octobre), a entraîné une demande d'autopsie lundi 30 décembre afin de connaître les raisons exactes du décès. Ludmilla Kondratjeva, trente-huit ans, a été retrouvée morte samedi 28 décembre dans une voiture qui s'est écrasée contre un rocher d'une plage de Californie. Emigrée soviétique, Ludmilla Kondratjeva avait témoigné contre Richard Miller en indiquant qu'il avait menti sur sa profession lors d'un dîner offert par la compagne de Miller, Svetlana Ogorodnkova, son agent recruteur. Le procès, suspendu en novembre, devait reprendre en février.

THIERRY LE LURON HOSPITALISÉ DANS UN SERVICE DE NEUROLOGIE A PARIS

Le fantaisiste Thierry le Luron a interrompu ses activités professionnelles depuis le 28 décembre. On indique dans son entourage que « *les spécialistes qui le soignent ne peuvent prévoir pour l'instant la date où il pourra remonter sur scène* ». La direction du Théâtre du Gymnase à Paris, où il vient de fêter la trois centième représentation de son spectacle, a décidé de procéder au remboursement des places.

On précise également dans son entourage que Thierry le Luron est « *victime d'une lombo-sciatique aiguë* ». Il a toutefois été hospitalisé dans le service de neurologie de l'hôpital Lariboisière à Paris, où il a subi, entre autres examens, un scanner cérébral et un électro-encéphalogramme.

Le numéro du « Monde » daté 31 décembre 1985 a été tiré à 433 460 exemplaires

